

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Jeudi 20 Juin



APi
DE CHAMBERY

2024

ASSEMBLEE GENERALE
de L'A.P.E.I. de CHAMBERY
Le JEUDI 20 JUIN 2024

S O M M A I R E

Pages :

RAPPORT MORAL	1 à 2
RAPPORT D'ACTIVITE GENERALE	3 à 5
RAPPORT DE LA COMMISSION KES	6 à 7
RAPPORT DE LA COMMISSION SANTE / VIEILLISSEMENT	8 à 10
GIE SIM73 - RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE	11 à 12
RAPPORTS d'ACTIVITES des établissements et services :	
➤ Siège Social – Services transversaux	13 à 14
➤ Direction de l'Amélioration Continue.....	15
➤ Site Les Mésanges : MAS / CME / SESSAD Polyhandicap	16 à 23
➤ DIME PHARE - IME Le Bourget – PCPE	24 à 29
➤ SESSAD Trampoline	30 à 32
➤ SESSAD SAAGI - UEMA.....	33 à 39
➤ ESAT du Nivolet	40 à 46
➤ Entreprise Adaptée « Imprimerie de Savoie ».....	47 à 49
➤ Foyers d'Hébergement.. ..	50 à 59
➤ Habitat accompagné – Intermédiation locative	60 à 63
➤ SAVS.....	64 à 69
➤ SAJ.	70 à 79
➤ Site Parelles - Foyer de Vie	80 à 88
➤ Site Parelles - EAM FAM	89 à 97
➤ Site Noiray : MAS / FAM.	98 à 106
➤ PAM 73	107 à 112
CONTROLE INTERNE.....	113 à 114
RAPPORT FINANCIER.....	115 à 120
BILAN, COMPTE de RESULTAT.....	121 à 124
AFFECTATION DU RESULTAT.....	125 à 126
RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES	127 à 130
RAPPORT SPECIAL du COMMISSAIRE aux COMPTES.....	131 à 134



Assemblée générale du 20 juin 2024 **Rapport moral et d'orientation, présenté par** **Monsieur Raymond MIEUSSET, Président**

Mesdames, Messieurs, chers amis.

C'est avec émotion que je viens vers vous ce soir pour vous présenter mon rapport moral. Une émotion particulière car ce sera la dernière fois, après 11 années de Présidence de l'APEI de Chambéry, et près d'une vingtaine, en comptant les présidences précédentes sur d'autres associations.

Durant ces 11 années, j'ai eu d'immenses plaisirs, que je souhaite partager avec vous ce soir :

- ⇒ Tout d'abord le plus grand plaisir, celui d'être utile. Utile aux autres en permettant à cet organisme complexe et imposant qu'est l'APEI de Chambéry, de fonctionner. Grâce à cet investissement, ce sont une quinzaine de structures d'aide, d'accompagnement, de mise en liens, qui fonctionnent et rendent d'immenses services aux personnes en situation de handicap, et à leurs proches !

- ⇒ Ensuite, le plaisir d'avoir fait partie d'un collectif, celui du Conseil d'administration, et je tiens, très sincèrement, et très vivement, à remercier chaque administrateur pour son investissement ! Descendus à 12 administrateurs après la crise associative de 2011, nous sommes aujourd'hui 20, et peut-être demain 21, soit un quorum complet, et nous travaillons dans la confiance et la sérénité. Je souhaite ici les citer : Marie-Noëlle Alvernhe, Pierre Anteblian, Bruno Barlet, Maurice Cabut, Pierre Camelio, Suzanne Combet, Jessica Costenoble, Brigitte Dalibert, Doreen Dugelay, Christèle Fung, Gilbert Genoulaz, Jean-François Girard, Patrick Josse, Patrick Mamichel, Christiane Mollier Grand-Corps, Frédéric Quay-Thevenon, Jean-Paul Rignon, Guy Royal, Jean-Jacques Samson. Enfin, n'oublions pas ceux qui sont partis pour goûter une pleine et heureuse retraite, je pense notamment à Pierre Gonnet, Gérard Preiss et à Dominique Pommarat, auxquels j'adresse mes pensées amicales. Je rajoute à mes remerciements pour cette dynamique collective, même s'ils ne sont pas membres du Conseil d'administration, les 2 directeurs généraux qui se sont succédés sous ma présidence, Dominique Clément, et Guillaume Pelletier : ils ont assisté et co-animé les réunions du Conseil d'administration et orchestré les services de l'APEI, avec des styles bien différents, mais des convictions identiques sur les valeurs et les missions d'utilité publique de l'association !
Je ne peux clore ce paragraphe sans remercier chaleureusement les professionnels pour leur engagement envers l'association et pour les valeurs qu'ils défendent et portent au quotidien. Ils font partie intégrante de notre Communauté « APEI » et je suis ravi d'avoir partagé toutes ces années avec eux.

- ⇒ Et pour finir, le plaisir du travail bien fait ! Depuis 2012, nous avons réussi à sortir l'APEI de Chambéry de l'ornière financière où elle s'était enfoncée, la plupart des établissements ont été rénovés, le Conseil d'administration est bientôt au complet et compte des personnalités constructives réunies par l'aventure collective décrite dans notre projet associatif. Les établissements sont gérés avec talent, la confiance avec les financeurs est rétablie, et nous contribuons fortement aux projets de territoire, par exemple via différents partenariats avec les Mairies, l'Education Nationale, ou en co-portant la Communauté 360 avec Accueil Savoie Handicap. Et nous avons aussi retrouvé une âme militante face aux défis qui menacent le secteur des Solidarités.

Le moment du repos n'est pas venu pour le Président à venir, les administrateurs dont je souhaite continuer à faire partie, et tous les professionnels.

Les défis sont nombreux et posent des questions de survie pour certains établissements, voire pour les associations gestionnaires : nombreux postes vacants sur FAM et MAS ; dotations insuffisantes de l'ARS ; turn-over, absentéisme, et intérim massifs. Ces maux ne sont pas ceux de l'APEI de Chambéry, mais de tout le secteur ! Et ils s'ajoutent aux autres défis, ceux qui devraient être les seuls à nous occuper pleinement : le vieillissement des personnes accompagnées ; l'évolution des profils vers des troubles du spectre de l'autisme et des troubles psychiques ; l'accompagnement des personnes dites « situations complexes » en lien avec la psychiatrie lorsque c'est nécessaire, c'est-à-dire souvent.

Pour répondre à ces défis, nous avons des atouts : une association à taille humaine, proche du terrain, et solidaire ; un département lui aussi à taille humaine, avec des élus et techniciens bienveillants très concernés par nos missions ; des partenaires avec lesquels nous réussissons à porter de beaux projets, en 1^{er} lieu, Accueil Savoie Handicap, mais aussi une fois encore, les élus communaux et les bailleurs sociaux ; et enfin mais surtout, des hommes et des femmes engagés, bénévoles et professionnels, que je remercie très sincèrement pour toutes ces aventures humaines partagées ces 11 dernières années !



Rapport d'activité 2023, présenté par Monsieur Guillaume PELLETIER, Directeur Général

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport d'activité sera constitué de 4 parties : tout d'abord l'activité des établissements et services, puis, en complément du rapport moral, l'activité associative. Ensuite, par des liens entre ce rapport d'activité et les précédents, nous ferons un peu de rétrospective et enfin nous verrons quelques perspectives sur l'année 2024 en cours.

1. L'activité des établissements et structures en 2023 a été bonne, avec au global environ 6 000 journées réalisées de plus que celles contractualisées dans notre nouveau CPOM. Dans le détail, la seule structure en difficulté sur 2023, quant à son activité, est la MAS. Cela s'explique par les difficultés de recrutement qui nous ont conduits à geler des places sur une partie de 2023, mais aussi par la comptabilisation même de cette activité. En effet, nous avons constaté lors de la négociation CPOM en 2023 que cette comptabilisation ne correspondait pas aux préconisations de l'ARS, préconisations qui nous sont plus favorables. Un nouveau mode de comptabilisation est donc entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024 et nous verrons une image plus exacte de l'activité de la MAS à l'avenir. Pour les détails sur l'activité chiffrée des structures, j'invite ceux qui le souhaitent, à se référer aux rapports d'activité disponibles sur notre site internet en accès libre.

L'activité des établissements et services de l'APEI de Chambéry, c'est bien plus que ça. C'est notamment la participation à la réponse accompagnée pour tous, la fameuse RAPT, en particulier sur les situations de personnes dites « complexes » pour lesquelles le PCPE du dispositif PHARE, la PAM, nos sections TSA, sont autant d'outils précieux de solidarité sur le territoire de Savoie. Nous y participons également via le co-portage de la communauté 360 avec Accueil Savoie Handicap, qui est notre partenaire privilégié sur le territoire. Nous y reviendrons. L'activité des ESMS, c'est aussi l'adaptation aux besoins des personnes accompagnées, formalisée dans le CPOM signé en 2023 qui prévoit une diminution des places de FH, et une augmentation de notre SAJ, du SAVS, du FDV, de l'habitat inclusif et des moyens renforcés sur l'accompagnement au vieillissement des personnes accompagnées. Le CPOM a aussi été l'occasion d'un rebasage de la part du Conseil départemental, afin de caler nos ressources avec les effets inflationnistes de nos différents postes de dépenses. En revanche, les structures financées par l'ARS n'ont pas fait l'objet d'un tel rebasage et n'intègrent pas même l'ensemble des revalorisations salariales décidées au niveau national. Nous le verrons dans le rapport du trésorier.

2. L'activité associative en 2023 a été encore une fois intense, avec 10 réunions du Conseil d'administration, autant du Bureau et un séminaire réunissant administrateurs et directions sur une journée. De nombreux travaux ont été menés, notamment la finalisation du projet financé par la FIRAH sur l'accompagnement de la fin de la vie des personnes handicapées. Ce projet de recherche appliquée a réuni plusieurs associations du territoire et a débouché sur un guide dont nous sommes très fiers car en lien direct avec la qualité de l'accompagnement et l'autodétermination des personnes et diffusé au niveau national. Nous vous invitons à le consulter sur le site de la FIRAH ou notre site internet, et à ne pas hésiter à le diffuser ! Le CA a aussi poursuivi son travail militant de plaidoyer auprès des élus, mais aussi du grand public, notamment en acceptant d'ouvrir ses murs, ceux du site Noiray, aux équipes de tournage de Zone Interdite, afin de montrer nos difficultés notamment de recrutement. Ce reportage a été diffusé le 24 mars dernier et montre bien les résiliences en œuvre sur ce site grâce à l'investissement des équipes. Concernant les rencontres récurrentes avec nos élus, nous remercions notamment Emilie Bonnard, Thierry Repentin, Luc Berthoud, Madame Rémy, Marina Ferrari et bien entendu Corine Wolff toujours très disponible et à l'écoute. A noter en mai 2023, une rencontre avec Monsieur Philippe Mouiller, Président de la Commission des affaires sociales du Sénat. A chaque fois, nous expliquons nos difficultés majeures de fonctionnement, qui touchent la qualité de l'accompagnement et sont dues aux vacances de postes, à l'intérim toujours très important et à présent aux dotations insuffisantes de la part de l'ARS. Nous pouvons aussi citer en 2023 la toujours réussie « Opération Brioches » et le bouclage du financement de l'aire de jeux inclusive des Mésanges grâce à notre fonds de dotation (qui permet pour rappel une défiscalisation de 66% du montant de vos dons 😊). Le Conseil d'administration m'a aussi mandaté pour être candidat au syndicat employeur de la branche Nexem, dont j'assume la mission d'administrateur depuis 1 an maintenant, et dans lequel je suis très investi en faveur d'une stratégie de la gouvernance plus efficiente que celle menée depuis 4 ans. Enfin, l'activité associative, c'est un investissement important en faveur du territoire, tant concernant l'accompagnement des personnes sans solution, que sur l'attractivité de nos métiers, avec un partenariat très poussé avec l'association Accueil Savoie Handicap pour porter en commun la Communauté 360. J'en profite pour saluer son directeur général, Paul Rigato, avec lequel j'ai tant plaisir à travailler.
3. Un peu de rétrospective à présent. A l'Assemblée générale de 2019, je vous ai déclaré avoir envie d'une APEI de Chambéry qui fasse envie. Les AG suivantes ont été marquées par la crise du Covid, puis la Grande démission - jusqu'à 70 postes vacants. Par contre, nous avons pu, l'année dernière, mettre à l'honneur les professionnels, parents et personnes accompagnées, qui font l'activité de l'APEI de Chambéry. Dès 2018, nous avons commencé à travailler intensément notre image, notre communication, nos valeurs, nos pratiques professionnelles, toujours attentifs à maintenir l'alignement entre nos paroles et nos actes. Même si parfois nos Chartes donnent un horizon plus qu'un état des lieux, elles permettent de tendre vers un idéal. Je pense aujourd'hui notre association fidèle à l'image qu'elle projette, d'une organisation attentive à l'autre, à l'écoute, engagée et en même temps responsable et gestionnaire. Et j'espère que l'objectif de 2019 est rempli, et que cette association vous fait envie !

4. De la perspective enfin. Le CPOM est signé pour la période 2023-2027, mais beaucoup d'incertitudes demeurent. Des 2 jambes qui nous portent financièrement, ARS et CD, seule l'une est solide : celle du Conseil départemental. L'autre, l'ARS, n'assure pas, n'assure plus, des dépenses pourtant incompressibles. Des 560 professionnels dont nous avons besoin pour fonctionner, seuls 530 sont présents et beaucoup vont partir à la retraite prochainement. Des 700 personnes et proches aidants que nous accompagnons, beaucoup vieillissent aussi et nécessitent un accompagnement renforcé. Beaucoup aussi de celles et ceux qui passent la porte de notre maison, présentent des troubles du comportement majeur, nécessitant là aussi des compétences et du savoir-être spécifiques. Les défis des prochaines années sont énormes. L'APEI de Chambéry a pour les relever le sens de sa mission, ses valeurs, ses richesses humaines, son ancrage local, son histoire, une gestion rigoureuse, une communauté soudée et surtout une expertise éducative et de soins connue et reconnue par nos partenaires.

Il faudra donc dans les années qui viennent faire preuve à la fois d'audace et de prudence, utiliser et cultiver nos forces pour poursuivre notre mission au mieux du contexte.



Commission KES
Rapport d'activité 2023, présenté par
Monsieur Jean-Jacques SAMSON, responsable de la commission

La KES (Caisse d'aide au projet et à la solidarité) est organisée de la manière suivante :

PRINCIPES :

La création de la Caisse a eu lieu en 2014, c'est une action associative, elle est gérée sous la responsabilité du Conseil d'Administration de l'APEI de Chambéry.

ROLE :

1. Apporter une aide financière aux projets collectifs des personnes accueillies dans les établissements et services.
2. Apporter une aide individuelle exceptionnelle à une personne accueillie en difficulté.

La commission KES est composée d'un jury représentatif (Familles / Personnes accueillies / Professionnels / Gouvernance).

Après une année 2022 post-covid, les loisirs, toujours partiellement affectés par le manque d'accompagnants, ont toutefois été organisés pour nos résidents en 2023. L'Opération Brioches qui a eu lieu du 9 au 14 octobre 2023 a permis de réaliser une recette de **48 078 €** et de dégager un bénéfice de **23 859 €**. Le chiffre d'affaires est en baisse de 5 % par rapport à 2022, et le bénéfice en baisse de 15 %, ceci étant lié à une augmentation des charges.

Ce bénéfice va toutefois permettre le financement de nombreux projets pour nos résidents.

Un grand merci à tous les bénévoles.

PROJETS 2023 :

La commission KES s'est réunie quatre fois en présentiel et deux fois par échange de mails. Les membres de la KES ont retenu 48 projets pour un budget global de **28 736 €**.

Les sommes non utilisées seront bien évidemment investies sur les actions futures de 2024.

Les établissements qui ont bénéficié de la KES sont :

- CME Les Mésanges : 7 actions
- SAJ : 3 actions
- FDV Les Parelles : 9 actions
- EAM FAM Les Parelles : 7 actions
- FH (tous) : 5 actions
- DIME Phare : 5 actions
- FAM + MAS Noiray : 11 actions
- Association Tandem Ski : 1 action

CONCLUSION :

Les membres de la KES sont très motivés par l'enthousiasme des professionnels et des personnes accueillies qui viennent soutenir les projets.

De vifs et chaleureux remerciements à tous les bénévoles et partenaires de l'Opération Brioches sans lesquels ces projets n'auraient pas pu se réaliser.

Nous déplorons tout de même le trop faible nombre de bénévoles lors de la semaine « Opération Brioches » ; si nous avions plus de personnes, nous pourrions accompagner mieux encore les projets.

Nous vous donnons rendez-vous à **nouveau** pour la prochaine **Opération Brioches programmée du 14 au 20 octobre 2024.**

Les personnes accueillies par l'APEI comptent sur votre soutien.



Commission santé – vieillissement

Animation du CA : Mesdames Doreen Dugelay et Brigitte Dalibert

La question du vieillissement des personnes accueillies et accompagnées dans les différentes institutions de Savoie fait l'objet d'interrogations multiples.

En effet, les formations aux métiers du secteur médico-social liés directement à l'accompagnement de terrain, moniteurs-éducateurs, éducateurs spécialisés, ont longtemps été tournées vers l'accompagnement d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes.

Les formations d'AMP (aide médico-psychologique) puis des AES (Accompagnant éducatif et social) ont peu à peu intégré cette question et se sont spécialisées dans l'accompagnement d'adultes handicapés puis de personnes âgées.

Le 12 septembre 2023, suite à un travail de recherche de 2 ans, était publié « Le guide de préparation à la fin de vie des personnes en situation de handicap ».

C'était l'achèvement du programme de travail de la FIRAH (Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap) dont Doreen Dugelay était cheffe de projet et co-rédactrice et Jean Michel Lassaunière porteur de projet.

Ce travail a été mené dans le cadre d'une collaboration entre le CREAI, la FIRAH, la fondation OCIRP, l'université de Bourgogne, l'UDAF de Savoie, l'APEI de Chambéry, Deltha Savoie, l'ATMP, l'UDAPEI de Savoie, l'APEI Les Papillons Blancs d'Aix-les-Bains.

Cette réflexion et la production du guide sont très utiles aux familles, aux professionnels, aux mandataires pour aborder la discussion et les droits liés à la période ultime du vieillissement qu'est la fin de vie et son accompagnement.

Mais il fallait engager une autre réflexion pour accompagner correctement des jeunes retraités et de moins jeunes retraités d'ESAT pleins d'envies, de besoins spécifiques dans leur forme, en tenant compte des modifications inhérentes à l'âge qui agissent sur les envies, au vieillissement organique.

Laure Trunfio, cheffe de service au FH a initié un groupe de réflexion dès le 19 septembre 2023 rassemblant des parents, des administrateurs, des professionnels sanitaires, éducatifs et sociaux. L'objectif reste, à terme, d'intégrer dans cette réflexion les personnes accueillies.

Mais la première rencontre de ce groupe a fait apparaître un besoin de clarification autour du mot vieillissement. De quoi parle-t-on ? Pourquoi est-ce un problème ? Pourquoi les équipes éducatives sont démunies face à l'accompagnement nécessaire ?

Nous avons structuré la réflexion.

Quelques points de consensus se sont dégagés :

- Le vieillissement n'est pas une maladie et ne relève pas strictement des personnels sanitaires. La transformation des apprentissages ne signifie pas l'incapacité à apprendre. Le personnel éducatif est donc concerné. Les besoins de fond restent les mêmes mais la forme de ces besoins change car les essentiels dans cette période de vie s'orientent différemment. Cela pose la question de l'orientation vers des établissements adaptés.
- Le vieillissement est une longue évolution sans possibilité de généraliser ses effets qui restent individuels. Nous ne sommes pas égaux devant le vieillissement.
- Le vieillissement se traduit d'abord par des effets sur l'organisme dans toutes ses composantes. Tous les organes sont touchés mais pas harmonieusement. Le vieillissement n'est pas qu'une affaire de cerveau.

Ce dernier point a soulevé la question des savoirs concernant le fonctionnement organique du corps de chacun. Aucune formation éducative ne donne ces savoirs. Les personnels sanitaires ont été formés complètement ou partiellement suivant les cursus. Les parents présents manquent de savoirs à ce niveau.

Il a fallu agir sur cet aspect.

L'infirmière présente dans le groupe s'est chargée d'une présentation des différents organes du corps. Elle a repris pour chacun ce qui peut se passer par effet du vieillissement en fonction de l'histoire de chacun.

Cette présentation mérite quelques heures. Ce qui a été présenté devait être concis et relativement rapide. Il faudrait donc y revenir dans un cadre de formation continue pour tous les participants.

Cependant, cette présentation a permis de comprendre que l'accompagnement du vieillissement demande aux personnels et aux parents une attention particulière d'observation du corps de la personne vieillissante. Il s'agit d'une observation discrète, ciblée pour repérer des problèmes de santé nouveaux (jambes qui enflent, évacuation urinaire douloureuse ou plus fréquente, essoufflement, lésions cutanées, etc.) ou bien de soins de confort qui deviennent nécessaires (pédicurie, traitement de la sécheresse de la peau, perte d'audition, de vue, etc.). Cela s'inscrit dans une attention bienveillante de l'autre, dans une qualité relationnelle bienveillante.

Avant de prévoir une activité, il est nécessaire de vérifier les conditions de la faisabilité : énergie demandée, chaussures adaptées, conditions de confort en tout genre, etc.

L'accompagnement est moins dans le faire, dans l'action que dans l'observation. Encore faut-il savoir quoi observer.

Nous avons aussi abordé la question des besoins fondamentaux liés à cette période de la vie.

Nous avons rappelé les différents outils à disposition pour évaluer ces besoins : Pyramide de Maslow, Virginia Henderson, MAP, AGGIR, GEVA, Serafin, Stevenson.

Certains de ces outils concernent les capacités effectives du moment, d'autres nous font entrer dans une réflexion large en tenant compte de l'histoire, de l'environnement, d'autres encore peuvent devenir des outils de tarification des actions d'accompagnement et d'autres nous aident à comprendre comment se traduisent aujourd'hui, dans la situation présente, la forme des besoins fondamentaux que sont la mobilité, la nutrition, l'hygiène, la sécurité, l'adaptation à l'environnement, la reconnaissance, l'affection, l'échange, la réflexion et la cohérence.

Ce dernier point peut nous donner des indications précieuses pour proposer un accompagnement conforme aux valeurs associatives et respectueux du principe d'autodétermination de chaque personne accueillie.

Un professionnel accompagnant nous a engagés dans une démarche de rédaction méthodologique sur chacun des besoins fondamentaux individuels, en fonction des modifications organiques et psychiques, générées par le vieillissement.

Le prochain point traité a été présenté par l'assistante sociale. Il concerne l'adaptation des orientations aux besoins repérés. La plus grande difficulté est l'anticipation des demandes en raison de la durée de traitement des dossiers par la CDAPH. Les effets du vieillissement sont parfois d'évolution rapide et demanderaient des réponses rapides en termes d'adaptation de l'accompagnement en particulier médicalisé. Or, un passage de FV en FAM ne s'inscrit pas dans un temps court. La communication avec les familles, les tiers aidants et les équipes professionnelles est alors permanente pour que les changements d'orientation ne soient pas un drame mais une adaptation pour un accompagnement adapté.

Le nombre de rencontres de travail n'a pas été fixé au départ. Nous en avons programmées avant l'été 2024. Cette réflexion veut aboutir à un document transmissible à tous pour construire un accompagnement de qualité. Cela alimenterait la réflexion des équipes, serait un terrain d'échanges avec les personnes accueillies, les familles et les aidants en partageant un vocabulaire commun source d'un partenariat efficace et satisfaisant pour tous.

Si des personnes veulent nous rejoindre, il faut contacter Laure Trunfio.

Des parents ont demandé à l'association d'organiser une formation sur ce sujet, ouverte à tous les adhérents à l'APEI de Chambéry. (lettre de Mesdames Demir et Peronno)
Nous cherchons l'intervenant(e) capable de nous guider sur ce chemin de savoirs et de réflexion éthique.



GIE Système d'Information Mutualisé
Chemin de la Plaine 73490 La Ravoire

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024

Rapport moral de la Présidente, Doreen DUGELAY



L'année 2023 a vu une évolution significative dans le fonctionnement du GIE SIM73 après la décision prise fin 2022 de passer en mode « housing chez un hébergeur » de l'infrastructure.

On rappelle qu'en octobre 2022 la Fédération ADMR de la Savoie a pris la décision de se séparer d'un des deux bâtiments à son siège, bâtiments qui abritaient tous les deux une salle serveur. Si ce projet de déménagement, avec une échéance fixée au 30 juin 2023, n'était pas vraiment prévu par l'équipe informatique à l'époque (bien qu'une résiliation du bail du bâtiment B avait été évoquée déjà depuis quelque temps par les représentants de l'ADMR), il a été pris comme une occasion de réfléchir sur l'avenir du SI, et notamment à l'intérêt d'externaliser le matériel.

Les deux derniers mois de 2022 et les premiers mois de 2023 ont donc été consacrés à l'étude des technologies et techniques disponibles pour faire héberger notre matériel existant dans un datacenter assurant l'alimentation, le refroidissement et la sécurité incendie nécessaires à un SI (mais que les associations pouvaient difficilement garantir). L'échéance de fin juin pour libérer la salle au bâtiment B a été respectée, même si le déménagement de l'infrastructure a dû être repoussé à septembre en attendant la création des liens MPLS en direction du datacenter.

Ce projet a mobilisé entièrement les ressources humaines de SIM73 pendant cette année 2023, et je pense que nous pouvons sincèrement nous féliciter de l'avoir mené sans perturbation pour nos associations membres. Nous avons pu compter sur le soutien professionnel et efficace de notre prestataire informatique historique, dont le groupe est maintenant également notre hébergeur.

L'architecture du système n'a pas été fondamentalement remise en cause et nous avons notamment conservé nos systèmes de sauvegarde, y compris sur bandes, qui protègent nos données dans un climat aujourd'hui fortement impacté par les menaces de cyberattaque. Mieux encore, nous avons ajouté à l'architecture avant « externalisation » une solution de sauvegarde immuable sur un 2^e datacenter, permettant de se prémunir à la fois d'une destruction du datacenter principal et d'une cyberattaque qui serait parvenue à chiffrer les sauvegardes sur disques (« cryptolocker »).

L'infrastructure se trouve désormais à l'abri de bien des aléas qui étaient toujours à craindre pour son fonctionnement, et l'équipe est libérée des soucis récurrents au sujet de l'alimentation électrique et du refroidissement. Cela a un coût, mais évitera à l'avenir des charges imprévues et potentiellement importantes, en plus de la charge de travail générée par des interventions en urgence pour assurer la continuité de fonctionnement en cas d'incident.

Ce projet a néanmoins en soi généré une charge de travail importante, et a été l'occasion d'un renforcement de l'équipe qui nous permet maintenant de faire face aux absences, définitives ou provisoires, de certains de ses membres. C'était notamment le cas après la démission d'un de nos RSIs,



GIE Système d'Information Mutualisé
Chemin de la Plaine 73490 La Ravoire

qui a pu être remplacé par un de nos alternants en formation portée par SIM73 depuis deux ans. Le technicien recruté en début du projet assume aussi largement la charge de travail de notre technicien principal, parti en congé sans solde en début de cette année 2024.

La stabilité de l'infrastructure et la stabilité de l'équipe d'informaticiens ont été les soucis constants du GIE dans le cadre du déménagement. Elles seront à l'avenir également le socle sur lequel nous comptons affronter les projets importants qui se profilent en 2024, et notamment le remplacement des éléments clés du SI en fin de vie : pare-feux et proxy. En fin d'année 2023, les autres projets des associations membres ont pu être repris, et le déploiement du Wifi sur nos sites, la mise à jour de nos fermes RDS, et l'utilisation d'Office 365 par nos professionnels ont tous pu avancer.

L'informatisation du fonctionnement des associations dans le médico-social avance elle aussi, et nous devons maintenant nous investir complètement dans cette évolution. Des acquisitions ou évolutions de nos logiciels métier de gestion du Dossier Usager Informatisé sont imminentes, dans le cadre du programme ESMS Numériques. Si nous n'avons pas pu avancer comme nous l'espérions en 2023 sur les sujets concernant la sécurité du système (Chartes informatiques, PGC, PCI, PGSSI), en 2024 nous pourrions compter sur la robustesse du SI pour aborder ces sujets de fond.



Services transversaux (Siège)
Rapport d'activité 2023, présenté par
Madame Stéphanie SERTOUR, Directrice

L'ACTIVITE :

En 2023, l'activité du siège est composée de :

⇒ **Pour les projets :**

- La négociation du CPOM.
- L'accompagnement des Directions dans la transformation de l'offre médico-sociale : création de l'EAM FAM Les Parelles, lancement du DHVS, fermeture de l'Entreprise Adaptée et intégration de l'activité d'imprimerie au sein de l'ESAT, fermeture du Service d'aide à domicile (SAAD) et fermeture administrative au 31/12/2023 des SESSAD TRAMPOLINE et SAAGI qui rejoignent le dispositif DIME PHARE.
- L'accompagnement de la Direction des Parelles dans la rénovation des locaux.
- L'optimisation de la politique informatique : généralisation du WIFI, changement de salle serveur.
- La prise en charge d'un audit social et financier.
- Les élections d'un nouveau CSE.

⇒ **Pour les activités :**

- Le travail de comptabilité au sens large : co-élaboration des budgets, suivi des comptes administratifs, paiement des factures, contrôles internes, facturations usagers, etc.
- La poursuite du travail lié à l'amélioration continue de la qualité avec l'accompagnement des établissements sur leur politique qualité, l'évaluation interne et sa mise à jour, le respect des outils de la loi de 2002, etc.
- La mise en place de formations via Campus, pour des formations internes, mais aussi pour certains partenaires.
- La gestion du service ressources humaines, avec l'élaboration des paies, leur contrôle, la mise en place du prélèvement à la source, le suivi des indicateurs RH, la participation aux réunions IRP, etc.
- Le travail de gestion du parc informatique via le service informatique : la configuration du serveur, la veille à la sécurité du réseau et des données, la maintenance des postes informatiques et l'installation des logiciels et mises à jour.

- Et tout le travail administratif ou stratégique lié à un siège : réponses aux sollicitations de nos autorités de contrôle et de tarification, gestion des dossiers transversaux type : assurances, fluides, communications, demandes de subventions, organisation des réunions du Conseil d'Administration, du Bureau et autres commissions liées à la vie associative, suivi des incidents liés aux personnes accueillies ou aux professionnels, développement de partenariats, etc.

CONCLUSION :

L'année 2023 a été marquée par de très nombreux départs de professionnels, et une grande difficulté à recruter, tant des professionnels socio-éducatifs que paramédicaux, médicaux, ou des spécialités administratives.

Le dossier de renouvellement du siège, initialement déposé en 2018 et faisant l'objet de nombreuses négociations, finalisé en 2022, a permis de clarifier les actions siège des actions ESMS.



Rapport d'activité 2023, présenté par Madame Geneviève ROUX, Directrice de l'Amélioration Continue

RENFORCER LE PROCESSUS DE PREVENTION DES RISQUES :

- Consolider le recueil, l'analyse partagée et l'amélioration des pratiques suite aux incidents et événements indésirables, aux erreurs médicamenteuses et aux accidents du travail, le respect du droit à l'image par un formulaire APEI mis à jour et une formation dédiée à la protection des données.
- Actualiser les procédures de sécurisation de l'aide à la prise du médicament, celles relatives aux soins, signalement du harcèlement.

PLANIFIER LES EVALUATIONS EXTERNES DE 2025 :

Pour le site des Mésanges, le site Noiray, le Dime Phare, l'ESAT, le DHVS.

CONTRIBUER A L'ANIMATION DE REUNIONS PARTICIPATIVES :

En vue de l'actualisation de projet d'établissement ; la conception d'enquêtes (référentiel managérial de APEI 2023, recueil de l'opinion des familles 2024).

PLANIFIER ET ORGANISER LES 25 FORMATIONS TRANSVERSALES APEI :

402 heures de formation, 272 places stagiaires, programmer une formation relative à la prise en compte des comportements problématiques. Je passe le relai pour cette fonction à Ana Goncalves Cavaca, attachée de direction au Service juridique et financier, en lien avec Vanessa Degani.

CO-ANIMER :

- Les commissions restauration et passer le relai à Magali Meyer chef de service.
- Les comités éthiques, « je passe le témoin » à Maryline Gal directrice dans cette période post olympique...

Après 18 ans d'expérience riche et variée à l'APEI de Chambéry, je fais valoir mes droits à la retraite dès le 1 juillet 2024, bonne continuation à tous, je vous souhaite le meilleur pour l'avenir et le plein épanouissement de la démarche qualité et éthique, accompagnés par le.la professionnel.le qui vous rejoindra à la rentrée.

Rapport d'activité 2023, présenté par Madame Maryline GAL, Directrice

L'année 2023 marque un tournant avec l'amélioration de la situation sanitaire, le retrait du masque et des signes encourageants concernant le recrutement de personnels pour le CME. De ce point de vue, la situation de la MAS reste tendue. Tout ceci nous a permis de retrouver des conditions d'accueil « normales » et une dynamique collective qui a fait du bien à tout le monde : activités transversales, journée portes ouvertes, Circuit du Cœur, fête de Noël... que de beaux et bons moments partagés.

L'année 2023 est celle de l'animation des groupes de travail pour la rénovation du projet d'établissement. 9 groupes se sont réunis plusieurs fois entre septembre 2023 et février 2024. Ces travaux dessinent un projet dynamique, axé sur l'amélioration des conditions d'accueil, d'accompagnement, de soins et de travail. Tourné vers le renforcement : des supports de communication au service de l'expression des personnes accompagnées, du partenariat avec les proches aidants, de la structuration et lisibilité de nos pratiques ; ce projet nous guidera pour les 5 prochaines années.

1. AGREMENTS - EVOLUTION :

Entité	CME	SESSAD	MAS
Nombre de places	50 places	4 places	10 places
Public accueilli	Polyhandicap, plurihandicap et TSA, associés à une déficience intellectuelle sévère avec ou sans troubles associés	Polyhandicap ou plurihandicap sévères	Polyhandicap
Âge	0-20 ans	0-20 ans	20 ans et plus
Modalités d'accueil	26 Internat 19 Semi-internat 5 Accueil temporaire	Accompagnement à domicile	Accueil permanent

Dans le cadre des négociations CPOM, le secteur enfant va passer en « dispositif » IME (le DIME Mésanges) ce qui permettra de lever les barrières administratives entre le CME et le SESSAD. Des accompagnements associant CME et domicile seront possibles. Ceci devrait favoriser l'intégration progressive d'un plus grand nombre d'enfants au CME, le soutien de situations exceptionnelles au domicile et le recours à des prestations à domicile au besoin.

2. LA POPULATION ACCUEILLIE :

Entité	CME	SESSAD	MAS
Nombre de personnes accompagnées en 2023	54 18 filles 36 garçons	3 1 fille 2 garçons	10 5 femmes 5 hommes
Origine géographique	37 Savoie 7 Isère 8 Ain 2 Haute-Savoie	1 Savoie 1 Isère 1 Ain	9 Savoie 1 Ain
Ages	5-10 ans ► 11 11-15 ans ► 19 16-19 ans ► 12 20-24 ans ► 11 25-29 ans ► 2	11 ans 14 ans 17 ans	25-30 ans ► 3 31-39 ans ► 4 40-50 ans ► 1 51-57 ans ► 2
Sorties 2023	5 jeunes adultes sont sortis vers une MAS 1 enfant a été réorienté en IME 1 jeune est décédé	1 sortie vers un autre établissement	
Entrées 2023	3 admissions	0 admission	1 admission du CME

13 jeunes adultes accueillis sous aménagement Creton ont été accompagnés en 2023. Ils occupent, de manière importante, les places d'internat qui sont plus fortement demandées l'âge avançant.

Au 31/12/2023, ils étaient 7 sous aménagement Creton et 5 jeunes auront 20 ans en 2024.

3. L'ACTIVITE 2022 :

MAS :

L'entité administrative étant la MAS Noiray, il n'est pas possible de distinguer les éléments quantitatifs de l'activité de la MAS Mésanges.

Les tensions liées aux difficultés de recrutement ont conduit le Conseil d'Administration de l'APEI de Chambéry a décidé d'un moratoire dès 2022, qui a suspendu jusqu'en septembre 2023 les admissions. Un adulte du CME a intégré la MAS en 2023. Cette situation affecte le taux d'activité de cet établissement.

CME :

Journées	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Réalisé 2023
Semi-internat	4 643	3 591	4 483
Internat permanent	2 299	1 971	3 057
Internat de semaine	2 157	3 780	1 469
Internat temporaire	488	840	610
Total	9 587	10 182	9 619
Taux d'occupation global	88.52 %	/	84.16 %

2023 est une année exceptionnelle pour le CME qui compte 7 sorties, ce qui impacte le niveau d'activité. En effet, entre une sortie et une entrée il y a un temps d'adaptation et de mise en place qui requiert un délai non compressible. Par ailleurs, c'est toujours l'occasion de changements de groupe en interne et d'augmentation de temps de présence pour certains enfants accueillis à temps partiel.

Nous avons procédé à 3 admissions en 2023 et 4 début 2024.

SESSAD :

SESSAD	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Actes	548	620	450

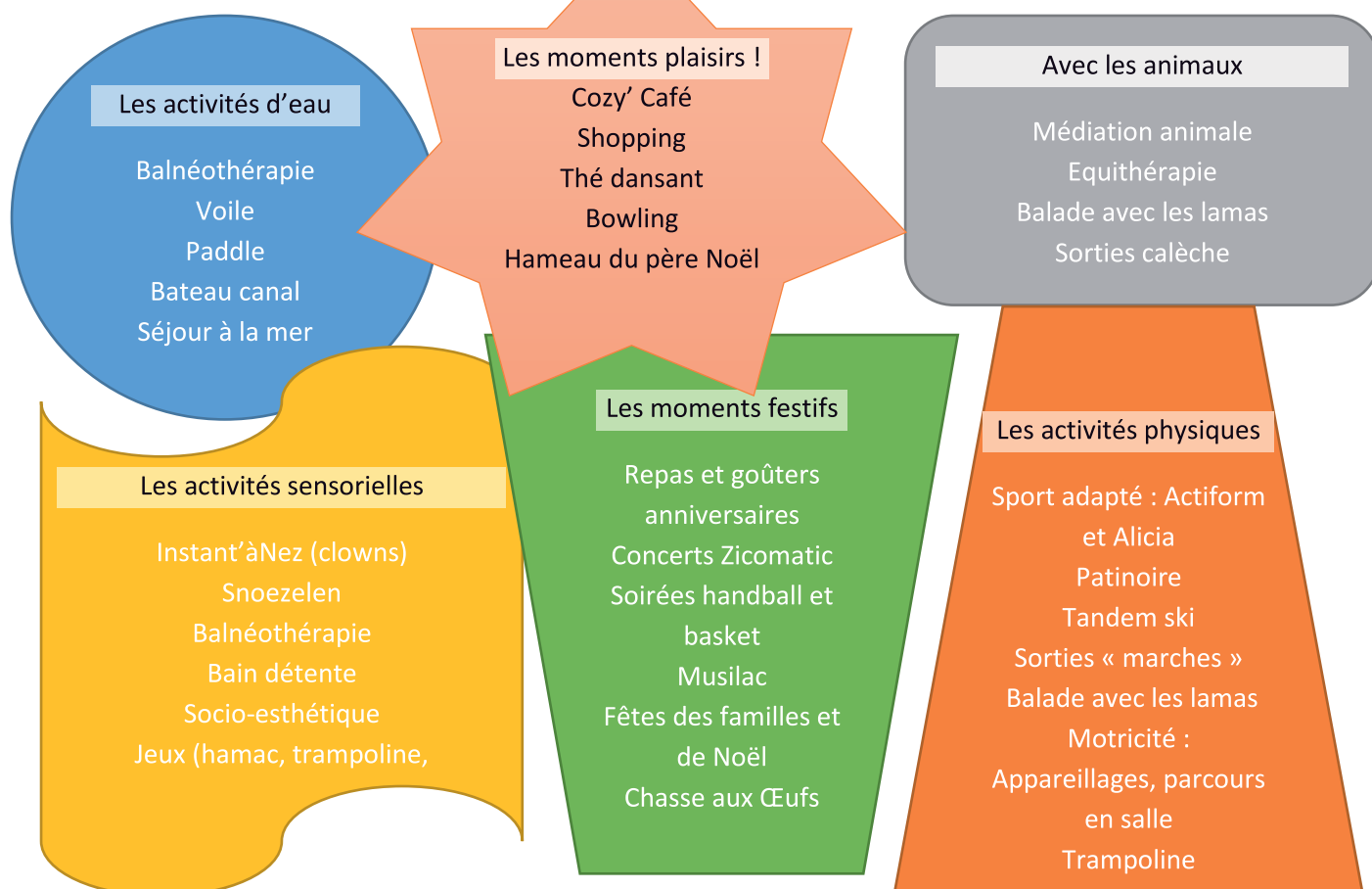
Les interventions à domicile sont assurées par une psychomotricienne et une monitrice éducatrice. Elles interviennent parfois en binôme. L'ergothérapeute et la psychologue du CME interviennent ponctuellement. L'assistante de service social soutient les familles pour les démarches administratives et l'accès aux droits. L'équipe est encadrée par une cheffe de service.

Le taux d'activité pour 2023 est de 89.29 %.

Il n'y a pas de liste d'attente pour ce service et les familles sur la liste d'attente du CME ne souhaitent pas d'entrée en SESSAD. De ce fait, 2 places sont vacantes depuis juillet 2023, aussi, nous avons renforcé l'accompagnement des enfants suivis.

4. LES ACTIVITES :

L'année 2023 a été riche en évènements et activités proposés aux personnes accompagnées. Chaque jour, les différentes unités proposent des activités de stimulation, éducatives et de loisirs sur le site et à l'extérieur.



De nombreux partenaires nous soutiennent afin de rendre possible cette dynamique. Cette année encore, un partenariat avec les jeunes en section Bac Pro des métiers de la sécurité du lycée Sainte-Anne, nous a permis d'emmener plus de personnes à la patinoire, grâce à leur présence. Nous les remercions vivement pour ce partage d'expérience et d'émotions !

Nous bénéficions du soutien : de la KES de l'APEI de Chambéry, de la mairie de La Motte-Servolex, de Zicomatic, des InstantàNez et des dons de familles ou de personnes extérieures pour financer ces activités. Un grand MERCI à tous pour cela !

Les évènements 2023 :

Le Circuit du Cœur s'est déroulé le 24 juin. Merci au Judo-Club et aux lycéens pour cette belle réussite qui a rapporté 2 283 € et a permis le financement d'une nouvelle table de kiné.

Nous avons organisé une journée « portes ouvertes » le 05 juillet, à l'intention des familles des personnes accompagnées et des professionnels au cours de laquelle nos prestataires présentaient leurs activités : médiation animale, musicothérapie, ActiForm, et Zicomatic pour assurer l'ambiance ! Nous avons partagé un goûter et pris plaisir à nous retrouver sous le soleil autour d'un concert.

Monsieur BECKER Raphaël, Directeur de la délégation ARS départementale de la Savoie, est venu visiter Les Mésanges le 10 octobre. Cette rencontre a été l'occasion d'échanges sur les conditions d'accompagnement et les besoins des personnes, enfants et adultes, les plus dépendantes.

Journée du 30 septembre : A l'occasion de cette journée, le Rotary Club Challes-Les-Eaux a organisé un rallye automobile « Roulez jeunesse » et une après-midi sur l'aéroport du Bourget-du-Lac durant laquelle les personnes accompagnées par l'APEI de Chambéry et leurs proches ont pu vivre des expériences sensationnelles à bord de voitures de sport ou anciennes. Cette journée au profit des Mésanges a permis de récolter 7000 € pour soutenir le financement de l'aire de jeux adaptés qui sera réalisée en 2024.

La fête de Noël s'est déroulée à la salle St Jean le 16 décembre. Cette année nous avons tous partagé une tartiflette géante avant d'accueillir les familles pour la boom de l'après-midi et le partage du goûter. Merci à la mairie pour la mise à disposition de la salle.

5. LES PRESTATIONS :

Les professionnels de tous les services se sont mobilisés pour assurer l'accompagnement éducatif, la vie quotidienne, les rééducations et les soins des personnes accueillies malgré des périodes difficiles pour certains services. Au fil des mois, au CME, l'organisation a retrouvé un rythme habituel concernant l'équipe des rééducateurs et celle des 6 unités.

L'organisation générale bousculée n'a pas permis d'assurer la continuité des suivis individuels et collectifs à hauteur de nos ambitions. Les projets personnalisés n'ont pas tous été réalisés en 2023. Les visites médicales annuelles non plus, du fait de l'absence de médecin toute l'année et de son remplacement partiel par de l'intérim puis la mise en place de la télé-médecine.

Malgré cela, une vigilance et une attention personnalisée ont été de mise tout au long de l'année. L'équipe infirmière a été très perturbée par de nombreuses absences et des départs. La situation de service a pu être très tendue avec parfois jusqu'à l'impossibilité de trouver des remplaçants.

L'arrivée d'une cadre de santé en mars 2023 après plus de 6 mois de poste vacant a été bienvenue.

L'équipe de la MAS endure toujours un manque de personnel titulaire ; les professionnels en poste compensant les absences et formant de manière continue les remplaçants. L'organisation de travail et les conditions d'accompagnement sont, de ce fait, dégradées malgré la volonté des personnels d'assurer leur mission.

Les groupes fratries sont à nouveau en place pour accueillir les frères et sœurs autour d'une activité de médiation avant de partager un goûter avec le frère ou la sœur en situation de handicap.

6. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

Le CVS s'est réuni 4 fois en 2023. Ses membres ont été renouvelés en janvier, l'assemblée est aujourd'hui beaucoup plus nombreuse ce qui donne une nouvelle dynamique. Nous traitons à chaque rencontre : des activités réalisées, des préoccupations des familles (absence de médecin, de personnel, transport,) de la situation RH et des projets.

7. LES RESSOURCES HUMAINES :

A noter en 2023 : un absentéisme pour maladie toujours important au CME (1 974 jours), mais moindre qu'en 2022 (2 610 jours) ; 2 départs en retraite et des démissions pour lesquelles les postes ont été très difficiles à pourvoir ; l'absence de médecins généraliste et pédopsychiatre toute l'année, remplacés partiellement par de l'intérim, puis la mise en place de la télé médecine en septembre. Cette situation nous a mis grandement en difficulté, l'équipe infirmier en a subi les conséquences dans son organisation et la sécurisation des soins.

Malgré 2 ETP mis en place en 2020, pour constituer un pôle remplacement interne, le recours à l'intérim a été important : 879 contrats assurés par 229 personnes différentes, pour 8 600 heures effectuées (5 644 en 2022).

Le SESSAD compte 1.29 postes équivalent temps plein répartis entre plusieurs salariés intervenant également au CME et/ou à la MAS.

7 personnes au CME sont sous contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

Pour la MAS, se reporter au rapport d'activité du site Noiray.

8. LES FORMATIONS :

Les formations répertoriées ici sont communes aux différents services : CME, MAS et SESSAD. Certaines sont transversales avec les autres établissements et services de l'APEI ou partenariales.

Intitulés	Nombre de participants
Communication non violente –Niveau 1 et 2	1 jour et 2 jours – 5 professionnels
Soutenir la démarche d'accompagnement aux soins palliatifs en équipe	5 jours – 3 professionnels
Approche Snoezelen	3 jours – 7 professionnels
Animation de réunion	2 jours – 3 professionnels
Comportements défis et ses déterminants	3 jours – 4 professionnels

Accompagnement des personnes porteuses du syndrome d'Angelman	8 jours - 12 professionnels et 2 familles
Evaluation sensorielle et perceptive des personnes avec handicaps sévères	2 jours - 9 personnes
TSA et éducation structurée	5 jours - 15 personnes
Diverses formations sécurité	15 personnes
L'accompagnement de la personne polyhandicapée	2 jours - 10 professionnels
Travail avec les familles	5 jours - 3 professionnelles
La vie affective, intime et sexuelle des personnes polyhandicapées	2 jours - 9 professionnels et 2 familles
Formation CAA	entre 1 et 5 jours - 11 personnes
Réduire l'agressivité physique et verbale	2 jours - 6 personnes
Les troubles de la déglutition	2 jours - 11 professionnels et 1 famille
Eau et handicap ok	2 jours - 8 professionnels

9. LES PARTENARIATS :

Le CME, la MAS et le SESSAD inscrivent leurs activités dans un environnement partenarial diversifié et dense :

- Les partenaires favorisant et/ou permettant les actions éducatives et les activités adaptées : Zicomatic, les InstantàNez, Club de voile, etc.
- Les partenaires des soins : le CHMS, CHS de la Savoie, ESPPÉRA : équipe de Soins de support Palliatifs Pédiatriques de Ressources et d'Accompagnement, les pharmacies de la Source et des Portiques à La Motte-Servolex, le laboratoire d'analyses médicales de La Motte-Servolex, le réseau bucco-dentaire.
- Les partenaires médico-sociaux : les établissements et services de l'APEI de Chambéry, les CAMPS, le CEM Accueil Savoie Handicap, les structures adultes (FAM/MAS), le service Enfance, Jeunesse, Famille du Conseil Départemental, la MDPH.
- Les partenaires qui nous soutiennent par leurs actions : l'Association Enfance-Espérance, Zicomatic, les InstantàNez, le Judo-Club de La Motte-Servolex, la Mairie de la Motte-Servolex, l'UDAPEI.

10. LES AUTRES FAITS MARQUANTS :

Dans le cadre des négociations CPOM avec l'ARS, nous avons présenté un projet pour le regroupement des places MAS de l'APEI de Chambéry sur le site Mésanges, avec une extension de 6 places. Ce projet est toujours en discussion avec les autorités de tarification.

L'expérimentation du projet de recherche avec l'Association Française du Syndrome d'Angelman a débuté en mai 2023. Un programme de formation destiné aux professionnels et familles est expérimenté aux Mésanges avec 11 professionnels et 2 familles à raison de 3 sessions de 4 jours programmées sur 2023 et 2024. Ce projet, soutenu par la CNSA, a été présenté à M. Denis Piveteau qui encourage cette expérimentation, ainsi qu'à la commission recherche de l'UNAPEI. Il vise à favoriser le croisement des savoirs pour un meilleur accompagnement de la personne avec Syndrome d'Angelman.

Nous avons contribué activement à une étude-action portant sur les besoins des jeunes relevant de l'amendement Creton menée par le Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI) Auvergne Rhône-Alpes missionné par l'ARS AURA pour réaliser un diagnostic partagé afin d'identifier les blocages et les leviers inhérents au parcours de ces jeunes. Cette étude a mobilisé des familles et des professionnels et a découlé sur un rapport et une proposition de plan d'action. Nous sommes en attente des suites données pour déployer les mesures préconisées.

Dans le cadre de la proposition « A la rencontre des acteurs du handicap » du bassin chambérien, portée par le département, Les Mésanges ont accueilli plusieurs professionnels des services Personnes âgées/Personnes handicapées et du service Enfance, pour une journée. Ces professionnels ont visité le site avant d'être immergés quelques heures dans une unité puis de partager un temps d'échanges et de retours d'expériences. Ces rencontres ont été très instructives pour ces professionnels et contribuent à une meilleure connaissance des besoins des personnes accompagnées, notamment dans le cadre de l'attribution des prestations de compensation du handicap et du partenariat avec la protection de l'enfance.

Depuis cette année 2023, nous avons réouvert le bassin de balnéo à des partenaires. Celui-ci étant libéré à certains horaires, nous sommes très contents de pouvoir contribuer aux besoins d'autres publics grâce à cet équipement. Le CAMSP de Chambéry vient une fois par semaine avec un groupe de parents et leurs enfants et le CMP enfant de Yenne également, avec un groupe d'enfants.

Nous avons également procédé à des aménagements et travaux de sécurisation en 2023 :

- Sécurisation de la téléphonie avec un équipement qui assure une continuité permanente et empêche toute coupure complète du site.
- Renforcement des signaux sonores et lumineux en cas d'alarme incendie.
- Aménagement de la terrasse des kinésithérapeutes, qui agrandit leur espace de rééducation dès les beaux jours et offre de nouvelles possibilités de prise en charge.
- Equipements complémentaires pour la balnéo : gilets et harnais de flottaison adaptés.
- Renouvellement et acquisition, comme chaque année, d'équipements de confort (siège Lalloo, canapés, mobiliers) et de matériel informatique.

L'inflation généralisée qui nous touche de plein fouet et impacte fortement nos ressources financières, nous amène à mettre en place des mesures de prévention et de vigilance, afin de réduire les charges et de lutter contre les gaspillages. Cette inflation est une préoccupation majeure tant elle risque d'impacter nos budgets et capacités d'actions à l'avenir, au regard de l'évolution des dotations annuelles qui ne suivent pas son cours.

Des études de solarisation et de géothermie du site sont en cours, pour évaluer les possibles et agir sur les conséquences financières et environnementales de nos dépendances à l'électricité et au gaz.

11. LES PERSPECTIVES

2024 est l'année de la finalisation du projet d'établissement pour le site Mésanges et du démarrage de la mise en œuvre des fiches actions.

Un travail est engagé pour sécuriser le circuit du médicament en étroite collaboration avec l'ARS. Il fait suite à un auto-diagnostic. Il faut aujourd'hui mettre en œuvre le plan d'action qui en découle. Ceci sera un gros travail pour l'année et sans doute les suivantes : mise à jour et

élaboration de procédures et modes opératoires, formalisation de pratiques, révision de la convention pharmacie, etc.

Le projet d'aménagement à l'arrière du CME verra le jour en 2024. Les recherches actives de financements menées les 2 années précédentes ont porté leur fruit et vont couvrir l'intégralité des coûts. Cet espace vert sera aménagé d'un accès PMR et deviendra un espace d'activités sensorielles, équipé d'une aire de jeux adaptée aux fauteuils roulants. Il sera accessible aux personnes extérieures pour le rendre plus dynamique et proposer une inclusion « inversée ».

Enfin, nous continuerons à défendre un projet d'augmentation du nombre de places MAS.

Rapport d'activité 2023, présenté par Madame Sandrine Hervé, Directrice DIME PHARE - IME le Bourget – PCPE

1. PRESENTATION GENERALE DE L'IME LE BOURGET AU SEIN DU DIME PHARE :

L'IME le Bourget est inclus dans le dispositif DIME PHARE, Pôle Handicap d'Accompagnement et de Ressources pour l'Enfant. Le panel de réponses proposées issues du fonctionnement propre à ce dispositif et de son ouverture sur l'extérieur, amène davantage de souplesse, de modularité et de réactivité dans les accompagnements et facilite l'accompagnement des personnes en situation dite « complexe ». La coopération avec les différents acteurs du territoire permet d'assurer une continuité dans les différents parcours individualisés à tout âge de l'élève.

L'IME accueille des personnes présentant un trouble du développement intellectuel (TDI) et/ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) avec ou sans troubles associés. Plus de la moitié des personnes accompagnées sur le site présente un trouble du spectre de l'autisme.

Le DIME PHARE regroupe 5 pôles présentés dans le nouveau livret d'accueil remis à chaque famille : accueil de jour, hébergement, interventions dans le milieu de vie type SESSAD, accompagnement situations complexes en interne et en externe type PCPE et accompagnement des transitions.

L'accueil de jour de l'IME le Bourget est organisé en plusieurs unités regroupées en Institut Médico-Pédagogique (IMP) jusqu'à 14 ans et Institut Médico-Professionnel (IMPRO) après 14 ans.

L'unité d'enseignement est divisée en 5 classes dont une est externalisée au niveau du collège Jean Mermoz à Barby.

Un partenariat de proximité avec l'école primaire de Challes-Les-Eaux, tout au long de l'année 2023, a permis des temps d'inclusion des plus jeunes élèves à partir de projets ponctuels. Plusieurs interventions, notamment de sensibilisation du handicap et de la différence, ont eu lieu dans les établissements scolaires du territoire.

Les groupes éducatifs travaillent principalement sur le développement de l'autonomie et la participation à la vie sociale, avec un encadrement plus ou moins important suivant les besoins identifiés et l'évolution des profils accompagnés. L'équipe paramédicale et médicale facilite les conditions d'apprentissage. La structure assure ainsi un accompagnement global de la personne, au niveau éducatif, pédagogique, paramédical au sein d'un accueil collectif. Les ateliers pré-professionnels sont mis en place, soit sur site, soit à l'extérieur au sein de structures médico-sociales ou de droit commun. De nombreux projets permettent de répondre aux besoins de chacun et de contribuer à l'épanouissement global des personnes (activités artistiques, culturelles, sportives, camps, etc. ...).

Le DIME propose également un hébergement pour 22 personnes dont une place est dédiée au répit pour les familles en interne. Cet internat de semaine fonctionne chaque jour avec deux veilleurs de nuits.

Des services satellites complètent les trois pôles : le secrétariat, le service social, le pôle remplacement et le service technique. L'équipe des agents de service est gérée par l'ESAT de l'APEI de Chambéry.

L'IME le Bourget dispose d'une cuisine sur place assurée par le prestataire externe ELIOR. Des temps de concertation entre l'infirmière, l'économiste, la diététicienne et la cuisinière contribuent à un meilleur suivi des menus proposés par rapport aux besoins individuels des personnes accompagnées et à la mise en place des régimes spécifiques personnalisés. Des commissions restauration dans le cadre de la démarche qualité garantissent également le suivi et l'évaluation régulière des prestations restauration.

Au niveau des transports, jusqu'en juillet 2023, un moyen de transport collectif, le grand bus, était proposé en complément des taxis et des véhicules internes au DIME PHARE. Du fait du changement de plan de transport et d'une fréquentation moindre constatée depuis plusieurs mois, le grand bus a été supprimé. Ainsi, depuis septembre 2023, les transports sont assurés uniquement par les taxis et véhicules internes du DIME PHARE avec des points de ramassage identifiés.

La population accompagnée :

L'IME accueille des personnes âgées de 5 à 20 ans (Agrément de 81 places : 59 en semi-internat, et 22 en internat) pour des personnes présentant un trouble du développement intellectuel et/ou un trouble du spectre de l'autisme avec ou non des troubles associés.

L'IME compte, au 31 décembre 2023, 19 personnes âgées de plus de 20 ans (contre 16 personnes au 31.12.2022) relevant de l'amendement Creton, avec des orientations diverses (ESAT, Service accueil de jour, foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé).

La file active de l'IME est de 88 enfants en 2023 avec 7 nouvelles admissions dont des enfants en situation complexe, lesquelles demandent un encadrement en moyens humains renforcé.

Liste d'attente en augmentation en 2023 :

La liste d'attente sur l'IME le Bourget, au 1^{er} avril 2024, est en augmentation par rapport à l'année précédente (41 personnes contre 36 en 2022). Les personnes inscrites sur la liste d'attente de l'IME Le Bourget et de l'IME de Marlioz sont accompagnées pour certaines par le PCPE (Pôle de compétences et prestations externalisées). Ce service travaille en lien étroit avec les services de la MDPH autour des situations dites dans le cadre du dispositif « une réponse accompagnée pour tous » (RAPT).

Un taux d'activité globale en 2023 en évolution :

En 2023, nous comptons au total 15 583 journées réalisées contre 14 954 journées en 2022 réalisées (dont internat : 3225 contre 2876 en 2022). L'internat a été en 2023 en effectif complet.

Le taux d'activité répond au taux négocié dans le CPOM (supérieur à 90 %).

Encore cette année, nous constatons le développement des accompagnements à temps partiel (en scolarisation partagée par exemple), lequel a un impact sur le taux d'activité.

Une évolution de l'encadrement des professionnels en 2023 :

L'année 2023 a été moins impactée par les tensions de recrutement que l'année précédente avec une diminution des postes vacants. L'absentéisme reste élevé (arrêts maladie courts ou longs). Plusieurs départs de professionnels en 2023 sont à noter.

Des moyens renforcés ou redéployés en encadrement ont permis encore en 2023 d'accueillir des plus jeunes enfants avec des comportements-problèmes importants. A noter, la participation

de certains professionnels à Handi nounours avec des référentes handicap à l'Hôpital de Chambéry.

Une démarche qualité active en lien avec les enjeux de développement durable :

Deux référents qualité, en lien avec la direction de l'amélioration continue de l'association, ont le souci de faire vivre la démarche qualité au sein des pratiques professionnelles, notamment autour de la gestion des fiches événements et de la recherche de solutions préventives.

L'écriture du projet du DIME PHARE a été poursuivie en 2023 pour l'ensemble des structures avec une finalisation et une présentation au conseil d'administration prévues en 2024.

Dans le cadre de la démarche de développement durable dans laquelle s'inscrit le DIME, la sensibilisation et la responsabilisation des professionnels et des personnes accompagnées ont été poursuivies en 2023 autour des bonnes pratiques et de projets divers (recyclage des matériaux, gestion des déchets, compostage, économies d'énergie, incitation à l'utilisation de modes de transports différents, co-voiturage, etc. ...).

Poursuite de l'accompagnement des professionnels au changement de pratiques et de culture institutionnelle :

La formation collective, en 2023, a permis à plusieurs professionnels du DIME d'être sensibilisés au mode collaboratif autour de l'élaboration et la co-construction des projets personnalisés. Les formations régulières (Makaton, épilepsie, stratégies de l'autisme, troubles de l'oralité) ont été proposées pour plusieurs professionnels.

Les principales thématiques abordées en réunion inter-équipe en 2023, ont porté sur le harcèlement en milieu scolaire et la prévention des comportements problématiques.

L'analyse de la pratique a été remise en place en 2023, pour l'ensemble des équipes, avec une intervenante qui apporte une satisfaction générale exprimée par les professionnels.

Des projets éducatifs en 2023 diversifiés et ambitieux :

- Ateliers autour de la musique : intervenant musical (chants), ateliers percussions d'Isabelle Herlin, participation à des activités au cozi'café (Zicomatic).
- Le parcours sensoriel «relooké» sur le groupe SAREC (projet co-animé par l'enseignante, la psychomotricienne et l'éducatrice).
- Les activités magie cirque et médiation animale toujours très prisées par les personnes accompagnées, le projet jardinage, l'équithérapie, etc. ...
- Le projet GO TO SKI initié par les enseignants sportifs bénéficiant à l'ensemble des unités et proposé également aux enfants du site les Mésanges.
- Le projet d'aménagement d'une salle sensorielle 2023/2024.
- Poursuite des camps d'été avec comme objectifs de partager et de découvrir un ailleurs (en refuge, en camping).
- Sur l'internat, le projet Disney sur 3 jours dans le cadre du projet des étudiants de l'ENSEIS : 7 jeunes ont pu partir à l'aventure, accompagnés de professionnels volontaires et engagés.

Un IMPRO en évolution constante :

- Poursuite des activités externalisées permettant aux plus grands de découvrir le monde du travail adapté de façon progressive : ESAT de l'APEI « Atelier Transition », ESAT

de l'APAJH en espaces verts et en atelier sous-traitant et ESAT de la SATREC en sous-traitance.

- Un partenariat historique toujours très actif avec le Lycée horticole du Bocage.
- A l'image du Duoday, le projet In'side days avec la société ALPHI : découverte du monde de l'entreprise pour plusieurs adolescents et jeunes adultes.
- Rencontre avec l'ESAT de l'APAJH, temps de partage avec les personnes accompagnées, leur famille et les professionnels.

Des ateliers partagés avec les familles :

Les ateliers participatifs avec les familles ont été particulièrement appréciés, comme les ateliers de communication alternative et augmentée (CAA) : « communiquons un peu, beaucoup, ... différemment » animés par les orthophonistes. L'ensemble des contenus de ces ateliers ont été partagés à l'ensemble des professionnels à la rentrée de septembre 2023.

Un autre beau projet, né en janvier 2023, le groupe Passeport Accès Secteur Adultes nommé P.A.S.S Adultes. Ce groupe se fonde sur un travail collaboratif entre les familles de différents groupes d'accueil à l'IME, ayant un jeune adulte concerné par une orientation type établissement d'accueil médicalisé (EAM) FAM/MAS et cinq professionnels (éducatrices spécialisées, assistante sociale, psychologue et cheffe de service). Des rencontres régulières permettent des temps de réflexion et de construction autour de thématiques diverses : groupe de parole sur la représentation du secteur adulte, création d'un passeport de la personne accompagnée, les questions juridiques (statut d'adulte, le régime de protection, l'aide sociale...), la réalisation d'un classeur répertoriant les établissements avec fiches de présentation des structures. Avec une ambition de faire évoluer ou créer une structure adulte de type EAM/MAS.

Autres temps forts avec les familles et partenaires proches :

- Les marchés de printemps et le marché de Noël qui sont toujours très appréciés par les participants.
- Les deux rencontres parents/professionnels de l'année, en groupe ou en individuel suivant les unités et les besoins identifiés.
- La fête des familles de fin d'année scolaire à laquelle sont conviés les professionnels.
- La journée portes ouvertes en septembre 2023, occasion pour les parents de découvrir et de partager avec les élèves une activité, un atelier sur le groupe de leur enfant ou sur un autre groupe.
- Les événements culturels favorisés par les associations partenaires qui permettent de se rencontrer différemment.

La réorganisation du conseil de la vie sociale avec une équipe de choc :

La réorganisation du conseil de la vie sociale (CVS) du DIME initiée fin 2022, ainsi que l'adaptation des outils de communication ont permis, en 2023, une réelle participation et expression des représentants des personnes accompagnées. La nouvelle équipe contribue activement à l'organisation de la vie institutionnelle et a opté pour un fonctionnement facilitant le recueil des avis de chacun autant que possible sur des questions diverses.

Des temps dédiés aux questions et partages des familles ont été mis en place une fois par trimestre en dehors des CVS à la demande des parents. Certaines thématiques sont partagées en CVS.

Le DIME PHARE, en 2023, a connu une activité riche et intense aussi bien en accueil de jour qu'en internat, mais aussi sur les SESSAD et le PCPE. La conception du nouveau livret d'accueil a favorisé une meilleure connaissance de son fonctionnement et du panel des modalités d'accompagnement proposé.

L'augmentation de la liste d'attente sur l'IME reste un élément préoccupant à prendre en compte dans la réflexion autour des perspectives d'évolution du DIME PHARE.

La situation financière a été consolidée en 2023 avec la pérennisation des dotations pour les situations complexes prévue dans le cadre de la négociation du CPOM.

Le déficit financier noté en 2023 est lié principalement aux remplacements des professionnels et aux indemnités de deux départs à la retraite ou des trois licenciements pour inaptitude.

Le budget unique à partir du 1^{er} janvier 2024 (comprenant l'IME Le Bourget, le SESSAD SAAGI et le SESSAD Trampoline) permettra à moyen terme une optimisation des moyens financiers au sein du DIME PHARE.

2. PCPE DIME PHARE DE L'APEI DE CHAMBERY

Le PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées) est porté par l'IME le Bourget et est adossé à plusieurs structures sur le territoire chambérien et d'Aix-Les-Bains : l'IME le Bourget, le SESSAD Trampoline, le SESSAD SAAGI et le CME les Mésanges de l'Association APEI de Chambéry et l'IME de Marlioz et le SESSAD Le Tandem de l'Association APEI d'Aix-les-Bains.

Ce service travaille en lien étroit avec les services de la MDPH autour des situations complexes, notamment pour la coordination des plans d'accompagnement global (PAG) dans le cadre du dispositif « une réponse accompagnée pour tous » (RAPT).

Le PCPE fait partie intégrante du DIME PHARE et bénéficie de possibilités de réponses transitoires proposées aux personnes concernées et à leur famille (temps collectifs, immersion, évaluation des besoins, mutualisation de réseaux et de ressources) dans l'attente d'une réponse plus pérenne. Pour certaines situations, l'intervention du PCPE dans un temps limité a permis de soutenir la personne dans le droit commun et de relancer une dynamique positive.

Une activité en constante évolution en 2023 :

L'activité du PCPE, en effet, ne cesse d'être en augmentation en termes de prestations éducatives.

La file active du PCPE au 31/12/2023 est de 50 personnes accompagnées avec de plus en plus de situations qui demandent un accompagnement soutenu assuré par les professionnels libéraux. Sur les 50 situations suivies, 9 élèves sont accompagnés dans le cadre du projet Go collège (rencontres facilitant l'arrivée au collège).

Répartition sur le territoire et selon les âges :

Un tiers environ des situations sont situées sur le territoire d'Aix-les-Bains (hors Go Collège). La fourchette des 11-15 ans des personnes accompagnées est la plus importante (42 %) du fait des difficultés de l'arrivée et à l'intégration au collège (pouvant aller jusqu'à la déscolarisation). 32 % des enfants sont à l'âge de l'école élémentaire et attendent une place en IME ou en SESSAD (en augmentation). Reste 10% sur la fourchette 16 à 17 ans et 14% de 18 à 20 ans. En 2023, à noter, beaucoup de demandes pour des jeunes adultes restent sans suivi.

L'équipe du PCPE se confronte aux difficultés d'orientation vers le secteur adulte (manque de places, complexité des situations face au manque de moyens d'encadrement).

Au niveau des mouvements :

13 entrées et 14 sorties sont à noter en 2023 dont un cinquième pour une scolarité ordinaire sans accompagnement et deux tiers environ ont été admis vers un IME ou un SESSAD. Plusieurs situations complexes demandent une coordination renforcée, une implication importante de la coordinatrice et de la psychologue et de nombreuses prestations d'accompagnement éducatif réalisées par les professionnels libéraux (participation sociale ou en matière d'autonomie) :

- 16 situations dont l'accompagnement fait l'objet d'un besoin de coordination renforcée.
- 6 situations dont le PCPE est coordinateur d'un PAG.

L'augmentation importante du montant réalisé des prestations médico-sociales assurées par les professionnels libéraux explique le déficit financier du service.

Le résultat comptable du PCPE déficitaire implique une reprise sur les réserves pour être à l'équilibre.

Conclusion :

Le PCPE, en 2023, connaît une activité importante en termes d'encadrement, de coordination renforcée et d'accompagnement de situations complexes. Les demandes pour des jeunes adultes sont croissantes. Le PCPE du secteur enfant atteint ses limites pour accompagner les plus grands vers le secteur adulte.

Des échanges ont eu lieu avec les autorités pour trouver des solutions qui évitent les ruptures de parcours entre secteur enfant et secteur adulte.

Par ailleurs, il est indispensable de poursuivre l'identification des personnes en situation critique en lien avec l'ARS et le Conseil départemental (situation complexe qui demande un accompagnement très soutenu dans la durée donnant l'objet à des demandes de crédits non reconductibles).

A préciser que le budget et l'analyse financière du PCPE en 2024 seront traités hors du budget unique du DIME PHARE, à l'instar de l'UEMA.

Rapport d'activité 2023 - SESSAD TRAMPOLINE présenté par Madame Sandrine HERVE, Directrice DIME PHARE

1. PRESENTATION GENERALE :

Le SESSAD TRAMPOLINE fait partie intégrante du DIME PHARE, articulé avec l'IME le Bourget, le PCPE et le SAAGI. Ce service est ouvert 210 jours sur l'année. Il est situé sur le site de l'IME le Bourget à Challes-Les-Eaux. Il compte 16 places à destination des personnes âgées de 0 à 20 ans présentant un trouble du développement intellectuel. La déficience intellectuelle est variable suivant les situations avec ou sans troubles associés.

Le SESSAD TRAMPOLINE intervient directement auprès des personnes sur leur lieu de vie (établissement scolaire, domicile, centre de loisirs). Les interventions éducatives et paramédicales se font en grande partie dans l'établissement scolaire lors de séances individuelles ou sur le site de l'IME, en individuel ou en groupe.

L'équipe des professionnels est composée de deux éducatrices et du chef de service, de l'orthophoniste, de l'ergothérapeute, de la psychologue, de la psychomotricienne et du personnel administratif. Le poste d'orthophonie a été instable en 2023 avec deux remplacements effectifs. A noter, le départ de l'orthophoniste titulaire depuis de nombreuses années à la fin 2023 (poste actuellement non remplacé faute de candidature).

La majorité des postes sont à temps partiel, mutualisés en grande partie avec l'IME (agent technique, agent RH, secrétaire, directrice).

2. ENTREES/SORTIES ET ACTIVITES :

Au niveau des mouvements d'enfants et d'adolescents qui ont eu lieu en 2023, à noter 6 nouvelles admissions et 6 sorties soit une file active de 22 enfants (orientations vers l'IME Le Bourget ou l'OVE, le SESSAD St Réal, le SESSAD St Louis Du Mont). L'activité est stable. La majorité des personnes accompagnées sont âgées de 6 à 10 ans. Les candidatures viennent essentiellement du CAMSP de Chambéry.

Liste d'attente en évolution : 8 enfants sont notés sur la liste d'attente au 31/12/2023 et 5 supplémentaires sont en cours de régularisation à ce jour. De plus en plus d'élèves suivis ont un trouble du spectre de l'autisme associé et présentent pour certains des comportements problèmes qui complexifient leur parcours de scolarisation dans le milieu ordinaire.

3. ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS EN 2023 :

La réorganisation de l'analyse de la pratique mutualisée avec celle de l'IME le Bourget a été continue en 2023 (à raison d'une séance par cycle de 6 semaines).

Les formations collectives ont été mutualisées au sein du DIME PHARE (poursuite des formations autour du mode collaboratif avec les familles. L'équipe a continué à expérimenter

par ce biais la culture du mode collaboratif, à savoir une co-construction avec la personne et la famille des objectifs poursuivis à partir d'un processus précis. Cette approche a permis de renforcer l'état d'esprit dans le positionnement des acteurs (écoute différente des attentes des familles, co-construction des objectifs autant que possible).

Deux professionnels ont suivi la formation Makaton.

4. EVOLUTION DU PROJET DE SERVICE DANS LE CADRE DU DIME PHARE :

L'écriture du livret d'accueil du DIME PHARE a été finalisée en 2023 mettant en exergue les modalités croisées entre les structures du dispositif. L'écriture du projet de dispositif a été poursuivie en 2023 (présentation en 2024 au CVS DIME PHARE, au conseil d'administration et aux autorités de contrôle). A l'instar du SESSAD SAAGI, une temporalité dans la contractualisation a été décidée afin de répondre plus précisément aux réalités des familles et à la nouvelle cartographie des services sur le territoire (contrat de 3 ans renouvelable sur dérogation notamment pour les plus jeunes). La prise en compte de la logique de parcours incite l'équipe à préparer plus en amont l'orientation des personnes en fonction de l'évolution de leurs besoins, de leurs compétences, de leurs attentes et de l'environnement dans lequel elles se situent.

5. UN RESEAU COMMUN AU DIME PHARE :

Les professionnels du SESSAD ont été en liens étroits avec ceux du DIME PHARE à partir des situations qui évoluent dans les modalités d'accompagnement ou via les missions de coordination de projets partagées avec l'IME le Bourget.

L'équipe du SESSAD Trampoline est amenée à travailler régulièrement avec certains partenaires en fonction des situations et des besoins, en lien avec les différents pôles du DIME PHARE.

Les partenariats réguliers en 2023 :

- L'Education Nationale, au sein des dispositifs inclusifs ou non, auprès des enseignants et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), des enseignants référents (lors des équipes de suivi de la scolarisation) et du coordinateur pédagogique.
- Les structures sanitaires : Winnicot et CMP du territoire, le Centre Hospitalier Spécialisé de Savoie.
- Les autres structures médico-sociales principalement l'IME Saint Louis du Mont, le Camp de Chambéry, le DIME Alain Paquier (OVE).
- Les professionnels libéraux essentiellement les orthophonistes.
- Les acteurs de la protection de l'enfance (EJF) pour plusieurs situations.

6. LES PRINCIPAUX PROJETS ET ACTIONS REALISES EN 2023 :

- Des groupes éducatifs avec différentes médiations : cuisine, découverte d'environnements nouveaux avec comme objectifs la socialisation, l'enrichissement du vocabulaire, le repérage dans l'espace, l'acquisition d'autonomie dans les gestes quotidiens.
- Des sorties sport adapté, accrobranches, ski en lien avec les équipes de l'IME, luge, Kabane, bowl.
- La réalisation d'un camp d'été sur deux jours animé par les éducatrices au camping de Challes-Les-Eaux.

- Des rencontres à thème avec les familles autour d'évènements festifs et de thématiques proposées.
- Des rencontres institutionnelles et conviviales transversales au DIME PHARE ainsi que des groupes de travail d'élaboration sur les pratiques partagées avec l'ensemble des équipes du DIME PHARE.

CONCLUSION :

Le travail autour de la sensibilisation des différents troubles neuro-développementaux et plus largement sur la différence a été très actif en 2023, dans le but de faciliter l'accès à une école inclusive quand la situation le permet : partage des missions du service avec les enseignants référents et conseillers pédagogiques afin d'optimiser l'accompagnement du SESSAD au sein de l'école ou du collège (liens réguliers avec la protection de l'enfance le cas échéant).

Le SESSAD Trampoline en 2023 poursuit son évolution au sein du DIME PHARE dans la diversification des réponses proposées au moment des transitions, notamment. Le travail avec les familles s'inscrit pleinement dans les évolutions souhaitées dans le projet de dispositif en cours de finalisation.

La durée des accompagnements continue à diminuer en 2023.

L'accent mis sur la communication en interne et en externe a permis une meilleure connaissance des missions du SESSAD Trampoline sur le territoire. La liste d'attente augmente, à ce jour, en lien avec les besoins croissants des situations dites complexes.

Le résultat comptable du SESSAD Trampoline est légèrement excédentaire.

Le budget unique du DIME PHARE, effectif au 1^{er} janvier 2024, permettra de mieux répartir l'ensemble des charges et des produits sur le dispositif ainsi que de répondre à l'ensemble des besoins identifiés des élèves pour une meilleure continuité des parcours.



Rapport d'activité 2023 du SAAGI – SESSAD et UEMA présenté par Madame Sandrine Hervé, Directrice du DIME PHARE

Le Service d'Accompagnement de personnes avec Autisme, de Guidance et d'Inclusion (SAAGI) est un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), destiné à des enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans présentant un trouble du spectre de l'autisme ou un trouble apparenté avec ou sans déficience intellectuelle. L'agrément du SESSAD est de 28 places et celui de l'UEMA (Unité d'enseignement maternelle autisme) est de 7 places.

Le SAAGI fait partie intégrante du DIME PHARE en fonctionnement croisé avec l'IME le Bourget, le PCPE et le SESSAD Trampoline.

Ce rapport d'activité du SAAGI est divisé en deux parties : SESSAD et UEMA.

1. Le SESSAD SAAGI :

Présentation générale du SESSAD SAAGI :

Le SESSAD SAAGI est spécialisé pour les personnes porteuses de TSA. C'est un service d'aide aux aidants. Il s'inscrit dans le cadre du dispositif « Autisme en Savoie ». Il a pour vocation d'apporter des réponses individualisées aux parcours mis en œuvre pour les personnes porteuses de Troubles du Spectre Autistique et d'être un animateur de réseau et un organisme d'étayage. Il vient en appui des familles et des services qui accompagnent directement la personne (éducation, scolarité, soins, loisirs, culture) sans se substituer à eux.

L'évolution des pratiques à partir de la réactualisation du projet de service :

Les éducatrices et les psychologues ont évolué dans leurs pratiques professionnelles suite à la redéfinition des missions inscrites dans le nouveau projet de service (référence assurée par les éducatrices en lien avec le plateau technique, animation des réunions cliniques par les psychologues en lien avec le médecin psychiatre).

La contractualisation sur une période déterminée de 3 ans a été appliquée pour les situations entrantes. Cette durée est renouvelable par dérogation, notamment pour les plus jeunes, avec validation de l'équipe de direction. L'introduction d'une échéance contractualisée permet de mieux répondre aux besoins de certains accompagnements et de proposer l'accompagnement spécifique du SAAGI à un plus grand nombre de familles inscrites sur liste d'attente.

Le livret d'accueil a été renouvelé en 2023 et s'inscrit aujourd'hui dans le livret du DIME PHARE. L'écriture du nouveau projet de service a été poursuivie et a été finalisée avec les professionnels et les familles volontaires. Le nouveau projet de service sera présenté au Conseil d'administration en 2024, intégré à celui du DIME PHARE.

Au niveau du portage de l'UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme), le SESSAD a diminué progressivement son étayage en 2023 avec la suspension notamment du poste tournant d'éducateur spécialisé.

Organisation générale du SESSAD SAAGI :

Le service est ouvert 210 jours par an. En tant que service d'aide aux aidants, il fonctionne sur des temps d'observation, de préparation et de déploiement des outils sur les lieux de vie des jeunes accueillis. Par exemple, des séances d'observation ou de déploiement d'outils de stratégie éducative sont régulièrement proposées sur une demi-journée au sein des écoles ou des collèges.

Un plateau technique pluridisciplinaire :

Au 31 décembre 2023, l'équipe du SESSAD est composée de travailleurs sociaux (moniteurs éducateurs ou éducateurs), d'un chef de service, d'une assistante sociale et d'une conseillère d'insertion professionnelle, de psychologues, d'une orthophoniste, d'un médecin psychiatre, du personnel administratif et services généraux. La majorité des postes sont à temps partiels ou mutualisés au sein du DIME PHARE.

Au niveau de l'accompagnement de l'équipe, une formation collective a été donnée à l'ensemble des professionnels sur la thérapie d'acceptation et d'engagement (ACT) issue des thérapies cognitivo-comportementales et de la théorie des cadres relationnels (acceptation : apprendre à tolérer les émotions-pensées douloureuses plutôt que de les éviter ; engagement : apprendre à savoir ce qui est important pour soi dans la vie et à déterminer soi-même des petits pas nous menant vers nos valeurs (actions valorisées)).

Une autre formation a porté sur la thématique du travail collaboratif.

Une analyse des pratiques professionnelles a eu lieu à chaque cycle de l'année.

Stabilité de la file active et de l'activité :

Le service compte une file active de 33 personnes pour un agrément de 28 enfants avec une activité stable (5 admissions provenant de Chambéry, Domessin, Cognin et Barby) et sur les 6 sorties : 4 vers le milieu ordinaire et/ou accompagnées par le service REPAIR, 2 vers l'IME Le Bourget.

Répartition des établissements scolaires et autres : 11 lycéens, 5 collégiens, 7 en école primaire, 2 en école maternelle, 2 CNED et 2 non scolarisés. Donc une pyramide des âges des personnes accompagnées au 31/12/2023 caractérisée encore par une importante proportion d'adolescents.

Une liste d'attente importante, en évolution constante en 2023 :

La liste d'attente comprend 83 dossiers complets contre 70 l'année précédente (à noter 98 situations hors secteur dont 21 de l'Isère, 1 de Lyon, 6 de la vallée de la Maurienne).

Les principaux projets et actions menés en 2023 :

La poursuite de projets auprès des personnes accompagnées :

- Des groupes éducatifs et thérapeutiques partagés avec le Dispositif Ressources Autismes du Centre Hospitalier de Savoie : Groupe Ados & Co (habiletés sociales), projet Théâtre sur 4 jours, Groupe psychoéducation (module ETAPE éducation thérapeutique autismes), participation à des ateliers avec le SAMSAH SAinspir (service d'accompagnement médico-social des adultes handicapés - service autisme pour l'insertion sociale et professionnelle, l'inclusion et la réhabilitation).
- Des sorties collectives en période de vacances à partir de médiations diverses.
- Poursuite du groupe « Go collège » en partenariat avec le centre d'évaluation savoyard de l'autisme (CESA) préparant des pré-adolescents inscrits ou non sur liste d'attente. Séances de groupes, rencontres familles, rencontres collège/écoles.

Des groupes auprès des aidants familiaux :

- Groupe avec les aidants familiaux : **"A la PAGE"** « Parents Acteurs de la Guidance de leur Enfant » ; ce groupe animé par deux psychologues est proposé aux parents et beaux-parents des personnes qui sont entrées au SESSAD dans l'année écoulée. Ce groupe de travail permet d'apporter ou de réactualiser les connaissances scientifiques liées au TSA, de répondre aux questions que se posent les parents à propos du TSA, de mieux comprendre le fonctionnement d'une personne avec TSA et d'échanger entre aidants et professionnels sur les stratégies d'accompagnement au quotidien et les besoins de leur enfant.
- Rencontres familles autour de thématiques diverses (pair-aidance, parcours de scolarisation).

Des rencontres et contributions avec les partenaires et aidants professionnels :

- Des rencontres familles professionnels et rencontres institutionnelles pédagogiques régulières dans le cadre de l'écriture du projet de service et de l'évolution des pratiques du SESSAD SAAGI.
- Des rencontres avec les différents partenaires : Foyer de jeunes travailleurs, Centre de loisirs, Cap emploi, Catsa, habitat inclusif, mission locale jeunes, unicité, mobileemploi, écoles de conduite, EJF, Bulle d'air.
- Des rencontres partenaires adolescents : CESC Collège Bissy, Mission handicap USMB, Medef/CPME, Communauté 360, Cap Emploi, association les Pelicans, AS Secteur enfant, ESAT, IME (Informations professeurs collège école ; Préparation du groupe « avoir 18 ans », Rencontres employeurs, Webinaire APEI : parents/personnes TSA).
- Poursuite de la contribution au projet CHMS autour de l'accessibilité aux soins au Centre Hospitalier Métropole de Savoie.
- Poursuite des contributions à des actions de sensibilisation sur le TSA (école, centre de formation).
- Gestion de la liste d'attente assurée par les psychologues afin de maintenir les liens avec les familles concernées.

Un réseau dense et des partenaires diversifiés :

Le SESSAD SAAGI entretient des relations régulières, tout au long de l'année, avec différents partenaires dont les partenaires de proximité :

- L'Education Nationale : le service intervient dans les dispositifs spécifiques et non spécifiques auprès des enseignants, des enseignants référents lors des équipes de suivi de la scolarisation, des accompagnants des élèves en situation d'handicap (AESH). Un accompagnement individualisé d'élèves accompagnés en ULIS TSA par cycle de 6 semaines est proposé depuis septembre 2023 (projet conventionné avec l'Education Nationale, suite à l'arrêt des supervisions des ULIS TSA, assuré anciennement par le SESSAD).
- Le Centre Hospitalier Spécialisé de Savoie et le Dispositif Ressources Autismes dont le CESA (Centre d'Evaluation Savoyard de l'Autisme), le SAMSAH et nouvellement l'équipe REPAIR (Ressources Ecole pour les Personnes avec Autisme vers une Inclusion scolaire Réussie) portée par le DRA (dispositif ressources autisme) en lien avec l'Education Nationale.
- La PAM 73 Plateforme Accueil multiservices de l'APEI de Chambéry qui permet aux familles de bénéficier de temps de répit.

D'autres partenaires peuvent être sollicités en fonction des accompagnements :

- La MDPH dans la gestion de la liste d'attente, lors de la commission d'harmonisation ou lors des réunions PAG (plan d'accompagnement global) ou dans l'accompagnement des dossiers administratifs.
- Les structures sanitaires : les professionnels sont en lien avec les organismes chargés de soins : CMP, CATTP, CATSA, WINICOTT, services hospitaliers, professionnels médicaux du secteur libéral.
- Les partenaires du Conseil départemental (protection de l'enfance).
- Les structures médico-sociales des territoires chambériens et d'Aix-les-Bains, et de la Haute-Savoie : Les différents IME-IMPRO, SAMSAH, CAMSP, OVA (Œuvre vaincre l'autisme).
- Les partenaires sociaux (Cap Emploi, les partenaires de l'insertion etc.), les centres de loisirs et centres sportifs et culturels.

Lors de l'année 2023, le SESSAD a confirmé les nouvelles pratiques professionnelles à partir de la réorganisation des missions des professionnels.

Le service s'est inscrit pleinement au sein du dispositif PHARE avec l'élaboration commune du livret d'accueil du dispositif et le développement des mutualisations des ressources. Les liens ont été renforcés en 2023 avec le PCPE à partir de situations complexes mettant en jeu les compétences des deux services.

Nous restons vigilants à l'évolution croissante de la liste d'attente qui montre un manque de places SESSAD TSA sur le territoire élargi. L'évolution des pratiques professionnelles et la contractualisation des accompagnements sur une durée déterminée permettront à moyen terme un turn over plus important.

Enfin le développement des mutualisations au sein du DIME PHARE et avec les partenaires extérieurs permettent de proposer une palette des modalités d'accompagnement plus importante au profit des projets des personnes accompagnées dans leur milieu de vie.

Le budget unique du DIME PHARE au 1^{er} janvier 2024 permettra une gestion des moyens octroyés davantage optimisée pour mieux répondre aux demandes croissantes d'accompagnement.

2. L'UEMA SAAGI :

Présentation de la classe :

L'UEMA (unité d'enseignement maternelle autisme) est portée depuis sa création par le SESSAD SAAGI. Cette classe de 7 élèves, âgés de 3 à 6 ans, se situe à l'école maternelle le Picolet à la Motte-Servolex.

L'enseignante spécialisée de la classe est détachée par l'Education Nationale et est responsable du pôle pédagogique. Elle est en lien directe avec le chef de service lequel pilote l'équipe de professionnels médico-sociaux (trois éducatrices à temps plein et à temps partiel, une orthophoniste, une psychomotricienne). L'équipe globale s'appuie sur la psychologue et le médecin psychiatre pour faciliter l'accompagnement global de l'élève, et la direction pour la partie projet de service. Le personnel administratif est mutualisé avec le DIME PHARE.

L'analyse des pratiques a été mise en place régulièrement pour les professionnels ainsi qu'une supervision technique de la classe assurée en 2023 par une ergothérapeute.

Les formations collectives ont été mutualisées avec celles du DIME PHARE, notamment autour des troubles de l'oralité et du travail collaboratif.

Le profil des élèves et la file active en 2023 :

Les élèves présentent des profils différents, principalement un retard de développement et des troubles associés (trouble du spectre de l'autisme associé à une déficience intellectuelle plus ou moins importante et parfois des comportements problèmes massifs). Un élève a été accompagné rapidement en séquentiel du fait de son mal être et de sa difficulté à supporter les règles du collectif. La file active en 2023 est de 10 enfants. La liste d'attente est de 9 élèves à ce jour (variable suivant les plannings des ESS). A noter, 3 entrées et 3 sorties (orientation vers ULIS TSA et IME).

Des difficultés d'orientation après UEMA :

Encore cette année, un élève sortant n'a pas eu, à la rentrée, une place dans l'orientation souhaitée (UEEA ou en ULIS TSA). A ce jour, sa scolarité est partielle. Les difficultés d'orientation post UEMA sont partagées avec les principaux acteurs de l'Education Nationale et de l'ARS afin de trouver des solutions pour éviter les ruptures de parcours de scolarisation à la sortie de l'UEMA.

Projets et activités en 2023 :

Au niveau des élèves, différents projets éducatifs et pédagogiques ont été menés en lien avec l'école ou à l'extérieur : activités de motricité globale et de motricité fine, temps de cuisine et de « patouille », groupe habiletés sociales, ateliers autour de la communication alternative et augmentée. La mise en place d'ateliers extérieurs à la classe a permis aux jeunes élèves de vivre une alternance d'activités cognitives et d'éveil et d'activités motrices ou de détente propices à leur bien-être.

Les activités inclusives :

Des temps d'inclusion pour trois élèves dans les autres classes ont été réguliers et augmentés lors du second semestre 2023. Ces inclusions sont accompagnées ou non par l'équipe. A noter également, des temps d'inclusion sur le périscolaire (temps de cantine notamment). La mise en place d'activités extérieures à la classe avec les autres élèves de l'école a été poursuivie, notamment sur le cycle patinoire. Des activités de détente sur les après-midi ont lieu également au sein des locaux du relais assistante maternelle à proximité de l'école maternelle. Des ateliers sont régulièrement partagés avec les autres classes comme la préparation de la fête de Noël.

Des temps de formation, de régulation et de soutien pour l'équipe pluridisciplinaire :

Le portage par l'équipe du SESSAD SAAGI a évolué avec un étayage moindre en 2023. Le poste tournant d'éducateur spécialisé a été suspendu en juillet ; des professionnels intérimaires sont intervenus pour renforcer l'équipe sur des temps ponctuels ou lors d'absences de professionnels.

La supervision technique de la classe a été assurée par une ergothérapeute sur quatre sessions. Cette supervision a été interrompue du fait de l'arrêt maladie de l'intervenante. Elle a été remise en place récemment par une psychologue cognitivo-comportementaliste une fois par cycle de 6 semaines.

L'analyse de la pratique pour l'équipe a été renforcée suite aux difficultés rencontrées par l'équipe en fin d'année.

La formation collective de l'équipe a porté sur la théorie d'échanges et développement (TED) (axée sur les centres d'intérêt de l'enfant autour de la notion de plaisir et de partage), sur les troubles de l'oralité et sur le travail collaboratif mené au sein du DIME PHARE.

Le travail avec les familles :

Le travail de guidance essentiellement à domicile a permis, pour la majorité des familles, de partager les expertises et les outils mis en place dans l'accompagnement de leur enfant. L'élaboration du projet personnalisé de l'élève est partagée avec la famille autant que possible dans un état d'esprit collaboratif.

Des liens de proximité avec l'école maternelle et les partenaires du territoire :

Le partenariat avec la mairie de la Motte-Servolex contribue, encore en 2023, au bon fonctionnement de cette classe spécifique. La mise à disposition d'une AESH, pour les temps de repas a facilité l'organisation du temps de midi. Les liens réguliers avec la cuisine centrale permettent d'adapter les repas proposés aux élèves de l'UEMA compte tenu des particularités alimentaires de certains élèves liés à l'autisme.

D'autres partenaires ont réitéré leur collaboration, notamment le relai assistantes maternelles de la Motte-Servolex (RAM), autour de la mise à disposition de locaux et de partage de pratiques.

Les liens sont toujours très réguliers avec l'inspecteur ASH de l'Education Nationale. La convention de l'UEMA a été renouvelée fin 2023.

En 2023, l'UEMA a connu deux périodes : la première correspondant au premier semestre, période de stabilité et d'élaboration du projet de service. Une vidéo a été réalisée pour présenter le fonctionnement de l'UEMA, à partir de séquences avec les élèves et de témoignages de parents, professionnels et partenaires. Cette vidéo a une visée à la fois de valorisation du travail réalisé et de communication pour mieux se faire connaître sur le territoire.

La seconde période correspond au dernier trimestre 2023 avec une instabilité du fonctionnement de la classe et de l'équipe liée essentiellement à la gestion de comportements problèmes massifs de deux élèves en souffrance dans le cadre collectif. La réorganisation des accompagnements et du fonctionnement global a permis de retrouver une stabilité relative de la classe à ce jour.

L'écriture du projet de l'UEMA dans le cadre du DIME PHARE a contribué à clarifier les missions et le profil des élèves pour ce type de dispositif inclusif.

En perspective, il est proposé qu'en 2024, le portage de l'UEMA effectué jusqu'à maintenant par le SESSAD SAAGI, soit élargi au DIME PHARE pour étayer davantage les professionnels et les élèves de l'UEMA en situation difficile.

Autre perspective partagée avec la direction de l'école maternelle et l'inspecteur ASH, l'inscription de l'UEMA dans le projet de l'école maternelle du Picolet et le développement des actions communes proposées aux élèves et aux familles de l'UEMA. Le logiciel de communication interne à l'école sera utilisé également pour les familles de l'UEMA.



Rapport d'activité 2023, présenté par Monsieur Laurent CRETEUR, Directeur



1. AGREMENT – EVOLUTION :

L'ESAT est agréé pour 237 places en équivalent temps plein, destinées à des adultes présentant une déficience intellectuelle et une notification d'orientation prononcée par la MDPH.

En 2023, sous le pilotage des ARS, L'ESAT du Nivolet poursuit son évolution et la mise en place des orientations politiques qui lui sont définies. Le travail de l'ESAT en 2023 a été de poursuivre la démarche de l'établissement afin de répondre aux attendus de la circulaire - décret du 11 mai sur le « Plan de transformation des ESAT ». Dans ce cadre, l'ESAT prend en compte les évolutions législatives comme les décrets portant modification du CVS (du 25 avril 2022) ; relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en ESAT (13 décembre 2022).

Début 2023, le délégué des personnes accompagnées a été élu. Cette élection nous a permis de mettre en place les instances représentatives et les formations associées.

L'année 2023 a été une année de mise en place du plan de transformation de l'ESAT. Le virage inclusif s'est accentué. L'ESAT n'a pas oublié les personnes les plus vulnérables et qui aujourd'hui ne souhaitent pas rejoindre le milieu ordinaire du travail. Pour autant, l'ESAT a permis une MAD sur 2023 qui pourrait aboutir sur un partage de temps entre ESAT et Milieu Ordinaire de Travail, ainsi qu'un stage qui permettrait à une personne d'obtenir un CDD d'un an dans une Entreprise Adaptée. Aujourd'hui, 15 % de la population accompagnée à l'ESAT du Nivolet souhaite découvrir le Milieu Ordinaire de Travail.

Dans ce cadre et pour répondre également aux objectifs CPOM, l'ESAT a travaillé sur les différentes conventions avec les Entreprises adaptées ; les services publics à l'emploi et le dispositif d'emploi accompagné. L'ESAT accompagne aussi les personnes via son service d'appui à l'accompagnement et son chargé d'insertion via des Mises à Disposition, des stages et des conventions d'appuis.

La loi plein emploi du 18 décembre 2023 est venue confirmer et accélérer le processus de transformation de l'ESAT du Nivolet. L'ESAT du Nivolet a constitué plusieurs groupes de travail pour mettre en harmonie ses documents avec les nouveaux décrets (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, carnet de parcours et de compétences, contrat de mise à disposition et de prestation, convention d'appui, DUI et ESMS numérique, ...). Ces groupes de travail se poursuivent sur 2024.

L'ESAT a mis en place un plan de communication afin d'informer l'ensemble des personnes accompagnées, des familles, des professionnels et des différentes instances, des nouveaux droits des personnes accompagnées. En 2023, des formations et informations ont eu lieu régulièrement pour rendre ces droits plus concrets et ainsi permettre aux personnes

accompagnées de s'en saisir (réunion ; bon de délégation ; analyse ; participation au règlement de fonctionnement...). En 2024, un accompagnement spécifique est mis en œuvre. Les personnes accompagnées peuvent désormais mieux gérer leurs interventions et mieux faire vivre leurs instances.

La transformation des ESAT implique une évolution de son environnement. Aujourd'hui, il est probable que la population accompagnée en ESAT évolue également, permettant aux personnes les plus éloignées de l'emploi d'être orientées vers des structures de type SAJ ; FDV répondant mieux à leurs besoins.

Parallèlement, en 2023, l'ESAT du Nivolet a commencé la mise en œuvre des fiches actions du CPOM 2023 -2027 et remplit ses premiers indicateurs.

L'ESAT travaille plus particulièrement sur son projet d'établissement afin de le rendre conforme à l'évolution des ESAT et au décret du 29 février 2024. Le règlement de fonctionnement de l'ESAT sera finalisé en 2024. L'évaluation externe de l'ESAT du Nivolet s'effectuera en 2025.

En 2023, en lien avec les lois, décrets et circulaires concernant les ESAT, les ARS, les recommandations de l'IGAS/IGF, de l'HAS, du projet séraphin PH, du PAG, l'ESAT du Nivolet a travaillé :

Sur l'axe Médico-Social :

- Développer un accompagnement personnalisé et faire évoluer le carnet de parcours et de compétences en lien avec le futur décret (en attente).
- Proposer à chaque personne accompagnée une activité à caractère professionnel, à temps plein ou à temps partiel, adaptée à ses besoins et répondant, dans la mesure du possible, à ses attentes.
- Permettre aux personnes qui en ont les capacités et qui le souhaitent d'accéder au milieu ordinaire de travail.
- Développer le pouvoir d'agir et notamment l'autonomie de la personne accompagnée.
- Favoriser le maintien et le développement de ses compétences et savoir-faire professionnels.
- Développer l'ouverture de l'établissement sur le milieu ordinaire.
- Mettre en place et faire connaître aux personnes accompagnées leurs droits que ce soit en interne (délégué des personnes, instance mixte représentative, ...) ou en externe (citoyenneté, inscription à Pôle Emploi, CPF, ...).

Sur l'axe économique :

- Diversifier les activités à caractère professionnel pour répondre aux nouveaux besoins des personnes accompagnées à l'ESAT.
- Développer la mise à disposition ; les stages et l'insertion en milieu ouvert en assurant un suivi.
- Adapter nos activités aux besoins du marché permettant à la fois de garantir une continuité d'activité dans les ateliers, et d'assurer l'équilibre économique de la structure.

Dans tous les cas, l'ESAT continue de réfléchir à l'évolution des métiers au sein de l'établissement.

Concernant l'amélioration continue, l'ESAT a effectué sa dernière évaluation externe en septembre 2014 par la Société EQM. Aujourd'hui, le poste de coordinateur qualité est pourvu et un travail sur le nouveau mode d'évaluation des structures ESMS est en cours. Pour rappel, les conclusions du rapport d'évaluation étaient les suivantes :

« **Appréciation globale de l'évaluateur externe :**

L'ESAT de l'APEI de CHAMBÉRY s'appuie sur une démarche d'amélioration continue travaillée au sein de l'APEI de Chambéry pour développer une approche de la loi de 2002 cohérente et participative.

Dans ce contexte, l'ESAT travaille depuis plusieurs années sur les attendus de la loi 2002 et de 2005. Le vieillissement des travailleurs handicapés et l'arrivée de personnes handicapées psychiques ou porteuses de troubles du comportement commencent à interroger les modes d'organisation et de fonctionnement actuels de l'ESAT de l'APEI de Chambéry.

Dans ce contexte, l'ESAT devra continuer à optimiser ses modes d'organisation et de fonctionnement au regard de l'évolution de la commande sociale, afin de consolider et pérenniser la qualité de la prise en charge actuelle notamment en :

- œ Optimisant l'action mise en place sur les projets personnalisés par la mise en place du Projet Individualisé qui s'adresse aux travailleurs handicapés dans un langage clair et porteur de sens sur 2015.
- œ Mettant en perspective le travail déjà mené dans le cadre d'une commission de bientraitance et le questionnement éthique au niveau de l'APEI de Chambéry. »

2. LA POPULATION ACCOMPAGNEE :

Au 31 décembre 2023, l'ESAT comptait 256 personnes : 140 hommes et 116 femmes soit 85 internes et 171 externes. L'âge moyen est de 38 ans. Au cours de l'année, nous avons eu 20 entrées et 20 sorties dont 10 démissions, 2 retraites, 1 fin de prise en charge, 1 admission dans un autre établissement et 6 usures et désintérêt au travail. Le taux d'occupation est de 94,58 % soit 50 434 journées réalisées. Concernant les stages, nous avons accueilli 34 stagiaires (dont 13 MISPE). En interne, les mouvements entre les ateliers sont réguliers, les personnes souhaitant découvrir un autre métier ou étant réaffectées pour des raisons médicales.

Aujourd'hui, l'ESAT compte 19,5 % de temps partiels principalement liés à la fatigabilité des personnes vieillissantes. Plusieurs personnes sont accompagnées au sein de l'ESAT faute de possibilité d'intégrer d'autres structures. Concernant le taux de temps partiel, celui-ci risque d'augmenter avec la mise en place de l'évolution des ESAT et notamment la possibilité pour les personnes accompagnées de cumuler un emploi en milieu ouvert et une admission en ESAT. L'ESAT se fixe une limite de 25 % maximum. Passer ce taux, les effectifs ne seront pas suffisants pour garantir un accompagnement de qualité et répondre aux exigences d'un ESAT.

3. LES ACTIVITES :

En 2023, nos activités sont identiques. Nous réfléchissons à intégrer au sein de l'ESAT une nouvelle activité, plus proche du milieu ordinaire : l'imprimerie. Diversification des activités dans les ateliers routage pour palier à la baisse progressive du routage avec une baisse significative du chiffre d'affaires. Globalement, notre chiffre d'affaires est stable. Les coûts de production de plus en plus élevés nous amène à un équilibre précaire.

L'ESAT poursuit son investissement dans la RSE et gère l'intégralité de ses déchets (espaces verts, papiers, cartons, bois, alimentaires, etc.). L'ESAT via ses filières de revalorisation s'est occupé de plus de 233 tonnes de papiers, 1 tonne de plastiques, 33 tonnes de cartons et 232 palettes.

La MAD, les stages, les formations reprennent un rythme plus soutenu grâce à l'arrivée de la cheffe de service d'appui à l'accompagnement soutenue par le chargé d'insertion et de formation, l'infirmière et les 3 coordinateurs de l'accompagnement personnalisé.

A noter qu'en 2023, les profils des personnes souhaitant intégrer l'ESAT sont toujours éloignés de l'emploi et plus particulièrement des secteurs porteurs (hygiène des locaux, blanchisserie, espaces verts) qui permettraient une insertion dans le milieu ordinaire de travail. Nous observons une distorsion entre la liste d'attente et les nouvelles missions des ESAT.

Au sein de l'ESAT, en 2023, les projets ont été nombreux, conformes au PAG de l'APEI de Chambéry. On peut noter :

- L'évolution de l'ESAT en conformité avec les décrets.
- La réactualisation des outils loi 2002 (RF-Livret d'Accueil, participation CVS...).
- Election du délégué des personnes accompagnées.
- Mise en place de l'Instance Représentative des Personnes Accompagnées et du délégué des personnes accompagnées.
- Communication (Duoday, ESAT'itude, médailles du travail, ...).
- Mise en place de formations et de préventions (soins – sociale – insertion...).
- Travail avec nos partenaires ESAT et EA du département...
- Le travail avec les services de France Travail, du dispositif d'emploi accompagné dans l'objectif de signer une convention de partenariat en 2024.
- Préparation à l'évaluation / Audit de l'HAS.
- Mise à jour du règlement de fonctionnement.
- Indicateurs du plan de transformation des ESAT.

4. LES PRESTATIONS :

Les personnes accompagnées par l'ESAT peuvent prétendre à plusieurs prestations. En effet, autour de l'activité à caractère professionnel, l'ESAT va permettre aux personnes de se professionnaliser, parfois de se spécialiser en vue d'intégrer, si elles le souhaitent, une entreprise du milieu ordinaire. Pour cela, l'ESAT met en place des formations aux postes de travail mais également des formations théoriques et pratiques en lien avec le savoir, le savoir-faire et le savoir-être.

Ces apprentissages sont maintenus dans le temps et soutenus par le moniteur d'atelier mais également par l'équipe du Service d'Appui à l'Accompagnement.

Nous proposons également des prestations de transport, de restauration, de stage en extérieur, de visite d'entreprises...

5. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

Les membres du CVS ont été élus le 06 décembre 2022. En 2023, ils se sont réunis 3 fois (les 28/03, 26/06 et 14/11).

Le Conseil à la Vie Sociale a pu travailler cette année sur le livret d'accueil, la fermeture de l'atelier de transition, le passage aux 35 heures à compter du 01/01/2024. Les représentants sont à l'initiative d'un projet de salle hors sac à l'ESAT.

Suite au Décret n°2022-1561 du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et droits des travailleurs, le délégué des personnes accompagnées a été élu le 28 mars 2023. Cette élection nous a permis de mettre en place les instances représentatives comme le CSSCT, les réunions qualité et les COL QVT.

6. LES RESSOURCES HUMAINES :

Effectif en 2023 de l'ESAT : 52,28 ETP (effectif au 31/12 en contrat CDI ou CDD).

En 2023, l'organigramme de l'ESAT est stable et tous les postes sont pourvus.

L'ESAT a comptabilisé 961 jours d'absence (arrêt maladie pour 723 jours ; accident du travail pour 8 jours et congés maternité pour 230 jours).

L'ESAT enregistre également 487 heures de délégations : 85 heures d'absences pour enfants malades, 19 jours pour événements familiaux et 817 heures de formation continue. Nous enregistrons également 1387 heures d'absences ne donnant pas lieu au maintien de salaire soit environ 198 jours.

Le taux d'absentéisme est de l'ordre de 9,6 %. Le personnel intérimaire a été sollicité pour remplacer les salariés absents dès lors qu'ils avaient une mission de prise en charge directe avec les personnes accompagnées. Sur 2023, 64 contrats représentant 1961,4 heures ont été effectués.

Le Service d'Appui à l'Accompagnement de l'ESAT permet un accompagnement médico-psycho-social. Il est assuré par une cheffe de service (1 ETP), 2 agents administratifs (1,4 ETP), une psychologue (0,6 ETP), une infirmière (0,8 ETP), une assistante sociale (0,7 ETP), 3 coordinateurs de l'accompagnement personnalisé (CAP, 3 ETP) et 1 chargé d'insertion (1 ETP).

7. LES FORMATIONS :

En 2023, 60 personnes accompagnées ont bénéficié d'une formation.

Les formations dispensées ont été :

- Devenir délégué des travailleurs ESAT : 2 personnes (la déléguée des personnes accompagnées ainsi que le suppléant).
- Rôle des élus au CVS : 4 personnes nouvellement élues au CVS.
- Conduite 2 roues en sécurité : 6 personnes.
- PRAP : toutes les personnes de la blanchisserie et de la lingerie ont pu en bénéficier, soit 34 personnes au total.
- Conduite en sécurité de chariots automoteurs à conducteur porté, dispensée par l'organisme SOCOTEC : 2 personnes.
- Utilisation en sécurité du matériel : tous les travailleurs des espaces verts, soit 16 personnes, qui ont suivi cette formation sur la manipulation de la tronçonneuse, de la débroussailleuse et du taille-haie.

Ces formations sont financées principalement par notre organisme paritaire collecteur agréé (OPCO Santé) mais aussi par la taxe d'apprentissage collectée au bénéfice des ESAT.

Plusieurs actions en matière de prévention Santé ont été menées en 2023 :

- Mars-Mai : actions de prévention des étudiants infirmiers sur le thème de l'alimentation et de l'équilibre alimentaire.
- Mars Bleu : sensibilisation de travailleurs hommes et femmes, au cancer colorectal, au sein de l'ESAT. Accompagnement de 3 travailleurs à la galerie marchande de Chamnord pour l'exposition organisée par la ligue contre le cancer : « colon tour ».
- Avril : en partenariat avec le pôle santé de Chambéry-le-Haut, intervention d'un dentiste pour sensibiliser au brossage des dents.
- Juin vert : en partenariat avec la ligue contre le cancer, intervention de 2 professionnels pour sensibiliser des femmes au cancer du col de l'utérus.
- Novembre : campagne de vaccination contre la grippe saisonnière.

8. LES PARTENARIATS :

Les partenaires de l'ESAT sont toujours aussi multiples. Ils vont des clients donneurs d'ordre jusqu'aux partenaires et financeurs.

Sur l'année 2023, nous avons poursuivi nos liens avec les Foyers d'Hébergement, le SAVS, l'EA mais aussi avec l'ensemble des structures de l'APEI de Chambéry sans oublier les parents, les représentants légaux avec qui nous avons œuvré ensemble à l'accompagnement, à la sécurité et la santé des personnes accompagnées.

9. LES PERSPECTIVES 2024 :

Pour 2024, les projets se poursuivent et on peut notamment citer :

- Un accompagnement renforcé des élus des personnes accompagnées (formation, coach, ...).
- Mise en place du carnet de parcours et de compétences.
- Préparation à l'évaluation / Audit de l'HAS.
- SERAFIN.
- Mise à jour du Projet d'établissement.
- Climatisation du self.
- Développement des activités (Imprimerie ; numérisation).
- Mise en place d'un nouveau projet personnalisé (incluant le projet de vie et une évaluation professionnelle en lien avec le code ROM métier).
- Travail sur l'insertion des personnes accompagnées (CPF, CV, Lettre de motivation, ...).
- Action de prévention santé.

L'ESAT du Nivolet – APEI de Chambéry remercie les membres de l'association, les financeurs, les parents et représentants légaux et notamment leurs représentants au CVS ; les professionnels de l'APEI ainsi que ses partenaires qui, par leurs actions, soutiennent l'ESAT et permettent de dynamiser l'établissement et de mieux le faire connaître.



Rapport d'activité 2023, présenté par Monsieur Laurent CRETEUR, Directeur

1. AGREMENT – EVOLUTION :

La persistance d'écart durables de taux d'emploi et de niveau de formation des personnes en situation de handicap avec le reste de la population active appelle un profond renouvellement de nos approches des leviers de la politique d'emploi en faveur des personnes en situation de handicap, pour faire vivre une société du travail pour tous plus inclusive.

C'est le sens des transformations inscrites dans la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui, outre la réforme de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, vient renforcer le cadre d'intervention des entreprises adaptées.

En 2023, la politique de développement des entreprises adaptées consiste à développer le CDD tremplin et à renforcer la dynamique de passage vers d'autres entreprises. Aujourd'hui, l'Imprimerie de Savoie ne peut pas s'inscrire dans cette démarche.

Depuis plusieurs années, les déficits cumulés de l'Imprimerie de Savoie associés aux évolutions des Entreprises Adaptées nous amène à transférer l'activité imprimerie sur l'ESAT et à fermer l'Entreprise Adaptée.

Le Conseil d'Administration de l'APEI de Chambéry qui s'est tenu le 25 mai 2023 a confirmé la fermeture de l'Entreprise Adaptée au 31 décembre 2023.

2. LES RESSOURCES HUMAINES :

Les personnes accompagnées ont le statut de salarié et sont soumises aux mêmes règles que les autres salariés en matière de droit à congés, protection sociale et cessation du contrat de travail.

Les effectifs de l'Entreprise Adaptée représentent 9.95 ETP soit 11 salariés dont :

- 3 encadrants : 1 secrétaire commerciale, 1 moniteur principal responsable de la production et 1 conducteur Offset.
- 5 salariés handicapés travaillant à l'Imprimerie.
- 2 salariés handicapés travaillant en détachement pour l'ESAT : 1 chauffeur et 1 agent de service intérieur.
- 1 salarié handicapé (sans aide au poste) travaillant en détachement dans le service des ASI qui est parti au 31 mai 2023.

La synergie entre l'Imprimerie et certains ateliers de l'ESAT s'est poursuivie et intensifiée sur des travaux de façonnage ou d'aide aux conducteurs offset.

Une personne accompagnée à l'ESAT a intégré l'équipe de l'Imprimerie, en début d'année 2023, au sein de l'atelier façonnage et il est prévu des stages pour différentes personnes actuellement accueillies à l'ESAT en vue de leur intégration dans l'atelier imprimerie/façonnage.

Au niveau des ressources humaines, on note une longue absence maladie puis un temps partiel thérapeutique d'une salariée du façonnage, ainsi qu'une longue absence de l'opérateur PAO. Nous avons été obligés de faire appel à un prestataire extérieur PAO pendant plusieurs mois, entraînant une augmentation des coûts.

L'Entreprise Adaptée a comptabilisé 626 jours d'absence pour maladie.

Des salariés de l'ESAT et du siège interviennent également pour l'Imprimerie : Direction, Service d'Appui à l'Accompagnement de l'ESAT, Ressources Humaines, Comptable, Secrétariat. Ils interviennent entre autres, sur les activités commerciales, facturation clients et comptabilité ...

L'Entreprise Adaptée bénéficie des services de l'ESAT pour l'accompagnement des TSH et notamment l'intervention de l'assistante sociale mais également, plus ponctuellement, de l'infirmière et de la psychologue.

3. LES ACTIVITES :

L'Imprimerie de Savoie réalise des travaux d'impression offset et numérique, entêtes de lettres, enveloppes, cartes commerciales, carnets, brochures, dépliants, pochettes, imprimés... Des clients institutionnels, collectivités locales, associations, administrations, particuliers et entreprises confient leurs travaux d'impression aux talents de notre équipe d'ouvriers des arts graphiques.

Solidaire de la préservation de l'environnement, l'Imprimerie de Savoie est labellisée « Imprim'Vert » depuis 2009, (encres végétales, papiers aux normes PESC, laboratoire numérique).

4. LES PERSPECTIVES :

Contexte économique :

L'Entreprise Adaptée a un chiffre d'affaires qui ne permet pas de dégager des excédents. Elle a des frais de structures importants (les investissements sont lourds et leurs renouvellements sont nécessaires pour garder une qualité d'impression) et ne parvient pas à être à l'équilibre. Malgré une forte augmentation du chiffre d'affaires en 2022 par rapport à 2021 et 2020, le résultat de 2023 est à - 7.3 K€.

L'Entreprise Adaptée est sur un marché de type Niche et ultra concurrentiel (impression via le Web ; guerre des prix...).

L'Entreprise Adaptée ne parvient pas à accompagner les TSH vers l'entreprise. De par sa spécificité, il n'est pas possible de faire des mises à disposition dans les autres imprimeries (qui sont nos concurrents directs). Elle requiert des professionnels avec une formation spécifique importante (conducteur d'offset ; façonnage) qui ne permet pas de travailler dans d'autres entreprises ou de trouver du travail hors de l'Imprimerie.

Contexte Social :

Nous avons proposé une modification du contrat de travail pour motif économique à tous les salariés lors d'une réunion le 07 juillet 2023 :

- ✚ Le salarié irait travailler au sein de l'ESAT, soit en tant qu'ASI, soit en tant qu'ouvrier qualifié ou soit en tant que chauffeur livreur selon son profil de compétences.
- ✚ Le salarié n'aura pas de perte de rémunération. Il n'y aura aucun changement de mutuelle. A la fin de la réunion, un courrier explicatif a été remis à chacun indiquant le poste proposé. Ils avaient jusqu'au 08 août 2023 pour réfléchir sur la proposition faite :
 - Si le salarié acceptait la proposition, il aurait un avenant contractuel indiquant son embauche à l'ESAT au 01 janvier 2024 à signer en octobre 2023.
 - Si le salarié refusait la proposition, il serait licencié au 31 décembre 2023.
- ✚ Il a été proposé 1 poste de chauffeur, 2 postes d'ASI, 1 agent technique supérieur et 3 postes d'ouvrier qualifié.
- ✚ Aucune personne a refusé la proposition qui lui avait été faite.

Il a donc été décidé en Conseil d'administration, le 25 mai 2023, de fermer l'Entreprise Adaptée au 31 décembre 2023 et de proposer aux salariés de travailler à l'ESAT sans perte de rémunération.

Toute l'équipe de l'IDS remercie les membres du Conseil d'Administration, et plus largement l'association APEI de Chambéry, pour leur soutien.



Rapport d'activité 2023, présenté par Monsieur Guillaume WEPPE, Directeur

1. AGREMENT – EVOLUTION :

Ouvert 365 jours par an pour 101 places comprenant 4 places d'hébergement temporaire.
Le foyer d'hébergement est réparti en 4 sites sur Chambéry, depuis avril 2018.

Offre d'hébergement	Nombre de personnes
Montjay – Côté verger	42
Ryviéraz	41
L'Albanne	14
Hébergements temporaires	4
TOTAUX	101

2. ACTIVITE :

Activité totale réalisée en jours :

Année	2023	2022
Hébergement permanent	34 518	34 671
Hébergement temporaire	741	372
Total	35 259	35 043

Il était prévu, au CPOM, 32 887 journées au total ; 31 865 pour le permanent (90% de taux d'occupation) et 1 022 journées pour le temporaire (70%).

Compte tenu des absences pour raisons personnelles, le taux d'occupation réalisé pour l'hébergement permanent est de 97,49% et de 50,75% pour l'hébergement temporaire

On peut donc constater que l'Hébergement temporaire a du mal encore, à ce jour, à atteindre les 70% ; travail que nous allons poursuivre, sachant que l'année 2023 a été fortement perturbée par les difficultés RH et de stabilité des accompagnements dont les accueils en hébergement temporaire.

Par ailleurs, nous avons dû aussi bloquer 3 logements du fait de travaux nécessaires, eu égard à des infiltrations d'eau et des besoins de rénovation.

3. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES :

L'année 2023 est marquée par le début de la mise en place du Dispositif Habitat et Vie Sociale en lien avec les objectifs et actions du CPOM, avec pour enjeu de poursuivre et de développer la logique de parcours et de solutions alternatives en termes de logements et de prestations, en dehors des places traditionnelles en Foyer d'Hébergement.

Le projet final a été validé et approuvé en novembre 2023 par les différentes instances (Conseil d'Administration, CVS, CSE, familles et professionnels), ainsi que par les services du Conseil Départemental, avec une date de démarrage de mise en place progressive au 1^{er} janvier 2024.

Plusieurs groupes de travail ont permis de valider l'organisation suivante sur le Foyer d'Hébergement :

- Spécialisation du RDC et du 1^{er} étage de la Résidence Ryviéraz pour les personnes vieillissantes et/ou en perte d'autonomie. A ce jour, il y a 24 personnes concernées qui ont déménagé entre décembre 2023 et mars 2024 entre le site de Montjay et la Résidence Ryvieraz, plus 3 personnes qui ont changé de logement sans changer de résidence.
 - Cette nouvelle organisation a pu aussi se mettre en place grâce à l'obtention de crédits supplémentaires du CD73, qui ont permis d'embaucher 1 poste d'aide-soignant et un poste d'AES (nous n'avons pas pu recruter 2 aides-soignants faute de candidats), ainsi que renforcer l'équipe d'animations et d'organiser le service avec plus de présence de professionnels en journée.
- Spécialisation du 2^{ème} étage de la Résidence Ryviéraz et du site de Montjay/Côté Verger, en FH Tremplin, dont l'objectif est de favoriser des solutions d'accompagnement priorisant le droit commun et aussi d'accompagner les personnes dont le projet de vie est d'habiter dans le droit commun.
- Préparation à la fermeture progressive du site de l'Albanne, avec une première étape en décembre 2023 de fermeture de 5 places qui ont permis de lancer le projet d'extension du SAJ de 7 places. Les autres étapes sont programmées courant 2024 :
 - Avec en septembre/octobre une fermeture de 5 autres places pour créer de nouvelles places de SAVS.
 - Et fin d'année 2024/début d'année 2025, le projet de redéployer 5 places en FH diffus tout en maintenant un agrément FH et en favorisant des logements inscrits dans le droit commun.
- Il est important de préciser que le DHVS maintient des places « FH traditionnel » sur les 2 sites de la Ryviéraz et de Montjay, ces places étant en majorité en réponse aux besoins des personnes souhaitant conserver un accompagnement FH et ESAT.

L'année 2023 est aussi marquée à nouveau par une réelle difficulté RH que ce soit en termes de turn-over des professionnels, que d'absentéismes, avec en parallèle des difficultés à recruter des professionnels diplômés ou encore de recruter en CDI tout court.

Cela déstabilise fortement les accompagnements du quotidien, la continuité de service, la qualité parfois de certains accompagnements dans les projets personnalisés.

Nous avons renforcé notre pôle remplacement en faisant appel fortement à l'intérim afin de garantir les accompagnements et la continuité de service, mais cela n'est pas satisfaisant et déstabilise les professionnels titulaires et les cadres.

Nous recrutons progressivement, en CDI, des professionnels très motivés et impliqués, qui sont à ce jour souvent non-diplômés, avec un engagement de les former, et cela a aussi un impact sur la gestion des plannings et des absences pendant les formations.

En outre, l'année 2023 est marquée par **des difficultés pour certaines personnes de trouver une place plus adaptée à leurs besoins, notamment de soins**, en lien avec des pathologies neurodégénératives qui apparaissent dans des délais très rapides du fait de la Trisomie 21. A ce jour, 2 personnes relevant d'une MAS ou d'un FAM, sont en attente d'une solution plus adaptée. Nous faisons appel, en lien avec les familles et mandataires judiciaires, à des intervenants libéraux. Nous sommes soutenus par le FAM du Noiray en appui expertise auprès des équipes.

Nous utilisons grandement les compétences des 2 infirmières et de l'aide-soignante récemment embauchée (et nous les remercions encore une fois), mais notre organisation de FH pour personnes vieillissantes/perte d'autonomie, ne permet pas de répondre de manière satisfaisante et sécuritaire.

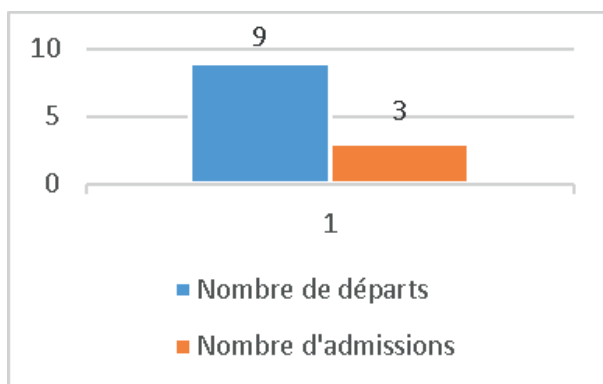
Cette situation est d'autant plus inquiétante que les statistiques montrent que plusieurs personnes se retrouveront dans cette situation dans les années à venir et qu'il y a urgence d'anticiper ces besoins de soins très importants sur le territoire.

L'année 2023 est aussi marquée par de belles réussites :

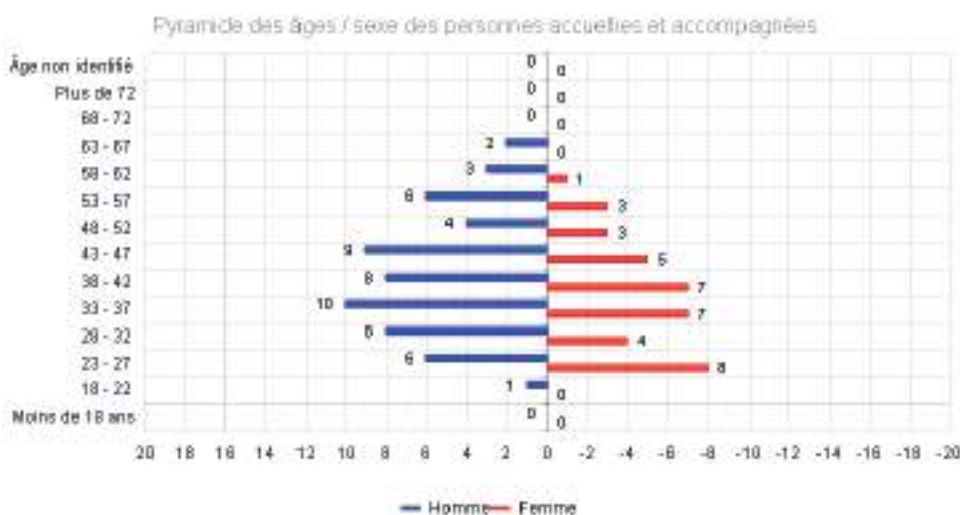
- Des activités et animations toujours aussi riches, importantes et marquantes pour les personnes accompagnées et leurs familles, avec un ensemble de partenaires importants. Le pôle animation a pu soutenir ces projets en lien avec les équipes d'accompagnement.
- Des accompagnements individuels de qualité de la part des professionnels investis au quotidien et qui garantissent les projets personnalisés, avec des recherches constantes de solutions adaptées pour les personnes.
- Le déménagement de 2 personnes du FH vers les Résidences Autonomie du CCAS de Chambéry (nouvelle convention signée courant 2023) dans le cadre de leur projet de vie.
- Le déménagement de 3 personnes du FH vers l'Habitat Inclusif également dans le cadre de leur projet de vie personnelle, conjugale et familiale.
- Le déménagement de personnes vers un Foyer de Vie (malgré des listes d'attente très longues).
- Une dynamique de projets soutenue par les cadres et personnels administratifs qui s'investissent au quotidien auprès des familles, des personnes accompagnées et des professionnels.
- Des liens de plus en plus importants et structurés entre les différents sites du FH et les autres services du DHVS, favorisant la transversalité des pratiques, des accompagnements, le partage d'expériences et de compétences.
- La mutualisation des ressources matérielles entre les sites et les services du DHVS, afin de permettre de mieux utiliser nos véhicules, locaux et matériels divers au service des personnes.

- Un travail avec les familles toujours aussi enrichissant et constructif.
- L'accompagnement sur l'Albanne d'une personne dite en situation complexe, relevant d'un PAG.

✚ Départs et admissions pour l'hébergement permanent

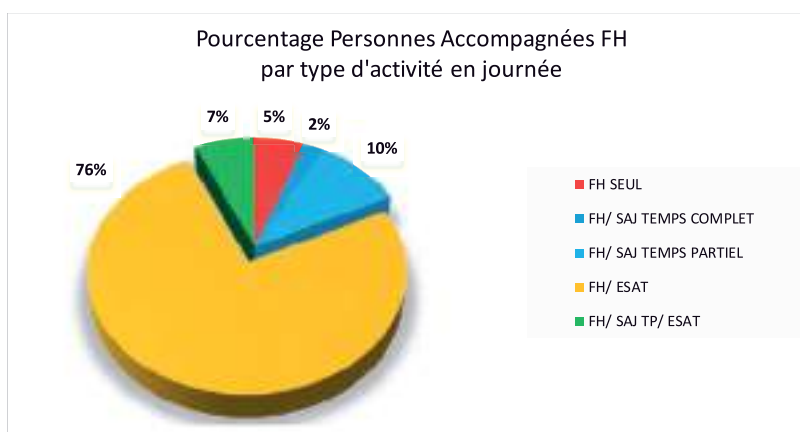


✚ Ages et sexe des personnes accompagnées



38 femmes et 57 hommes pour les hébergés permanents. L'âge moyen est de 39 ans avec 6 personnes de 60 ans et +. Il y a aussi 9 personnes qui ont entre 53 et 57 ans.

✚ Répartition par typologie d'accompagnement à avril 2024



Il y a à ce jour 22 Personnes accompagnées en journée, dont :

- ✓ 5 personnes présentes à temps plein sur la Résidence Ryviéraz, en journée 7 jours sur 7.
- ✓ 9 personnes présentes en moyenne 2 à 3 jours par semaine en plus du WE sur la Résidence Ryviéraz en journée, en complément de temps ESAT et SAJ.
- ✓ 2 personnes sont à ce jour au SAJ à temps complet en plus du FH.
- ✓ 6 personnes sont à temps partiel ESAT avec FH (sans SAJ).

Cet effectif de personnes restant en journée au FH à temps plein ou temps partiel, a augmenté entre 2022 et 2023 malgré des déménagements vers la Résidence autonomie de 2 personnes, et d'un départ en Foyer de Vie.

Cela confirme la nécessité d'évolution du FH vers d'autres modalités d'accompagnement type Foyer de Vie ou FAM, ou de la nécessité de développer des places de Foyer de Vie et FAM sur le territoire.

❖ **MONTJAY et COTE VERGER :**

L'année 2023 a été marquée par des mouvements de personnel dans les équipes de Montjay (départs et arrivées de nouveaux embauchés). Des stagiaires ont pu intégrer les équipes.

Une éducatrice sportive a été embauchée en février, cela a permis de développer les activités sportives et de bien-être (thermes, tir à l'arc, pétanque, piscine...).

Les projets personnalisés des personnes accompagnées ont été actualisés en grande partie.

Le projet du DHVS et la restructuration ont été présentés aux personnes accompagnées, aux familles et au personnel.

Un évènement festif a eu lieu en juin 2023. Il a permis de rassembler résidents, familles et professionnels autour de concert et de musique, animations qui ont été très appréciées par tous et ouvertes à l'ensemble du DHVS mais aussi aux établissements extérieurs partenaires avec des animations musicales. Nous avons aussi vu certains talents de résidents mis en valeur.

Les périodes de congés ont été ponctuées de diverses sorties (culturelles, sportives, ...).

En juin, 30 résidents et 4 professionnels et 6 bénévoles se sont rendus aux Global Games à Vichy.

Une quinzaine de résidents sont partis en séjours extérieurs en juillet et en août.

Un partenariat avec la gendarmerie de Chambéry-le-Haut s'est mis en place. Il a pour but de rendre accessible la charte d'accueil de la police et de la gendarmerie aux personnes en situation de handicap.

Fin 2023, des déménagements de résidents ont commencé : 2 résidents ont déménagé à la résidence autonomie de Ma Joie et 1 résident est parti à la Ryviéraz.

Le départ de professionnels et l'arrivée de nouveaux a déstabilisé les résidents et il a fallu apprendre à se connaître, mais grâce à l'investissement de l'équipe accompagnante et à leur dynamisme les accompagnements se sont poursuivis.

Participation à de nombreuses activités extérieures comme le Cozy'Café, sortie à des matchs de hand, des balades, des pique-niques, une sortie tandem ski et un baptême d'avion.

❖ RYVIERAZ :

En 2023, un couple habitant au 2^{ème} étage de la Résidence, après avoir travaillé sur son projet d'inclusion, a déménagé dans un logement de l'Habitat Inclusif et à ce jour ne regrette pas sa décision même si au début il a fallu les rassurer et les soutenir dans leurs démarches.

Le conseil de résidence est toujours très attendu par les familles, moment qui permet un temps d'échanges avec l'équipe accompagnante et la cheffe de service autour des projets de la résidence. Il y en a eu 3 en 2023.

2 journées participatives avec les familles qui sont toujours très attendues par les résidents et l'investissement des familles est toujours présent. Au programme : déchetterie, nettoyage des extérieurs, rangement des mobiliers et le repas pris en commun est un moment très convivial entre personnes accompagnées, familles et professionnels.

Avec l'appui de l'animatrice sportive et l'investissement des professionnels, de nombreuses activités ont été proposées. En août, un petit groupe a participé à un mini-séjour à Chamonix proposé par l'équipe accompagnante, un autre groupe s'est rendu au Parc des Oiseaux.

Nous avons eu la chance de voir la réalisation du terrain de pétanque. Il était tant attendu par les résidents. Un groupe du SAJ est venu réaliser une tonnelle dans le patio. L'idée est de vraiment investir cet espace. Certains résidents ont émis l'idée de choisir un nom pour cet espace. Les bacs pour le jardinage sont aussi très investis et la récolte permet d'agrémenter les repas les week-ends.

Cette fin d'année a été marquée par la préparation aux déménagements. Tout ceci est venu bousculer les accompagnements, a créé de l'inquiétude chez les professionnels, les résidents et les familles.

La fermeture de l'atelier de transition à l'ESAT entraîne des inquiétudes chez les résidents qui ne voulaient pas être à la retraite mais, ensuite, avec les activités et les suivis proposés en journée à la résidence, ces inquiétudes se sont apaisées.

❖ L'ALBANNE :

L'année 2023 est marquée par le début de la fermeture progressive du site de l'Albanne. Des groupes de travail ont été réalisés afin d'identifier les évolutions en lien avec les projets personnalisés et aussi avec les orientations du DHVS.

Il a été décidé de fermer 5 places en redéploiement de 7 places de SAJ, ce que le Conseil d'administration et le Conseil départemental ont validé.

L'équipe a donc accompagné les personnes et les familles pour organiser leurs déménagements et leurs nouveaux choix de logements.

5 personnes ont pu intégrer les autres sites du Foyer d'Hébergement. 5 autres personnes intégreront soit de l'habitat inclusif, soit un logement individuel dans le droit commun, soit un logement en FH courant 2024, et les 5 derniers logements pourront évoluer en logements diffus.

A noter que depuis juillet 2022, le FH de l'Albanne accueille dans le cadre d'une situation dite complexe, une personne avec des Troubles du Spectre de l'Autisme, orientée par le CHS.

✚ L'hébergement temporaire :

Le Foyer d'Hébergement dispose de 4 places d'hébergement temporaire, correspondant à 14 personnes qui en ont bénéficié sur 2023 (au lieu de 8 sur 2022).

Les objectifs de ce service permettent de répondre :

- ✚ Au répit des aidants familiaux.
- ✚ Au répit pour la personne en situation de handicap et/ou son entourage (séjour de rupture avec son environnement habituel).
- ✚ La préparation à vivre en foyer dans le cadre du projet de vie de la personne.

Les personnes en logement temporaire ont été accueillies pour 741 journées sur le Foyer d'hébergement (372 journées en 2022), ce qui correspond à 50,75 %.

Sur 2023, l'hébergement temporaire de l'Albanne a été utilisé pour 363 jours dans le cadre de l'accompagnement d'une personne dite en situation complexe en réponse à un PAG en lien avec différents partenaires du territoire.

Le développement de l'hébergement temporaire reste donc à poursuivre.

4. LES BESOINS ET LES PRESTATIONS :

Les besoins et prestations prioritaires en 2023 :

- ✓ Le développement d'activités et d'animations, notamment avec la mise en place du service d'animations et l'embauche d'une éducatrice sportive et d'une animatrice.
- ✓ Les liens avec les proches, les familles se développent et s'améliorent régulièrement, dans un contexte de tensions RH.
- ✓ Les accompagnements en matière d'autonomie, dont l'hygiène corporelle et l'hygiène des logements, sont poursuivis et renforcés afin de garantir une meilleure qualité de vie aux personnes.
- ✓ Des actions de préventions buccodentaires et de santé générale sont poursuivies pour sécuriser et améliorer la santé des personnes accompagnées.
- ✓ La participation sociale qui se poursuit et se développe.

5. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

6 réunions de CVS ont eu lieu en 2023. Les thématiques qui ressortent le plus sont :

- Le projet d'évolution du Foyer d'Hébergement et du DHVS.
- Le règlement intérieur du CVS.
- Les événements indésirables.
- La qualité des repas, la gestion des entrées et sorties, les aménagements intérieurs, le réseau et le matériel informatique, la situation sanitaire et RH (absences, vaccination...), les activités sportives, les animations, la chaleur dans les résidences et le projet de climatisation.

Un vrai travail collaboratif et dynamique a permis de répondre favorablement à la majorité des problématiques, et pour d'autres d'apporter des explications en cas de non faisabilité.

6. LES RESSOURCES HUMAINES :

Une année 2023 toujours aussi marquée par une crise nationale RH, qui a impacté le Foyer d'Hébergement, avec du turn-over important et de l'absentéisme, des difficultés de recrutement de personnels, de jeunes professionnels (et moins jeunes) qui s'inscrivent dans une formation qualifiante et diplômante, toujours un besoin d'équilibre de vie personnelle et professionnelle souvent difficile à concilier en FH du fait d'horaires de travail en coupé matin et soir, le travail le week-end, pas de congés trimestriels.

Les personnels administratifs se fidélisent et nous pouvons les remercier de leur engagement à l'APEI de Chambéry, malgré un sentiment de ne pas être valorisés financièrement (Laforcade et autres).

Toutefois, l'APEI est toujours fortement engagée dans une politique de recrutement, de valorisation de son savoir-faire au service des personnes en situation de handicap et leurs familles/proches. Ainsi, nous arrivons à attirer sur le FH, à recruter, en essayant de renforcer la QVT, la mise en place d'une organisation favorisant le télétravail, réduire les coupés dès que possible, favoriser l'équilibre vie professionnelle – vie personnelle.

Nous poursuivons le travail sur le sens des missions de chacun, que chaque professionnel puisse contribuer aux projets et à la qualité de vie des personnes.

L'effectif en personnel sur le foyer d'hébergement est de 60,29 ETP en 2023.

L'équipe de professionnels du Foyer d'Hébergement est répartie sur 4 sites. Ils accompagnent les résidents dans leur vie sociale, le maintien de leur autonomie et en lien avec les infirmières, les accompagnent pour des rendez-vous médicaux et paramédicaux.

Le Conseil départemental a validé l'embauche supplémentaire de 2 aides-soignants afin de permettre un accompagnement adapté pour les personnes vieillissantes et/ou en perte d'autonomie, nous avons pu embaucher une aide-soignante et un professionnel diplômé AES.

Le travail sur les missions de coordination de projets personnalisés se poursuit et sera finalisé fin 2024.

Pour ce faire, un travail sur la fiche de fonction a été réalisé et des groupes de travail ont été mis en place pour réfléchir sur les objectifs, les actions à mener et l'articulation des missions avec les autres fonctions.

Les accompagnants (moniteur-éducateur ou AES/AMP, maîtresse de maison) quant à eux mettent en œuvre les accompagnements adaptés aux besoins des personnes que ce soit au quotidien, dans la participation sociale et le développement personnel. Un travail est aussi en cours sur les fiches de fonction, en lien avec le travail réalisé au niveau global APEI de Chambéry.

Depuis cette fin d'année les équipes sont plus stables.

Ce qu'en disent les résidents :

- *« Pourquoi l'on déménage est-ce que je vais pouvoir venir voir mes amis ou les inviter ».*
- *« C'est trop bien de partir avec les éducateurs en mini-séjour, je veux recommencer l'année prochaine ».*

- « J'ai vu des colibris au Parc des Oiseaux, j'adore les colibris mais je n'aime pas les aigles ! ».
- « Je sers le café au Cozy' Café c'est vraiment bien ».
- « Je suis contente de déménager à la résidence Ma Joie, je vais habiter à côté de mon copain ».

Ce qu'en disent les professionnels :

- « Je suis inquiète avec le nouveau projet du DHVS ».
- « Il n'est pas toujours facile de rassurer les résidents avec les déménagements ».
- « Cela demande du travail de partir en mini-séjour mais c'est génial de partager ce temps avec les résidents ».
- « Je suis content d'avoir été embauché à l'APEI, il y a une chouette équipe même si parfois je suis stressé et que j'ai peur de mal faire ».
- « Mot d'une intérimaire : j'adore venir travailler à la résidence il y a une bonne ambiance, je viens toujours avec plaisir ».

7. LES FORMATIONS :

Le plan de formation 2023 :

- Formation Sauveteur Secouriste au Travail
- Formation sécurité incendie
- Exercices d'évacuation incendie
- Formation bientraitance
- Formation CAFERUIS pour un cadre manager
- Formation ME contrat d'apprentissage
- Formation « Travail avec les familles »
- Formation « autisme »
- Formation FALC
- Formation Makaton

8. LES PARTENARIATS :

Le partenariat s'organise autour de la participation sociale et citoyenne, l'inclusion par le travail, le logement, les activités de sports et de loisirs et la santé.

Le partenariat avec la gendarmerie de Chambéry a été mis en place pour adapter la Charte d'accueil de la gendarmerie. Plusieurs temps de réunions ont eu lieu avec des professionnels FH et ESAT et des résidents de MONTJAY et des travailleurs. Le travail a été long mais fin 2024 cette Charte va pouvoir sortir en Facile à Lire et à Comprendre.

Les gendarmes sont aussi venus visiter l'ESAT et le FH guidés par les travailleurs et les résidents. Sur 2024, ils souhaitent participer à la formation bientraitance.

9. COTE EVENEMENTIEL / LES FAITS MARQUANTS :

Une réunion avec les familles et les personnes accompagnées a enfin pu avoir lieu, ce qui a permis de se réunir pour partager les projets en cours, mieux faire connaissance et partager le verre de l'amitié ».

Des groupes de travail ont pu aussi réunir les familles, les personnes accompagnées, administrateurs et professionnels pour travailler ensemble sur le projet DHVS.

10. LES PERSPECTIVES :

Une année 2023 marquée toujours par une crise nationale RH, mais nous maintenons le cap et l'équipe se stabilise progressivement, avec des nouveaux salariés investis qui viennent s'inscrire dans la dynamique impulsée par les plus anciens qui sont toujours aussi investis et nous les en remercions.

Dans le cadre du CPOM, les négociations permettent de se projeter dans l'innovation de l'accompagnement, notamment avec la mise en place du Dispositif Habitat et Vie Sociale, pour lequel nous serons attentifs, qu'il soit le plus souple et évolutif possible pour toujours mieux répondre à l'évolution des attentes et besoins des personnes en situation de handicap.

Notamment, nous serons attentifs à ajuster l'offre de prestations actuelles en hébergement par des modalités moins « institutionnelles » et plus incueillantes / inclusives, comme le développement de places SAVS, habitat accompagné, SAJ, Foyer de Vie, voire FAM et SAMSAH.

En parallèle, nous poursuivons la recherche de locaux, logements adaptés pour apporter une réponse à la fermeture progressive du site de l'Albanne.

Egalement, nous poursuivons de l'adaptation de l'organisation aux personnes vieillissantes et/ou perte d'autonomie. Un groupe de travail sur le bienvieillir a été lancé et réunit des familles, administrateurs, professionnels et partenaires.

Nous poursuivons encore et encore le développement des activités et animations en termes de vie sociale, de bien-être et santé et d'activités sportives, que ce soit dans le droit commun ou au sein même du Foyer d'Hébergement. Nous avons pu embaucher une éducatrice sportive et quelle belle réussite de voir les résidents s'investir dans les activités sportives et bien-être proposées, pour un nouvel élan sportif et social.

Que de belles dynamiques qui se poursuivent et se développent.

Afin de valoriser pleinement le Dispositif Habitat et Vie Sociale, nous souhaitons vivement évoluer vers un Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) afin de promouvoir cette logique de parcours et cette souplesse modulaire.



Rapport d'activité 2023, présenté par Monsieur Guillaume WEPPE, Directeur

1. CONVENTIONS – EVOLUTION :

La CNSA a validé au 31 décembre 2023, 28 logements dans le cadre de notifications d'Aide à la Vie Partagée et de l'Habitat Inclusif. 22 sont déjà ouverts, 6 autres sont en attente de la construction des logements sur le terrain de la Villa Renée.

Une nouvelle programmation vient d'être validée en avril 2024, notifiant 18 nouveaux logements dans le cadre de l'Habitat Inclusif, 3 sur Saint-Alban-Leyse, 12 sur Bissy (avenue Général Cartier).

2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES :

22 personnes sont accompagnées à ce jour.

Il y a eu 3 nouveaux habitants en juillet 2023 du fait de l'ouverture de l'Habitat Inclusif de Cognin. Il y a eu 1 départ en 2023. Il y a 17 hommes et 5 femmes dont 5 personnes ont plus de 65 ans.

Les habitants apprécient les passages des animatrices du Projet de Vie Sociale et Partagée. Un temps de mise en confiance et d'accroche a été nécessaire pour sensibiliser les locataires à la participation des temps collectifs.

Les personnes apprécient les propositions d'ateliers, les moments conviviaux, mais ne souhaitent pas être sollicités tous les jours (respect du rythme de chacun).

Le rôle de médiateur réalisé par l'animatrice est important, il permet de désamorcer les conflits entre habitants et de favoriser la communication entre eux. De plus, une communication fluide permet également de faire naître des actes de pair-aidance (par exemple : aller ensemble à la pharmacie quand l'autre n'est pas bien, aide pour faire les courses, motivation commune pour faire le ménage).

Constat : une permanence téléphonique permet de rassurer les personnes et de répondre à leurs demandes quotidiennes (problèmes liés au bâti, au voisinage, démarches et accompagnement extérieur, liens avec les proches et représentants légaux...).

3. L'ACTIVITE :

L'Habitat Inclusif ne fonctionne pas en activité, mais en nombre de notifications individuelles signées. A ce jour, il y a 22 notifications signées pour de l'Aide à la Vie Partagée.

4. LES ANIMATIONS :

L'habitat inclusif a proposé aux habitants des temps d'échange individuel, afin de faire le point sur la semaine, échanger sur l'ambiance du collectif, évoquer les difficultés rencontrées. Plusieurs réunions collectives ont été réalisées pour élaborer les Projets de vie sociale et partagée, ainsi que les Chartes de Vie Sociale et Partagée.

Les habitants se sont montrés participatifs et ont pu adapter la charte à leur fonctionnement d'habitat inclusif. Pour les habitants qui n'ont pas souhaité participer à cette réunion collective, elle a été travaillée avec eux en individuel.

Le but est de définir le rôle des intervenants de l'habitat, les règles du vivre ensemble et définir l'organisation des animations possibles.

Des cafés gourmands, temps de convivialité autour d'un repas, d'un apéritif, ont pu rassembler les habitants entre eux, permettant aux habitants présents de partager et d'échanger sur leurs expériences au sein de l'habitat inclusif et de créer du lien avec les animatrices.

Des barbecues, des brunchs au sein des espaces communs ont pu aussi être réalisés, avec participation à l'élaboration du repas et à la décoration de la table. Ils ont pu exprimer le plaisir de partager ce temps de conception et de partage avec leurs voisins.

Des animations de confection de pâtisseries avec la participation des étudiants. Elles ont permis de partager un moment afin de mieux se connaître, de s'appuyer sur les compétences de chacun, de mettre en avant la pair-aidance, et leurs permettre de réaliser une pâtisserie eux-mêmes.

Un atelier créatif a été proposé et mis en place par un habitant. Cela lui a permis de partager sa passion et son savoir-faire.

Certains habitants ont souhaité aménager leur terrasse en partageant leur connaissance sur le jardinage et les plantes. Les animatrices les ont accompagnés dans leur projet. Deux habitats inclusifs ont vu leur terrasse fleurir et s'embellir.

Il y a eu plusieurs séances de médiation animale qui ont permis aux habitants de s'approcher de l'animal sans difficulté et de partager ce moment ensemble. Cette animation a permis aux habitants de sortir de leur domicile et de travailler sur leurs angoisses.

Des accompagnements individuels et ponctuels sont proposés aux habitants. Les habitants font appel aux animatrices lorsqu'ils ont besoin d'aide, de conseils, de soutien. Par exemple : dysfonctionnement dans le logement, lutte contre l'isolement, aide administrative, médiation lors de conflits avec le voisinage, lien avec les partenaires pour retour et suite de soin au domicile, aide au maintien des acquis : accompagnement à la marche.

Des animations transversales regroupant tous les habitats ont pu aussi être réalisées :

- Une soirée festive a été organisée avec tous les habitats pour fêter la nouvelle année, qui a permis de réunir deux personnes de la Résidence Autonomie la Montférine, neuf habitants des habitats inclusifs, ainsi que les trois étudiants. Deux professionnelles de l'habitat inclusif et deux professionnelles du SAVS étaient invitées. Les habitants ont commandé un repas chez un traiteur. A cette occasion, un groupe de musiciens est venu mettre l'ambiance et un buffet froid a été servi. Cette soirée a permis à toutes les personnes vivant aux habitats de se rencontrer et vivre un moment unique avec les étudiants et les animatrices.

- Une formation « Gestes qui sauvent » a été mise en place à la demande des habitants, animée par l'UDSP. Elle a duré 2h30 avec plusieurs mises en situation avec la participation des habitants (massage cardiaque, garrot et coupure). 13 habitants s'étaient inscrits, 8 ont participé. Les habitants ont trouvé la formation très intéressante, ils ont pu poser leurs questions auprès de l'intervenant. Ils ont eu chacun une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent. Ils sont repartis avec un petit livret avec toutes les informations vues en formation.
- Plusieurs sorties au « Cosy'Café » de l'association « Zicomatic » pour boire un café a été proposée. L'objectif est avant tout de boire un café, mais aussi d'échanger, de créer du lien et de rompre l'isolement.

5. LES CONSEILS DES HABITANTS :

Chaque habitat a mis en place un Conseil des habitants qui se déroule deux fois par an ; un durant le début d'année et l'autre en fin d'année.

L'objectif de cette réunion est de créer du lien entre les locataires et les professionnels, de recueillir la parole individuelle et collective, de permettre de faire remonter des demandes et d'établir la liste des souhaits d'ateliers et d'animations. Mais aussi de faire le point sur celles qui ont été menées et d'échanger autour du vivre ensemble.

6. LES RESSOURCES HUMAINES :

Le service est composé de 3,3 équivalents temps plein dans le cadre de l'Aide à la Vie Partagée, avec l'embauche d'une professionnelle de plus en 2023 du fait de la création de 3 logements supplémentaires.

La fonction est essentiellement animatrice du vivre ensemble, avec des temps de coordination avec les partenaires et des temps ponctuels d'aides individuelles sans se substituer à des services type SAVS ou SAD.

D'autres professionnels interviennent financés par l'Intermédiation locative, notamment du temps de comptable, d'administratif et de maintenance.

7. LES PARTENARIATS :

Nom du partenaire	Objet et objectifs	Date convention (durée de validité)
CCAS de la Ravoire	Accompagnement pour les démarches administratives	pas de convention
Salle Symphonie (CCAS de la Ravoire)	Lieu de vie et de partage, possibilité de bénéficier d'activités de loisirs	pas de convention
UDSP 73 Philippe Forissier Secouriste	Formation aux gestes qui sauvent	17/11/2023
Régie coup de pouce « Un toit deux générations »	Présence rassurante d'un jeune étudiant pour répondre à des besoins ponctuels des habitants en échange d'un loyer modéré	2016
Frédéric Lothar	Musicien pour animation « musique »	du 01/09/2023 en cours

8. LES PERSPECTIVES :

Pour 2024, les Projets de Vie Sociale et Partagée seront actualisés avec les habitants.

D'ores et déjà, les habitants ont pu exprimer des souhaits d'animations :

- ✚ Atelier informatique sur la sécurité et la vigilance à avoir sur les mails, les réseaux sociaux, le paiement en ligne, l'utilisation de leur ordinateur ou téléphone.
- ✚ Atelier gym adaptée avec un animateur sportif, pour maintenir leurs acquis et capacités motrices.
- ✚ Les habitants souhaitent créer des décorations pour décorer leur salle commune, en s'appuyant sur les compétences de certains d'entre eux, dont une personne qui pratique, dans son quotidien, l'art postal.
- ✚ Les habitants souhaitent réaliser des repas partagés et mettre en place des ateliers cuisine.
- ✚ Les habitants souhaitent participer à des temps de jeux de société en transversalité avec les autres habitats inclusifs.
- ✚ Les habitants souhaitent continuer les « Cafés gourmands ».
- ✚ Les habitants souhaiteraient réaliser un jardinet d'herbes aromatiques et /ou de tomates cerises sur le balcon de l'espace commun.
- ✚ Organiser une sortie à Walibi.
- ✚ Mettre en place un concours de jeux vidéo en soirée.
- ✚ Faire des jeux de société, de cartes.
- ✚ Décorer les pièces communes, afin de l'investir. Ils souhaitent acheter des cadres, des plantes vertes pour la décorer.
- ✚ Atelier poterie avec partenaire extérieur.
- ✚ Essayer le Yoga / Relaxation et mettre en place des sorties vélo.
- ✚ Participer à des spectacles Malraux ou au Phare.
- ✚ Faire des pique-niques à l'extérieur.
- ✚ Sorties à Dreams donuts.
- ✚ Renforcer les liens avec le voisinage et le quartier.



Rapport d'activité 2023, présenté par Monsieur Guillaume WEPPE, Directeur

1. AGREMENT – EVOLUTION :

Ouvert 302 jours par an pour 25 places autorisées de janvier à août et puis 32 places autorisées depuis septembre 2023. Le Département a validé une extension non importante en création de places afin de répondre aux besoins de personnes sur la liste d'attente.

Arrêté d'autorisation du Conseil Général de la Savoie du 02/12/2013.

Il est situé sur la commune de Chambéry, à l'Espace Ryvhyère, au 94 rue de la Revéraz.

2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES :

Le SAVS a accompagné 36 personnes en 2023, dont 4 personnes avec TSA.

Il y a eu 9 nouvelles arrivées et 1 départ sur le SAVS en 2023. Une personne est décédée.

- 19 personnes travaillent en ESAT ou en milieu ordinaire, en temps plein ou partiel.
- 3 personnes ne travaillent pas.
- 5 personnes sont à la retraite.
- 1 personne est étudiante.

Il y a 24 hommes et 12 femmes.

L'âge moyen est de 43 ans, avec 7 personnes de 60 ans et plus (2 de plus qu'en 2022).

La liste d'attente à ce jour compte 12 demandeurs, sachant qu'il y a en parallèle 23 contacts pour de futures orientations SAVS.

Les demandeurs en attente ont tous été reçus et/ou sont régulièrement contactés (tous les 3 mois) afin de connaître l'évolution de leur situation et ils sont soutenus ponctuellement par le service en attendant d'être accompagnés dans le cadre d'un DIPEC (recherches de logements, hébergement d'urgence, accompagnement ponctuel et démarches administratives).

Le partenariat est particulièrement développé par le service sur le bassin chambérien tant auprès des associations et organismes locaux qu'avec les partenaires institutionnels comme le Conseil Département d'Accès aux Droits (CDAD), l'UDAF ou l'ATMP, un toit 2 générations, l'IREPS, les GEM, le Cozi café, l'Accorderie, les services d'aide à domicile, les référentes handicap de l'hôpital de Chambéry.

Des conventions sont signées notamment avec un toit 2 générations, la maison des réseaux..., et permettent des échanges profitables aux personnes accompagnées.

En 2023, deux réunions semestrielles ont été organisées avec les personnes accompagnées. Dans la mesure où les accompagnements sont individuels et que le SAVS ne relève pas des conseils de vie sociale, ces temps d'échange sont l'occasion de réunir les personnes accompagnées qui le souhaitent en présence de toute l'équipe du SAVS et de la Direction. Outre le recueil des attentes et des éventuelles insatisfactions, la réunion semestrielle permet de transmettre des informations aux personnes. Ainsi, en 2023, furent présentés le service des habitats inclusifs et les nouveaux professionnels. Le départ en retraite d'Ali El M'LAKA, Chef de service, fut également fêté. L'équipe du SAVS mobilise systématiquement des intervenants extérieurs au cours des réunions. Par exemple, le service Médiavue et Handicaps des bibliothèques municipales de Chambéry a exposé ses missions auprès des personnes accompagnées (ce service a pour objectif d'accueillir le public intéressé ou concerné par le handicap et de répondre à leurs besoins. Dans les deux bibliothèques, des documents accessibles sont mis à disposition et des animations accessibles sont proposées). Deux personnes accompagnées ont indiqué que suite à cette réunion, ils se rendraient en médiathèque. Un frein à la culture fut, semble-t-il, levé à cette occasion.

Le SAVS maintient un rythme de 2 à 3 contacts en moyenne par semaine pour chaque personne accompagnée, que ce soit en visite à domicile, ou soit un appel téléphonique.

Le SAVS est un outil d'inclusion pour les personnes accompagnées ; des synergies importantes sont constatées avec d'une part, l'ESAT en tant que levier d'inclusion professionnelle, et d'autre part avec le foyer d'hébergement afin de favoriser l'inclusion des personnes résidant en foyer vers le milieu ordinaire. En 2023 par exemple, le SAVS et les équipes du Foyer d'hébergement ont été régulièrement en lien pour permettre à des résidents d'acquérir un logement en Habitat inclusif (droit commun).

3. L'ACTIVITE :

Taux d'occupation de 2023 : 104 % avec 7852 jours. Ce taux est stable.

4. LES PRESTATIONS :

Les prestations du service s'appuient sur la nomenclature SERAFIN-PH pour identifier les besoins et les prestations. Elles sont, soit de la compétence du SAVS ou soit de la compétence de prestataires partenaires et parfois même les deux. Dans ce cas, le SAVS mobilise ses partenaires pour assurer une offre de prestations répondant aux besoins de la personne accompagnée. Le SAVS ne cesse de rechercher des partenaires et d'enrichir son réseau afin de soutenir le maintien à domicile des personnes en situation de handicap, selon leurs besoins et leurs attentes. Les contacts avec les prestataires sont soutenus et interviennent dans des domaines divers (portage de repas, SAD, intervenants multiservices...). Le service peut solliciter les organismes, répondre à leurs difficultés et/ou veiller à la coordination entre les divers intervenants.

Les prestations du SAVS visent l'autonomie et la participation sociale, le service n'est pas médicalisé, en revanche les prestations de participation sociale et d'autonomie peuvent répondre à des besoins de santé. Ces derniers se déclinent sous des formes diverses : mise en lien avec les acteurs de la santé (recherche de médecins généralistes, spécialistes, de

paramédicaux...), expression des maux et appropriation des soins (accompagnement aux rendez-vous sur demande, veille quant à la compréhension des ordonnances, des conseils...), prévention (recherche de documents, rappel des dépistages...) etc. En outre, des liens étroits se sont tissés avec les référentes handicap de l'hôpital de Chambéry au cours des années. Relais privilégié des soins à l'hôpital, les contacts sont fluides et dans le respect du droit des personnes.

Le SAVS est un outil d'inclusion pour les personnes accompagnées, des synergies importantes sont constatées avec d'une part l'ESAT en tant que levier d'inclusion professionnelle, et d'autre part avec le Foyer d'Hébergement afin de favoriser l'inclusion des personnes résidant en foyer vers le milieu ordinaire. La création de la fonction de Coordination de parcours inclusifs permet, entre autres, de soutenir l'inclusion en complémentarité de la référence de projet. Ce service permet une analyse fine des besoins, une co-évaluation des situations (personnes accompagnées, proches, professionnels) et la mise en place d'accompagnements et de prestations idoines.

Le SAVS travaille en conséquence dans la continuité et en lien étroit du Foyer d'Hébergement pour accompagner ces personnes, vers le milieu ordinaire (exemple : le site de l'Albanne intégré au Foyer de Jeunes Travailleurs, les locations de droit commun sur la résidence Ryviéraz et sur le site de Montjay, et en lien direct avec l'Habitat Accompagné).

Les prestations ciblent la compensation du handicap et visent le développement de l'autonomie et la participation sociale et citoyenne. La réorientation vers des services de droit commun est un principe qui fonde la pratique des professionnels. De même, la recherche d'associations, clubs, services... pouvant répondre aux besoins des personnes dans la cité est permanente. Précisons également que l'équipe du SAVS soutient les démarches relatives à la recherche de bénévolat, de travail dans le droit commun, de connaissance des droits et des devoirs citoyens.

Cela se traduit par des accompagnements pour accéder au logement et des apprentissages sur la façon d'habiter son logement. Si les activités liées aux modalités d'habiter sont plurielles (explications, outils... relatifs aux activités domestiques par exemple), le service sensibilise les personnes à ce que suppose la vie en logement individuel (prévention de la solitude...) et soutien les relations sociales avec les membres de la cité. C'est notamment dans cette perspective que le service veille à sensibiliser les personnes aux habilités sociales. Si celles-ci participent à la santé mentale de la personne, le travail de ces habilités est nécessaire à l'inclusion des personnes. Des apprentissages individuels et au cours d'ateliers collectifs ont ainsi vocation à entraîner, apprendre aux personnes à dire non, entrer en contact, formuler une demande etc.

5. LES REUNIONS SEMESTRIELLES :

2 réunions semestrielles ont eu lieu en 2023, rassemblant les personnes accompagnées par le service et les professionnels, avec des partenaires invités.

Il repose sur une participation volontaire des personnes suivies par le service et chacune de ces séances rassemble une quinzaine de personnes. Une séance a lieu en début d'année et l'autre en juillet. Les sujets abordés en 2023 ont été centrés sur l'évaluation des activités proposées, sur la préparation d'ateliers sur l'accès aux droits, sur la nouvelle fonction de

coordination de parcours, sur les changements au niveau de l'organisation entre le SAVS et l'Habitat Inclusif.

Comme indiqué supra, le service Mediavue fut invité. Suite à ce temps d'information et d'échange, un repas partagé fut l'occasion pour les personnes accompagnées de se retrouver ou de se rencontrer.

6. LES RESSOURCES HUMAINES :

Le service est composé de 6,3 équivalents temps plein, avec l'embauche d'un professionnel de plus en 2023 du fait de l'extension des 7 places :

- Un Manager / chef de service.
- Une coordinatrice SAVS, avec des missions également de coordination de parcours inclusifs.
- Une éducatrice spécialisée coordinatrice de parcours inclusifs.
- Deux AES.
- Deux monitrices éducatrices.
- Les autres personnels comprennent le directeur et le service administratif, comptable et agent de maintenance.

7. LES FORMATIONS :

Les formations suivantes ont été réalisées :

- + Promotion de la santé mentale : concepts, ressources & outils.
- + Le diagnostic de l'adulte sans déficience intellectuelle.
- + Conduite de réunion.
- + Habilités sociales pour adulte TSA sans déficience intellectuelle.
- + Formation incendie.
- + Sensibilisation à l'autisme.
- + Les habiletés sociales.
- + Eco-conduite.
- + Prestation de compensation du handicap.
- + Informer, orienter, accompagner le dépôt d'une demande auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Savoie.

8. LES PARTENARIATS :

Le partenariat se poursuit avec les acteurs habituels et continue à se développer par le service sur le bassin chambérien tant auprès des associations et organismes locaux qu'avec les partenaires institutionnels comme l'UDAF ou l'ATMP, l'EMAAS, « un toit 2 générations ».

Le SAVS a également reconduit son lien de partenariat avec l'IREPS - Instances Régionales d'Education et de Promotion de la Santé. En effet, cette association assurant une mission de service public dans le cadre de la politique de santé régionale fut conventionnée en 2022 pour accompagner l'équipe en gestion de projet. L'objectif était de proposer un atelier d'habilités

sociales le plus à même de répondre aux besoins des personnes déficientes intellectuelles et des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme sans déficience intellectuelle.

En 2023, la professionnelle de l'IREPS a pu co-animer les séances, ce qui lui a permis, en retour, d'alimenter son mémoire de Master 2 : « Développer les compétences psycho-sociales. Conception et mise en œuvre d'un cycle d'ateliers de développement psychosocial ».

En outre, un partenariat fut créé avec l'association « Parrains par mille » qui parraine des parents ou des jeunes en difficulté et/ou isolés. Cet accompagnement de proximité, sous la forme de mentorat, fut proposé pour un étudiant afin qu'il puisse bénéficier d'un soutien provenant d'un acteur ordinaire pour certains actes, et non de professionnels.

Des conventions sont signées notamment avec « un toit 2 générations », « GUIDANCE 73 » pour ses Foyers de Jeunes Travailleurs, le psychologue prestataire en analyse des pratiques ou avec les organismes de formations comme ENSEIS et permettent des échanges profitables aux personnes suivies, qui reçoivent des informations utiles pour promouvoir leur autonomie et leur participation sociale et citoyenne.

Le SAVS est resté actif dans la mise en place du réseau. Les référents de projet et les coordinatrices de parcours ont ainsi pu être en lien avec le SAVS des Echelles, Espoir 73, les GEM, le CHS, la Communauté 360, Respect 73, l'ADAPT...

9. COTE EVENEMENTIEL / LES FAITS MARQUANTS :

Dans la poursuite du travail réalisé par les personnes accompagnées par le SAVS et des professionnels, sur l'adaptation de la convention européenne des droits de l'Homme, des ateliers ont été mis en œuvre en lien avec la Maison de la Justice et du Droit et porté par le Conseil Départemental d'accès aux droits. Ces ateliers ont eu pour objectif d'apporter des connaissances et informations (SAVS, FH, Habitat Accompagné) afin de favoriser l'accès au droit et l'exercice des droits des personnes en situation de handicap.

5 ateliers sont mis en place avec des juristes, des représentants des défenseurs des droits, et les premiers retours sont une belle réussite partagée.

« C'est bien de pouvoir poser des questions et qu'on vienne nous voir » nous a dit un bénéficiaire des ateliers. Les personnes ont apprécié que des professionnels spécialisés viennent à leur rencontre. Cela les a incités à partager leurs expériences et à poser des questions en direct, en sus de celles élaborées en amont. Ces cycles d'accès aux droits ont également permis des échanges entre les personnes accompagnées par le SAVS, les habitats inclusifs, les foyers et les professionnels du DHVS.

Ces ateliers visent également à sensibiliser les instances du droit aux situations de handicap par le retour d'expériences des personnes accompagnées de l'APEI. Ce cycle d'accès aux droits se poursuit en 2023, avec une dernière journée de visite du tribunal en juin 2023 pour les personnes accompagnées, intégrant un temps de transmission à la Présidente du tribunal judiciaire de Chambéry des témoignages recueillis.

10. LES PERSPECTIVES :

Le SAVS s'inscrit pleinement dans la logique de parcours inclusifs et naturellement s'inscrit dans le projet de Dispositif Habitat et Vie Sociale.

La fonction de coordination de parcours inclusifs a été validée et mise en place. Les 2 éducatrices spécialisées seront formées spécifiquement sur cette fonction, l'ensemble de l'équipe participera à un séminaire sur la coordination de parcours et le fonctionnement en plateforme de services/dispositif fin 2023.

L'équipe du SAVS travaille actuellement sur l'articulation de leurs missions via un référentiel de l'ARS sur les activités du parcours, travail qui se poursuit en 2024.

Les personnes accompagnées et familles sont et seront impliquées via les temps de rencontres et les réunions semestrielles.

En parallèle, le SAVS continuera son travail de partenariat spécifique avec l'équipe de l'Habitat Accompagné et aussi du Foyer d'Hébergement pour faciliter la fluidité des parcours, lors des entrées et sorties, mais aussi en partage de compétences.



Rapport d'activité 2023, présenté par Monsieur Guillaume WEPPE, Directeur du Dispositif Habitat et Vie Sociale, et du SAJ

1. AGREMENT – EVOLUTION :

1.1 Un service sous l'autorité du Conseil départemental :

Le Service d'accueil de jour (SAJ) est un établissement médico-social géré par l'APEI de Chambéry et financé par le Conseil départemental de Savoie.

Un arrêté portant tarification fixe le montant et la répartition pour l'exercice 2023 de la dotation globale commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'Association APEI de Chambéry.

Ce service se situe au 113, rue Denys Pradelle à Chambéry, dans la résidence baptisée « Côté Verger ».

Le SAJ est ouvert 225 jours par an et s'inscrit dans le cadre réglementaire relatif aux établissements sociaux et médico-sociaux et répond aux exigences des lois en références.

Ce service a pour missions de : « *développer ou maintenir les acquis et l'autonomie de la personne accueillie et faciliter ou préserver son intégration sociale* » (art. D312-8 du CASF).

Il s'adresse à des adultes avec troubles du neuro développement et/ou avec troubles du spectre autistique, autonomes dans les actes de la vie quotidienne mais ne pouvant pas exercer une activité professionnelle en milieu spécialisé ou ne pouvant l'exercer qu'à temps partiel. Les personnes accompagnées se voient proposer, en journée, des activités culturelles, citoyennes et sportives adaptées afin de maintenir, voire développer, leurs acquis et leur autonomie dans un cadre ouvert à et sur l'environnement.

Le projet d'établissement élaboré pour la période de 2016 à 2021 sera réécrit sur la période fin 2024, année 2025. Ce projet inclut un projet d'accompagnement structuré en direction des personnes accompagnées porteuses du trouble du spectre autistique.

En 2023, dans le cadre du CPOM, a été négocié l'extension de 7 places de SAJ, dans le cadre d'un redéploiement de 5 places de Foyer d'Hébergement.

Au regard des changements de périmètre et de direction annoncés en fin d'année 2023, 4 groupes de travail se sont constitués au SAJ et ont été amorcés avec les professionnels, les familles et les personnes accompagnées sur des thématiques définies :

- TSA : Définir les modalités d'accompagnement et d'évaluation des personnes avec TSA afin d'anticiper l'accueil des futures personnes TSA et de poursuivre l'amélioration des pratiques.

- Agencement des locaux du SAJ : définir l'aménagement des nouveaux locaux et les modalités globales sur le SAJ.
- Actualisation des missions et rôle des professionnels : faire un état des lieux des missions actuelles et identifier les évolutions en réponse à l'évolution des besoins des personnes accompagnées.
- Organisation du fonctionnement du SAJ et des horaires : identifier les modalités d'organisation des interventions, des activités, de l'organisation des journées, de la répartition des effectifs, organisation des réunions...

Cette extension a été ouverte le 13 mai 2024 avec l'accueil de 2 nouvelles personnes, puis d'ici fin 2024 de 4 autres personnes.

Une réflexion se poursuit sur la constitution de l'équipe accompagnante avec des professionnels aux compétences spécifiques et complémentaires afin de répondre aux besoins de l'évolution du public accueilli en matière de projets (coordination du projet des personnes accompagnées avec TSA, mise en place de locaux adaptés : salle snoezelen, salle d'hypostimulation, coordination des activités structurées et diversifiées, activités physiques adaptées, accès à la culture et à la citoyenneté...).

Fermeture du service en 2023 :

- Du 17 au 21 avril.
- Le 19 mai.
- Du 31 juillet et 22 août inclus.
- Du 26 au 29 décembre.

La dernière évaluation qualité du SAJ a eu lieu en 2023.

Le rapport d'évaluations mentionne :

« Les évaluateurs notent que la direction du SAJ en relation avec les différentes directions et services de l'APEI (RH, Qualité, Informatique...) a dynamisé le service sur de nombreux plans (management participatif, déploiement de la démarche qualité, actualisation des outils de la loi 2002-2, PP, activités nombreuses, etc...). Les pratiques professionnelles tendent à valoriser l'autonomie ainsi qu'un accompagnement bienveillant avec une équipe pluridisciplinaire active, qualifiée, incluant un réseau partenarial important ».

1.2 Maintien de son agrément pour 5 places TSA :

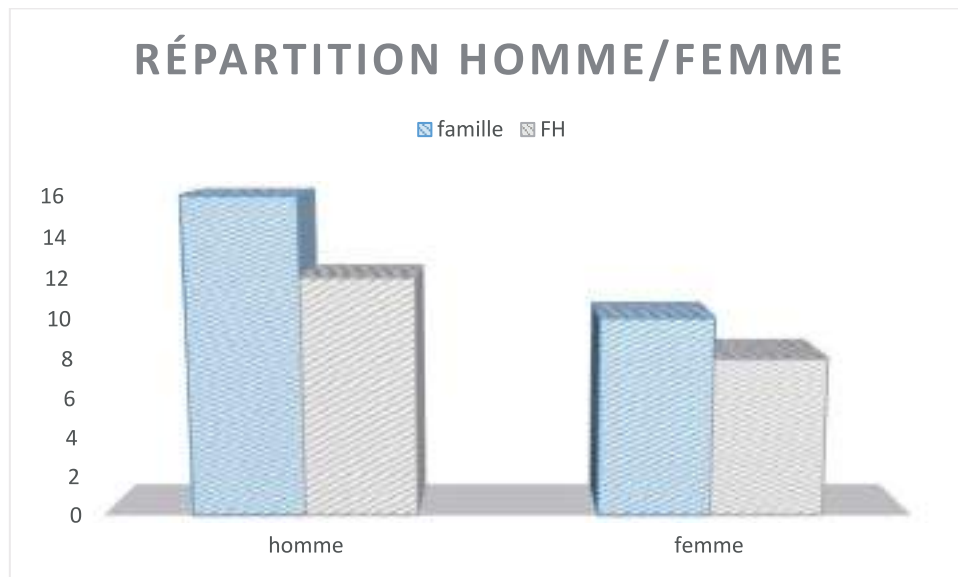
La commande du Conseil départemental maintient l'intégration de cinq places réservées à des personnes porteuses de troubles du spectre autistique (TSA). Ces places sont ouvertes depuis septembre 2014.

En 2022, le service conserve son agrément de 27 places à temps plein, dont 5 places pour des personnes avec troubles du spectre autistique.

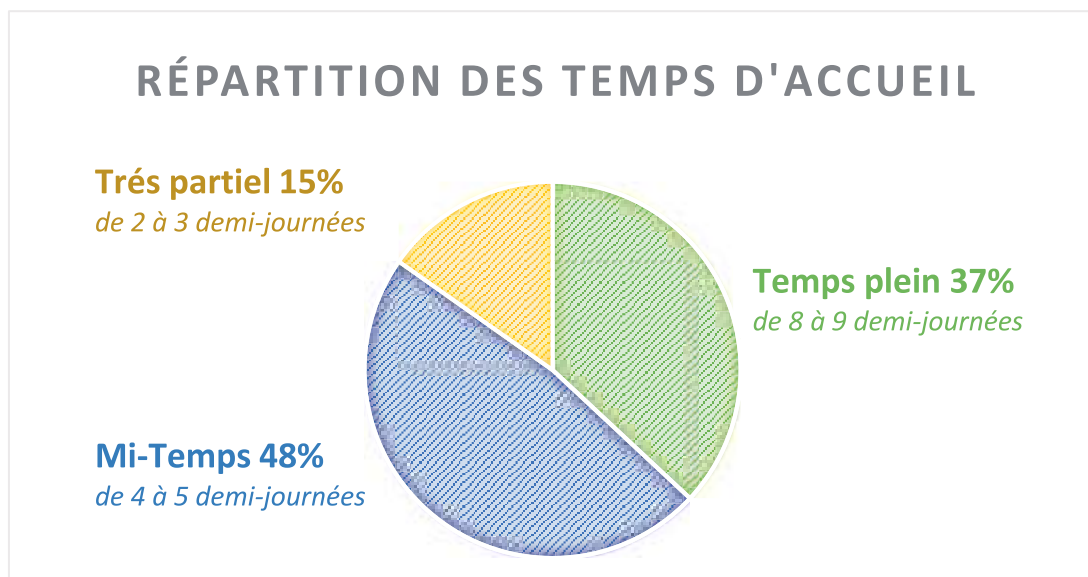
7 places supplémentaires ont été validées dans le cadre du nouveau CPOM, dont 5 places pour des personnes porteuses de TSA, soit un total de 10 places sur un agrément de 34 places.

2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES :

Au 31 décembre 2023, 46 personnes sont accueillies avec troubles du neuro développement, dont 8 avec des troubles connus du spectre de l'autisme, dont 18 femmes (moyenne d'âge 38 ans) et 28 hommes (moyenne d'âge 41 ans)



La moyenne d'âge globale au 31/12/2023 est de 40,7 ans. Notre doyen rentre dans sa soixante-seizième année et reste motivé !



Il n'y a pas de sortie des effectifs cette année.

2.1 Une liste d'attente :

18 personnes sont inscrites en liste d'attente.

3. LES ACTIVITES :

3.1 Taux d'activité et accueil de stagiaires :

Le Service d'Accueil de Jour accueille, au 31/12/2023, 46 personnes avec troubles du neurodéveloppement, dont 8 avec Trouble du Spectre Autistique.

Ces personnes sont également accompagnées en FH, ESAT, DIME PHARE pour la plupart ; les autres personnes vivent au domicile de leurs familles.

Parmi elles :

- 20 personnes vivent en Foyer d'hébergement et 10 travaillent en ESAT à temps partiel.
- 26 personnes vivent au domicile de leurs familles.

Le SAJ a réalisé 5 admissions :

- 4 personnes venant d'IME.
- 1 personne venant d'ESAT.

Il n'y a pas eu de sortie des effectifs.

Le SAJ a accueilli 186,5 journées de stages au total.

Selon l'annexe 9B relative à l'activité réalisée des établissements et services autres que les établissements mentionnés aux I et II de l'article L.313-12, le total théorique du nombre de jours autorisés pour l'année 2023 est de 6 075 journées pour 225 jours d'ouverture.

Le total prévisionnel est porté à 4 860 journées, conformément à l'annexe du CPOM.

Le total réalisé est de 5 264 journées. Le taux d'occupation est de 86,65 % contre 74,45% en 2022.

Les chiffres démontrent un écart de 404 journées supplémentaires réalisées entre le prévisionnel et le réalisé qui s'explique par une attention particulière portée sur les indicateurs d'activités et un rappel du règlement de fonctionnement concernant les autorisations d'absence.

Un Conseil d'admission avait été programmé afin de répondre favorablement aux familles et personnes accompagnées en attente d'augmentation du temps d'accueil et de mettre en œuvre les admissions prévues dès que possible pour rehausser le taux d'activité sur l'année 2023.

3.2 Le SAJ développe son panel d'activités ouvertes à/et vers l'extérieur :

Le SAJ a pour mission d'offrir un accompagnement organisé autour d'activités variées : physiques et sportives, manuelles, de bien-être, culturelles, d'expression, de rencontres et d'échanges, éducatives et cognitives. Ces activités sont nombreuses et variées afin de répondre aux attentes et besoins du plus grand nombre et ont des fonctions repérées qui permettent de développer et/ou maintenir des compétences sociales, physiques et cognitives diverses.

Le SAJ est inscrit dans une mission de soutien des aidants, en proposant des temps d'accueil adaptés à un public diversifié vivant au domicile de leurs proches.

Les activités physiques et sportives proposées cette année :

SKI DE FOND • BOXE • PING-PONG • MARCHÉ • PARCOURS
SANTÉ • PARAPENTE • JEUX DE BALLON • PARCOURS
MOTRICITÉ • JUDO • RUGBY • KARATÉ • SKI • TANDEM SKI
• LACS • BOWLING • PÊCHE • VOILE • MARCHÉ NORDIQUE
• BADMINTON • LUGE CDSA

Elles favorisent entre autres le développement et l'estime de soi, une bonne motricité et le développement de réflexes.

Les activités manuelles :

ARTS PLASTIQUES • RECUP/BROCANTE • MOSAÏQUE •
BOIS • REPAS ÉDUCATIFS • PERLES • ALBUM PHOTOS •
CRÉATION / VENTE

Elles développent la créativité, l'expression, le développement de l'imaginaire, ...

Les activités culturelles :

SPECTACLES • MÉDIATHÈQUE • SORTIES
THÉMATIQUES • MALRAUX • CONNAISSANCE DU
MONDE

Elles favorisent l'inclusion dans la société, l'accès à l'art et l'ouverture au monde. Elles permettent de mieux assimiler les codes sociaux.

Les activités d'expression et de communication :

JOURNAL • THÉÂTRE • FLASH MOB • JEU CHIFFRES
ET LETTRES • MAKATON • ART THÉRAPIE • ATELIER
MUSICAL • CALENDRIER • LECTURE • EXPRESSION
CORPORELLE • CVS

Ces activités développent l'écoute et le partage, l'expression des émotions, la coopération et le développement de la concentration.

Parmi tout ce panel d'activités, des temps forts sont à remarquer :

- Le tournoi de football inter établissements en Savoie.
- L'exposition de peintures des personnes accompagnées à la Chapelle Vaugelas.
- Les ventes de plants du jardin du SAJ.

En 2023, le SAJ a proposé près de 55 sorties et événements en dehors de ses murs, avec des partenaires variés, dont 18 sorties en montagne par exemple, 4 sorties à Lyon, ...

Certains de ses projets ont été financés par la commission KES de l'APEI de Chambéry avec les fonds récoltés par l'opération brioches.

3.3 Développement des activités pour les personnes avec troubles du spectre autistique :

Le service poursuit sa réflexion et continue de se former pour accueillir de manière structurée les personnes avec troubles du spectre autistique :

- Une salle est mise à disposition avec des casiers individuels dès l'accueil du matin.
- Une salle de repos a été aménagée (ou hypostimulation).
- Une salle sensorielle composée d'un chariot snoezelen est animée par des éducateurs formés.

Entre autres, une attention particulière a été portée sur les points suivants :

- L'adaptation de l'environnement.
- Les ajustements de l'accompagnement au profil des personnes.
- L'organisation spatio-temporelle et l'adaptation de l'environnement physique.
- Les formes d'intervention et de communication adaptées aux compétences cognitives développementales des personnes.
- La mise en place de renforçateurs et de protocoles, de programmes personnalisés d'intervention (PPI) en s'appuyant sur les goûts et les intérêts des personnes.

4. LES PRESTATIONS :

L'accueil : il a lieu chaque matin à compter de 8h30 autour d'une boisson chaude et les personnes accueillies font le choix de leurs activités.

Les activités se réalisent dans des salles spacieuses et adaptées ou dans des pièces plus confinées pour celles et ceux qui recherchent le calme. Des petits groupes partent à l'extérieur également.

Les repas : chaque midi, ils sont assurés par l'établissement et livrés en liaison froide. Une salle à manger climatisée permet le service de 35 couverts. La qualité de la prestation est en contexte classique suivie par une commission restauration et une commission des menus.

Les transports : le service n'assure pas les transports domicile-établissement pour les personnes accompagnées résidant au domicile de leur famille.

Des navettes internes APEI de Chambéry sont assurées pour les personnes hébergées dans les établissements de l'association et/ou pour se rendre à l'ESAT.

Un accompagnement médico-social et des activités supports : chaque personne accueillie a défini un projet d'accompagnement. Il est révisé tous les ans et actualisé autant de fois que nécessaire dans l'intervalle. L'accompagnement est réalisé par des personnels qualifiés et formés régulièrement.

5. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

En 2023, le conseil de la vie sociale a pu se réunir 3 fois en présentiel les :

- 15 février.
- 07 juin.
- 29 novembre.

Les élections ont eu lieu le 27/04/2022 :

<p style="text-align: center;">REPRÉSENTANTS LÉGAUX ou DES FAMILLES</p> <p style="text-align: center;">Mr PREISS Gérard – Titulaire – Mme AVRY Bernadette – suppléante</p>
<p style="text-align: center;">REPRÉSENTANTS DES PERSONNES ACCUEILLIES</p> <p style="text-align: center;">Représentant Titulaire : Mr GUERRA Dominique</p> <p style="text-align: center;">Représentant Suppléant : Mme PERONNO Amandine</p>
<p style="text-align: center;">REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p style="text-align: center;">Mr MAMICHEL et Mme COSTENOBLE</p>
<p style="text-align: center;">REPRÉSENTANT SALARIES DU SAJ</p> <p style="text-align: center;">Mme BELADI Ratiba</p> <p style="text-align: center;">PERSONNE FACILITATRICE DES PERSONNES ACCUEILLIES</p> <p style="text-align: center;">Mme BROISSAND Laura</p>
<p style="text-align: center;">REPRÉSENTANT DE LA DIRECTION</p> <p style="text-align: center;">Mme ABDERRAHIM Delphine – Directrice</p>

Les sujets traités ont pu porter sur :

- Les activités proposées.
- Les mouvements de personnel.
- Le projet de service avec l'accueil de nouvelles personnes porteuses de TSA.
- La possibilité de faire intervenir un intervenant extérieur pour l'activité musicale.
- Proposition de la mesure 37 conduite par l'EMAAS pour l'aide au diagnostic des personnes TSA.
- Proposition de projet complémentaire autour du jardin concernant la faune (nichoirs...).

6. LES RESSOURCES HUMAINES :

Mme ABDERRAHIM est la directrice du SAJ et du FDV du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2023.

L'effectif compte 11,44 ETP au 31/12/2023. Il est calculé sur l'ensemble des personnels ayant un contrat (CDI ou CDD) avec l'établissement, dont 1 contrat d'apprentissage (1ETP).

Concernant le personnel intérimaire, il concerne 25 contrats / 19 personnes / 166,91 heures. Le SAJ a eu recours à l'intérim en lien avec la crise de recrutement du secteur pour remédier aux absences des professionnels.

Il n'y a pas de départ à la retraite en 2023.

Les jours d'absence qui étaient de 333 en 2022 passent à 220 jours en 2023.

L'ancienneté des professionnels est répartie comme suit :

Ancienneté	Effectif
<1 an	1
de 1 à 5 ans	6
de 6 à 10 ans	5
de 11 à 15 ans	2
de 16 à 20 ans	1
21 ans et +	1

7. LES FORMATIONS :

Le nombre total d'heures de formations passe de 898 heures en 2022 à 434 heures en 2023. L'accent est mis sur « l'accompagnement des personnes avec troubles du spectre autistique », la « sensibilisation à la bientraitance » et « la sécurité des personnes et des bâtiments ».

Les professionnels ont bénéficié de séances d'analyse des pratiques tout au long de l'année ainsi que des formations sur site, en situation d'accompagnement, pour répondre aux difficultés rencontrées pour certaines situations complexes, notamment en partenariat avec l'EMAAS (Équipe Mobile Autisme Adulte en Savoie).

8. LES PARTENARIATS :

Le SAJ maintient et développe ses partenariats liés à ses missions, à savoir :

- Le développement et le maintien de ressources professionnelles sur le territoire en signant des conventions de stages pour les étudiants du secteur médico-social avec l'ENSEIS de La Ravoire.
- Le développement des activités culturelles et l'accès à la culture : mise en place d'un cycle « visite culturelle » (musés, expositions temporaires, parcs et jardins...).
- En interne, la participation au projet des jardins de l'APEI.
- La participation à des manifestations autour du thème du handicap.

- Des échanges et la participation à des réunions avec l'EMAAS (Équipe Mobile Autisme Adulte en Savoie).
- La mise en place d'activités transversales quand cela a pu être possible avec le Foyer de Vie : activités physiques adaptées, mini séjour et activités culturelles, permettant à des personnes du foyer de vie de bénéficier d'activités diversifiées, et aux personnes du SAJ de maintenir des liens sociaux.
- Maintenir le lien avec l'IME dans le but de faciliter l'intégration des jeunes de l'IME au SAJ lors d'une future admission.
- Adhésion au CDSA73 pour les activités sportives adaptées.
- Maintenir les actes écoresponsables des « chantiers valoristes » : permet la récupération de matériaux utiles aux activités du SAJ à titre gratuit et de contribuer à l'activité de tri d'EMMAÜS.
- Exposer les réalisations du SAJ lors des ventes annuelles afin de valoriser et promouvoir ce qui est fait par les personnes accueillies.
- Accueil des élèves stagiaires infirmier sur une semaine de prévention.

Le SAJ maintient une réelle ouverture sur les ressources locales. Il a établi de nombreuses relations, au fil du temps, avec plusieurs établissements et associations de Chambéry, du bassin Chambérien et des différents territoires savoyards pour la mise en place d'activités. Ces temps de rencontres et d'échanges permettent toujours aux personnes accueillies et aux professionnels de développer des liens.

Nous remercions tous les partenaires du Service d'Accueil de Jour pour leur implication, leur collaboration et leur accueil :

la municipalité de Chambéry, l'agglomération Grand Chambéry, l'APAJH Savoie, l'EMAAS, l'Espace Malraux, le Tennis club de Bissy, Zicomatic et Emmaüs, mais aussi :

- Service des sports de la ville de Chambéry.
- Centre équestre de Barraux.
- Centre équestre de Traize.
- Chambéry Métropole.
- Galerie Eureka.
- Ludothèque Lud'Haut • Station de ski de fonds Les Alpes • Judo Aix-les-Bains • SAJ Saint Martin Notre Dame des Chambres • Inter Challenges • CDSA.... (Liste non exhaustive).

9. LES FAITS MARQUANTS :

- Absence du chef de service avec un remplacement sur une partie de l'année.
- Travail dans le cadre du CPOM sur l'augmentation de 7 places et la recherche de solutions de locaux adaptés.

10. LES PERSPECTIVES :

- L'intégration du SAJ sur le Dispositif Habitat et Vie Sociale au 1^{er} janvier 2024, avec de fait un changement de Direction.
- L'embauche d'un manager en transversal sur le site FH de Montjay et le SAJ (janvier 2024).
- L'ouverture progressive des 7 places supplémentaires dans l'agrément en lien avec le nouveau CPOM.
- La rénovation du bâtiment administratif de FH site Montjay, pour devenir les locaux de l'extension du SAJ, en tenant compte d'adaptations spécifiques aux personnes TSA. Le projet est travaillé par le biais de groupes de travail avec les familles, professionnels, personnes accompagnées, en lien avec le CVS.
- Mettre en place les préconisations suite à l'évaluation HAS.
- La réécriture du projet de service dans son ensemble incluant l'accompagnement des personnes avec troubles du spectre autistique.
- La formation des personnes accueillies : passer des comportements problèmes aux comportements défis, prévention santé, vie affective et sexuelle, ...
- La mise en place de temps partagés et de réunions d'informations en direction des familles.
- Le recrutement d'un psychologue.

Rapport d'activité 2023 du Foyer de Vie les Parelles, présenté par Madame Delphine Abderrahim, Directrice du Site Parelles et du SAJ

1. AGREMENT – EVOLUTION :

Le Foyer de Vie des Parelles est un établissement médico-social géré par l'APEI de Chambéry et financé par le Conseil Départemental de Savoie.

Il est ouvert 365 jours par an pour 39 places dont une dédiée à l'hébergement temporaire.

L'autorisation de fonctionnement du Foyer de Vie accordée à l'APEI de Chambéry est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 26 juin 2023.

Depuis le 1^{er} octobre 2020, le site Parelles gère 6 places médicalisées, par arrêté n°2020-14-0147 du 23 octobre 2020 de l'Agence Régionale de Santé portant l'extension de 6 places de la capacité d'accueil de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé pour personnes handicapées (EAM) « Le Noiray ».

En date de l'arrêté du 18 janvier 2023, suite au transfert géographique des 6 places médicalisées en places d'établissement médicalisé « FAM les Parelles », le Site Parelles regroupe officiellement un Foyer de Vie et un Etablissement d'Accueil Médicalisé avec mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature FINESS. Cf. rapport d'activité 2023 EAM « FAM Parelles ».

Un arrêté portant tarification fixe le montant et la répartition pour l'exercice 2023 de la dotation globale commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'Association APEI de Chambéry.

Le Foyer de Vie est composé de trois unités en résidences situées au 647 chemin des Parelles à Challes-les-Eaux (73190).

La dernière évaluation interne a eu lieu en 2017.

Une évaluation unique est désormais mise en place tous les 5 ans suite à la fusion, en 2019, de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des ESMS (ANESM) avec la Haute Autorité de Santé (HAS).

L'évaluation du Foyer de Vie a été réalisée conformément à ce qui avait été prévu au programme, les 28 et 29 septembre 2023.

Les évaluateurs du cabinet ABAQ notent dans leur rapport final que : *« la direction du FDV en relation avec les différentes directions et services de l'APEI (DG, RH, Qualité, Informatique...) a dynamisé le service sur de nombreux plans (management participatif, déploiement de la démarche qualité, actualisation des outils de la loi 2002-2, projets personnalisés, activités nombreuses, etc...). Les pratiques professionnelles tendent à valoriser l'autonomie ainsi qu'un*

accompagnement bientraitant avec une équipe pluridisciplinaire active, qualifiée, incluant un réseau partenarial important incluant un réel accompagnement en santé des résidents ».

La future évaluation HAS est programmée en 2028.

2. LA POPULATION ACCUEILLIE :

2.1 Des résidents en perte d'autonomie dans des locaux à rénover, les besoins repérés :

Les besoins des personnes accompagnées évoluent, ils sont repérés et évalués en matière de santé, d'autonomie et de participation sociale.

Le Foyer de Vie répond aux besoins des personnes qui éprouvent le vieillissement et la perte d'autonomie, avec le développement d'un pôle soins qui a à cœur la santé au plan large ainsi que le bien-être des résidents.

La recherche de nouveaux partenaires sur le territoire garantit la fluidité des parcours des personnes les moins autonomes (EHPAD, FAM ...). Lorsque les besoins en accompagnement des personnes nécessitent une présence médicale constante, justifiée par des soins hospitaliers conséquents et/ou des altérations mentales provoquant une mise en danger de la personne elle-même et/ou d'autrui, il est alors proposé des orientations temporaires ou définitives, vers des structures adaptées (hôpital, clinique, EHPAD avec places PHV, EAM, ...).

Plusieurs personnes accompagnées présentent également des troubles du spectre autistique, à titre principal ou secondaire. Le personnel bénéficie de formations en conséquence et des interventions avec l'EMAAS pour les situations complexes, il programme des activités structurées et axe ses pratiques via une communication adaptée.

Les résidents ont également besoin de vivre dans des locaux fonctionnels et en corrélation avec leur degré d'autonomie, pour leur bien-être au quotidien et dans leurs déplacements. Le bâtiment existant date de 1980, à ce titre, un projet de rénovation générale des bâtiments a été officialisé avec obtention du permis de construire en décembre 2023. Des recherches de financements sont toujours en cours pour aboutir à cette rénovation et au plan prévu à hauteur de 5,9 millions d'euros (augmentation des coûts liée à l'inflation).

2.2 Effectif et mouvements :

Le Foyer de Vie les Parelles accueille, au 31/12/2023, 38 personnes avec troubles du neurodéveloppement.

La moyenne d'âge est de 49 ans pour la section FDV avec 23 hommes et 14 femmes.

Il y a eu 4 sorties cette année :

- 3 pour une admission en EHPAD avec unité PHV.
- 1 pour une admission en EHPAD

Il y a eu 5 entrées cette année :

- 2 personnes qui étaient accueillies en IME.
- 3 personnes qui étaient accueillies en foyer d'hébergement.

La liste d'attente pour le Foyer de Vie présente une trentaine de demandes en file active (à relativiser pour des personnes inscrites sur d'autres structures visées de manière prioritaire).

À noter que 3 résidents ayant une notification d'orientation CDAPH vers un FAM sont toujours hébergés en Foyer de Vie au 31/12/2023.

2.3 L'Hébergement temporaire est de nouveau investi par les familles :

Le Foyer de Vie gère une place d'hébergement temporaire. Cette place propose d'une part, du répit aux familles, d'autre part des évaluations plus complètes pour la CDAPH en vue d'une admission en Foyer de Vie pour des personnes dont l'orientation reste à confirmer.

13 personnes ont bénéficié de séjours temporaires à hauteur de 218 jours au total.

16 personnes sont inscrites en file active sur l'année.

3. LES ACTIVITES :

3.1 Le taux d'occupation :

L'activité prévisionnelle pour l'année 2023 est de 12 483 journées pour l'internat (38 places) et de 256 jours (1 place) pour l'hébergement temporaire, soit un total de 12 739 journées en année pleine.

L'activité réelle est de 12 932 jours d'hébergement permanent soit + 449 jours.

L'activité réelle de l'hébergement temporaire est de 218 jours soit -38 jours.

Le taux d'occupation est de 93,84 % en internat et de 59,73 % en hébergement temporaire.

Le CPOM permet de mutualiser les 1330 jours d'absences autorisés entre résidents.

3.2 L'accompagnement à la santé et la bientraitance au cœur de tous les accompagnements pour les résidents du Foyer de Vie :

Les trois unités de vie ont poursuivi la réécriture de leur projet d'unité, et plus précisément le pôle soins en réponse aux besoins des personnes accompagnées. Concernant le projet de l'hébergement temporaire, il est en cours de finalisation du fait de l'absence annuelle de la responsable de service.

Suite à la mise en place du dispositif appelé « mesure 37 » avec l'EMAAS au sein de l'établissement, plusieurs personnes accompagnées qui n'avaient pas de diagnostic autisme jusqu'alors ont été reconnues avec des troubles du spectre autistique, à titre principal ou secondaire. Le travail collaboratif avec l'EMAAS encourage une évolution des pratiques éducatives et thérapeutiques formalisées sous forme de protocoles, grilles d'évaluations et intervention en réunions d'équipes. Le personnel programme des activités structurées et axe ses pratiques via une communication adaptée. Des formations complètent l'apport des professionnels. Afin d'améliorer la fluidité des parcours des personnes handicapées vieillissantes, le Foyer de Vie développe son réseau partenarial (HAD, EHPAD, ...) sur le territoire pour faciliter les réorientations des personnes les plus dépendantes.

Les modes d'organisation et de fonctionnement actuels du Foyer de Vie les Parelles garantissent une prise en charge cohérente et respectueuse des droits des résidents, via un accompagnement adapté à leurs besoins et à leurs attentes, au travers :

- La réflexion des professionnels et des partenaires dans le cadre de l'élaboration des projets des différents services (les trois unités de vie, le service nuit, la santé, la coordination des activités...) dans le contexte de mise à jour du projet d'établissement qui a pour fil conducteur « La bientraitance ».
- La réflexion autour de l'amélioration de l'accueil et les modalités d'intervention en hébergement temporaire.

Les principaux thèmes abordés dans des groupes de travail cette année :

- Les critères impératifs et les thèmes abordés en préparation des évaluations HAS, notamment le traitement des événements indésirables.
- La mise à jour des procédures : événements indésirables, circuit du médicament, l'aide à la prise des médicaments...
- Mise à jour des protocoles sécurité.
- Travail sur le vieillissement : prévention, évaluation et travail avec les partenaires pour adapter le matériel médical. Evaluation grille AGGIR (Autonomie Gérontologie et Groupe Iso Ressources), utilisée pour évaluer le niveau de perte d'autonomie de la personne avec les médecins.
- Ecriture et diffusion des protocoles de soins : fausse route, Heimlich, douleurs aiguës, crise d'épilepsie, fièvre, problème de santé, recours à l'hospitalisation....
- La formation vie affective et sexuelle des résidents.
- La poursuite du travail concernant les directives anticipées de la personne accompagnée avec la participation à l'élaboration d'un guide sur ce thème en collaboration avec la FIRAH.
- Le développement du groupe communication et la prise en compte du public avec troubles du spectre autistique.
- L'écriture de la procédure d'admission afin de garantir des accueils de qualité.
- La poursuite d'un partenariat avec les EHPAD du territoire.
- Le développement de projets, dont les mini-séjours, via la commission animation et activités.
- La formation être élus au CVS pour les membres élus au CVS.

Le site Parelles propose une cinquantaine d'activités cette année. 1/3 d'entre elles sont des activités physiques adaptées afin de maintenir le plus longtemps possible l'autonomie des résidents. Certaines activités se réalisent toujours conjointement avec la mobilisation du SAJ, notamment pour ce qui concerne les tournois de football et de tennis, les sorties raquettes et neige, l'escalade et le judo. Des activités se programment aussi avec le DIME PHARE. L'activité parcours motricité est réalisée en partenariat avec l'ergothérapeute du FAM les Parelles.

La médiation animale, la sophrologie, l'équitation ou encore le yoga sur chaise font toujours partie des activités favorites des personnes accompagnées.

Certains projets ont été financés par la commission KES de l'APEI de Chambéry avec les fonds récoltés par l'opération brioches où les résidents se sont mobilisés durant une semaine.

Quelques temps forts en ouverture à l'extérieur ont ainsi pu avoir lieu :

- Les sorties tandem ski.
- Les thés dansants.
- Les activités avec le pôle PHV de Notre Dame des Marches.
- La sortie Lamas avec le foyer de Montjay.
- Les 20 ans du Noiray.
- La fête de l'été des foyers d'hébergement.
- Le rassemblement de voitures à l'initiative du Rotary Club et de l'APEI.
- L'invitation de la Chorale du Col du Frêne.
- Le spectacle proposé par le SAAJ d'Aix-les-Bains.
- L'après-midi Karaoké dans l'Ain.
- Et grâce à Zicomatic, des places ont été offertes pour des matchs de rugby, de handball, de basketball... mais aussi, le Harlem Globbe Trotters et le festival Musilac.

En matière de communication : des publications Facebook, le journal de l'hirondelle, la lettre de l'APEI, les infos de l'équipe de direction, les plannings d'activités paraissent encore largement en interne, par courrier ou email aux familles et sur les réseaux sociaux.

LES PRESTATIONS :

L'hébergement : chaque résident à sa chambre avec sa salle de bains et son cabinet de toilette.

La restauration : les déjeuners et dîners sont assurés par le prestataire ELIOR et livrés en liaison froide. Le petit-déjeuner est préparé via des commandes en interne, par les équipes. Les repas se partagent dans les espaces communs prévus à cet effet, voire dans les chambres en individuel selon les besoins.

Le transport : les résidents vivent sur le lieu de vie et les transports sont assurés pour les activités afférentes à l'hébergement, aux accompagnements vers des prestataires extérieurs et le soin. Les retours en week-end sont assurés par les familles.

L'accompagnement médico-social :

- En matière de santé :
 - Vigilance sur l'état de santé général.
 - Suivi régulier dans l'accompagnement à la santé et la prévention.
 - Accompagnement à l'hygiène.
- En matière d'autonomie :
 - Accompagner les besoins de réorientation si nécessaire, en anticipant au plus tôt, pour éviter toute rupture de parcours.
 - Proposer un changement ou une adaptation du lieu de vie.
 - Favoriser la sociabilisation.

- Proposer des accompagnements personnalisés et individualisés, via des locaux, des outils de communication et du matériel adaptés.
- Proposer un environnement adapté, bienveillant et sécurisé.
- En matière de participation sociale :
 - Promouvoir et favoriser les relations sociales et les liens familiaux.
 - Favoriser les activités ouvertes vers l'extérieur.
 - Proposer un choix d'activités variées (sportives, culturelles, manuelles, bien-être, ...).

Un projet personnalisé est réactualisé chaque année et à chaque fois que nécessaire à partir de l'expression des choix du résident. Le projet personnalisé est élaboré dans le respect des recommandations émises et traduites en communication adaptée pour faciliter leur appropriation par la personne concernée. Les professionnels, dont les coordinateurs d'unités, se sont fortement impliqués pour travailler la trame de ce document afin que ce dernier réponde pleinement aux attentes des résidents.

Le service de nuit : une aide-soignante de nuit est venue renforcer le service des surveillants de nuit pour répondre aux besoins des résidents orientés en FAM, ainsi qu'un professionnel du pôle remplacement pour fortifier l'équipe face aux demandes croissantes de l'ensemble des résidents.

4. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

Les liens avec les familles et les membres élus au Conseil de la Vie Sociale sont de qualité.

- **3 réunions CVS** : 15 février, 07 juin et 23 novembre 2023.

Les prochaines élections auront lieu en avril 2025.

- **Sujets principaux évoqués** :

- La réactualisation du règlement intérieur selon le nouveau décret n° 2022688 du 25 avril 2022.
- Les élections du Président au CVS suite à son admission dans un autre établissement.
- La formation des personnes accompagnées.
- Les évaluations HAS.
- Le traitement des évènements indésirables.
- Les bilans d'activité.
- La santé.
- Les travaux de rénovation de la terrasse de l'unité Arc en Ciel.
- Le suivi des projets de phases travaux de rénovations du site et le dépôt du permis de construire.
- Les investissements.
- La restauration.
- Les mini-séjours adaptés.

- Les activités organisées sur le site Les Parelles.
- L'écomobilité.
- Les mouvements des personnels.

- **Composition du CVS :**

- **Président :** M. RONCHET Pierre
- **Vice-Président :** M. JEANNEAU Michel
- **Représentants des familles :** M. JEANNEAU Michel (titulaire)
- **Représentants des personnes accueillies :**
 - Unité Arc-en-Ciel : M. TOINET Patrick et Mme ROMANET Corinne
 - Unité Challésienne : élu titulaire vacant et Mme JAGER Hélène suppléante
 - Unité Savoyarde : M. RONCHET Pierre et suppléant vacant
- **Représentants du Conseil d'Administration :** Mme MOLLIER-GRAND-CORPS Christiane et M. CAMELIO Pierre
- **Représentante des salariés :** Mme VIRGILE Vanessa
- **Représentant la direction :** Mme ABDERRAHIM Delphine

5. LES RESSOURCES HUMAINES :

L'organigramme compte 41,74 ETP pour le FDV (personnels ayant un contrat (CDI ou CDD) avec l'établissement, le 31/12/2022).

À noter :

- 1 ETP Contrat d'apprentissage.
- 1 ETP temps partiel thérapeutique.

Le personnel intérimaire représente 533 contrats / 54 personnes / 5833,25 heures.

L'application BEETWEEN assure toujours la gestion des offres d'emploi et des candidatures APEI. La vacance des postes est stabilisée.

L'ancienneté du personnel présent au 31/12 et les départs en retraite :

Ancienneté	Effectif
<1 an	9
de 1 à 5 ans	14
de 6 à 10 ans	14
de 11 à 15 ans	4
de 16 à 20 ans	5
21 ans et +	3

La répartition selon les tranches d'ancienneté concerne l'ensemble des personnels ayant un contrat (CDI ou CDD) avec l'établissement le **31/12/2023 soit 49 personnes.**

Départ en retraite :
Aucun sur 2023.

6. LES FORMATIONS :

La formation joue un rôle important également dans la motivation des équipes et la politique de bientraitance conduite aux Parelles envers les personnes accompagnées et le personnel. 1908,62 heures de formation ont été dispensées contre 1389 heures en 2022.

Elles portent principalement sur « les pratiques professionnelles en lien avec les besoins des personnes accompagnées », en matière de communication, vieillissement, autisme ainsi que pour tout ce qui touche à la sécurité des personnes et des bâtiments.

Les professionnels bénéficient toujours de séances d'analyse des pratiques tout au long de l'année ainsi que des formations sur site, en situation d'accompagnement, pour répondre aux difficultés rencontrées pour certaines situations complexes.

7. LES PARTENARIATS :

Afin de pallier à l'évolution des besoins des personnes accompagnées, plusieurs conventions ont été signées ou reconduites.

En matière de soins, un partenariat avec le SSIAD de la Croix Rouge est reconduit par convention depuis 2021 (une première convention avait été signée en 2015) pour les résidents du Foyer de Vie.

Un partenariat est aussi mis en place avec la pharmacie du Forum à Challes-les-Eaux pour la préparation des traitements médicamenteux.

Une convention HAD avec le CHMS est signée depuis août 2022.

Les résidents bénéficient de séances d'ostéopathie avec FORMOS'T.

Le site maintient et développe ses partenariats liés à ses missions, à savoir :

- Le déploiement et le maintien de ressources professionnelles sur le territoire en signant des conventions de stage pour les étudiants du secteur médico-social avec l'ENSEIS de La Ravoire, le GRETA de Chambéry et le lycée du Guiers au Val d'Ainan.
- L'adhésion à l'Espace Malraux est reconduite en matière d'accès à la culture.
- Les autres établissements de l'APEI de Chambéry (SAJ, IME, FAM NOIRAY ...) pour les projets transversaux.

Le Foyer de Vie développe son ouverture à et sur l'environnement en utilisant les ressources locales pour la mise en place d'activités.

8. LES FAITS MARQUANTS :

- Formation des personnes accueillies : prévention santé, vie affective et sexuelle...
- Préparation des résidents aux travaux de rénovation.
- Participation à la mesure 37 avec dépistage des personnes TSA sur la base du volontariat.
- Mise en œuvre du Plan de Développement des Compétences.
- Obtention du permis de construire dans le cadre de la rénovation du site.
- Poursuite du projet de rénovation et collaboration avec l'architecte pour démarrage des travaux.
- Finalisation des travaux de la terrasse pour l'unité Arc-en-Ciel.
- Amélioration du système d'information et de communication, installation de bornes WIFI.
- Évaluations HAS.
- Finalisation des projets de service.

9. LES PERSPECTIVES :

- Prise de direction à temps plein de Mme ABDERRAHIM sur le site des Parelles à compter du 01 janvier 2024, la direction du SAJ étant affectée à M. Guillaume WEPPE dans la réorganisation du DHVS.
- Développer des partenariats avec la MDPH pour favoriser la fluidité des parcours.
- Développer les liens et les projets avec les familles.
- Développer un projet vieillissement/santé.
- Amorcer la première phase des travaux de rénovation sur site occupé.
- Inscrire le site dans la transition écologique en lien avec le RSE, l'écomobilité et les actions écologiques diverses.
- Présenter la mise à jour du projet d'établissement au Conseil d'administration et au CVS.



Rapport d'activité 2023 EAM « FAM Les Parelles », présenté par Madame Delphine Abderrahim, Directrice du Site Parelles et du SAJ

1. AGREMENT – EVOLUTION :

L'EAM « FAM Les Parelles » est un établissement médico-social géré par l'APEI de Chambéry et financé par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental de Savoie.

Il est ouvert 365 jours par an pour 6 places.

En 2019, le site Parelles accueille uniquement un foyer de vie de 45 places pour des personnes en situation de handicap mental, en incapacité de travailler et dont l'autonomie est faible. Par ailleurs, ces personnes ont des besoins spécifiques en matière de soins (gériatrie, suivi médical, nutrition, traitements...).

Lors du dialogue de gestion du 5 décembre 2019, l'ARS permet la médicalisation de 6 places du site des Parelles. Depuis 2020, les 6 places médicalisées étaient rattachées au Site NOIRAY. Une visite de conformité des 6 places médicalisées a eu lieu le 17 mars 2023 suite à laquelle un avis favorable à l'installation et au fonctionnement FAM est attribué au Site des Parelles à Challes-les-Eaux.

En date de l'arrêté du 18 janvier 2023, suite au transfert géographique des 6 places médicalisées en places d'établissement médicalisé « FAM les Parelles », le Site Parelles regroupe officiellement un Foyer de Vie et un Etablissement d'Accueil Médicalisé avec mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature FINESS et d'un budget propre.

Un arrêté portant tarification fixe le montant et la répartition pour l'exercice 2023 de la dotation globale commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'Association APEI de Chambéry.

Les 6 places du FAM Les Parelles se situent sur l'unité Savoyarde sur le Site Parelles au 647 chemin des Parelles à Challes-les-Eaux (73190).

Une évaluation unique est désormais mise en place tous les 5 ans suite à la fusion, en 2019, de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des ESMS (ANESM) avec la Haute Autorité de Santé (HAS).

La future évaluation HAS est programmée en 2025.

2. LA POPULATION ACCUEILLIE :

2.1 Des résidents ayant besoin des soins dans des locaux à rénover :

Le site des Parelles répond globalement aux besoins des personnes qui éprouvent le vieillissement et la perte d'autonomie, avec le développement d'un pôle soins qui a à cœur la santé au plan large ainsi que le bien-être des résidents.

Les besoins des personnes accompagnées sur le FAM Les Parelles relèvent tout particulièrement du soin.

Les résidents ont également besoin de vivre dans des locaux fonctionnels et en corrélation avec leur degré d'autonomie, leur état de santé, pour leur bien-être au quotidien et dans leurs déplacements. Le bâtiment existant date de 1980, à ce titre, un projet de rénovation générale des bâtiments a été officialisé avec obtention du permis de construire en décembre 2023. Des recherches de financements sont toujours en cours pour aboutir à cette rénovation et au plan prévu à hauteur de 5,9 millions d'euros (augmentation des coûts liée à l'inflation).

2.2 Effectif et mouvements :

Le FAM Parelles accueille, au 31/12/2023, 6 personnes avec troubles du neuro développement.

La moyenne d'âge des 6 résidents du FAM est de 61 ans avec 4 femmes et 3 hommes.

Il y a eu 1 sortie cette année :

- 1 personne pour une réorientation en MAS.

Il y a eu 1 entrée cette année :

- 1 personne venant du Foyer de Vie.

La liste d'attente pour le FAM Les Parelles présente une dizaine de demandes en file active (à relativiser pour des personnes inscrites sur d'autres structures visées de manière prioritaire).

3. LES ACTIVITES :

3.1 Le taux d'occupation :

L'activité prévisionnelle pour l'année 2023 est de 1971 journées pour l'internat (6 places).

L'activité réelle est de 2 185 jours d'hébergement permanent soit + 214 jours.

Le taux d'occupation est de 99,77 % en internat.

Les résidents ne dépassent leur droit d'absence annuel à 35 jours, soit un total de 172 / 210 jours pour 2023.

3.2 L'accompagnement à la santé et la bienveillance, ses limites pour les résidents du FAM Les Parelles :

Les trois unités de vie du site ont poursuivi la réécriture de leur projet d'unité, et plus précisément l'unité savoyarde et le pôle soins en réponse aux besoins des personnes accompagnées sur les places médicalisées.

L'accompagnement proposé sur l'unité de la Savoyarde, comme sur les autres établissements de l'association, s'inscrit également dans les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles réalisées par la Haute Autorité de Santé qui développe avec les professionnels des outils pour favoriser et promouvoir la pertinence des actes et des soins.

Il s'agit notamment des recommandations suivantes :

- La Bienveillance : définition et repères pour la mise en œuvre.
- L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes et fragiles.

La situation de handicap et le vieillissement de la population accueillie sur le site des Parelles, et plus spécifiquement sur les places médicalisées, induisent une dépendance et une vulnérabilité qui entraînent des risques que l'établissement doit prendre en compte et prévenir.

Les préventions prioritaires portent sur :

- **La prise en compte de la douleur** et son évaluation : via la mise en place de la grille d'évaluation de la douleur (GED-DI). Chaque résident est évalué afin de réaliser un « état de base » renouvelé annuellement. Au moindre doute, une nouvelle grille est réalisée. L'éventuel écart constaté engendre un suivi plus approfondi.
- **Surveillance de l'état cutané.**
- **Surveillance des troubles alimentaires** avec la recherche d'adaptations permettant de prévenir les risques liés à la déglutition, à la dénutrition, à l'obésité...
- **La prise en compte de la santé bucco-dentaire** avec une hygiène au quotidien et des soins réguliers auprès de cabinet dentaire du droit commun et celui du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS – Centre de Soins Odontologiques) de Bassens.
- **La prévention des chutes** par des bilans médicaux et des équipements adaptés. Toute chute fait l'objet d'une rédaction de fiche événement, qui est ensuite classée dans le dossier unique de chaque résident pour analyse et archivage.
- **La réponse aux risques infectieux** avec le respect des règles d'hygiène au quotidien et dans le cadre d'épidémie (grippe, COVID, gastro-entérite...).
- **Des campagnes de vaccination** : Grippe annuelle, Covid-19 et vaccinations obligatoires selon recommandations HAS en vigueur.
- **Le signalement des maladies à déclarations obligatoires** : Déclaration par la direction de l'établissement à l'ARS des cas de COVID-19 (en cas de cluster), et par le médecin traitant à l'ARS des cas de maladies infectieuses (Tuberculose, Rougeole, Méningite, Salmonellose, ...)
- **La rédaction et la mise en œuvre de protocole lors d'événements épidémiques en collectivité** : Plan de Continuité de l'Activité, plan bleu de l'APEI...
- **La promotion de l'activité physique** : Un panel d'activités physiques adaptées est proposé en fonction des capacités et besoins de chacune des personnes que nous accompagnons (parcours moteurs, yoga sur chaise, football...). Ces activités sont

menées par des partenaires experts extérieurs. Ils permettent de prévenir les problèmes liés à la santé en général.

- **Le maintien des liens sociaux et familiaux quand il est encore possible.**

Malgré la transformation des 6 places médicalisées au sein de l'unité Savoyarde, les professionnels font part des limites dans l'accompagnement des personnes vieillissantes avec des pathologies lourdes susceptibles de s'aggraver. Il faut considérer les limites matérielles dans l'accompagnement des personnes les plus dépendantes lors des conseils d'admission. L'accueil de personnes, qui sont déjà dans un processus de vieillissement assez avancé, pose en effet la question de la rupture de parcours ; dans la mesure où l'on sait qu'il y aura des difficultés à accompagner des personnes déjà âgées et dont les besoins en médicalisation peuvent devenir rapidement trop importants. Une orientation vers un autre établissement sera alors nécessaire à plus ou moins court terme. Une vigilance est donc apportée sur ce point afin d'éviter les parcours regrettables ou perturbants pour les personnes accompagnées.

Au niveau institutionnel, le travail de partenariat entamé avec plusieurs établissements médicalisés (PHV, EHPAD, MAS) a permis une orientation de certaines personnes accueillies au plus près de leurs besoins.

Les principaux thèmes abordés rejoignent ceux abordés avec le Foyer de Vie en partie, dans des groupes de travail cette année :

- La mise à jour des procédures : événements indésirables, circuit du médicament, l'aide à la prise des médicaments...
- Mise à jour des protocoles sécurité.
- Travail sur le vieillissement : prévention, évaluation et travail avec les partenaires pour adapter le matériel médical. Evaluation grille AGGIR (Autonomie Gérontologie et Groupe Iso Ressources), utilisée pour évaluer le niveau de perte d'autonomie de la personne avec les médecins.
- Ecriture et diffusion des protocoles de soins : fausse route, Heimlich, douleurs aiguës crise d'épilepsie, fièvre, problème de santé, recours à l'hospitalisation....
- La poursuite du travail concernant les directives anticipées de la personne accompagnée avec la participation à l'élaboration d'un guide sur ce thème en collaboration avec la FIRAH.
- L'écriture de la procédure d'admission afin de garantir des accueils de qualité.
- La visite de conformité de l'ARS.

Le site Parelles propose une cinquantaine d'activités cette année. 1/3 d'entre elles sont des activités physiques adaptées afin de maintenir le plus longtemps possible l'autonomie des résidents, notamment celle des personnes accompagnées en places FAM. L'activité parcours motricité est réalisée avec l'ergothérapeute du site.

La médiation animale, et le yoga sur chaise font toujours partie des activités prisées sur le FAM les Parelles.

Certains projets ont été financés par la commission KES de l'APEI de Chambéry avec les fonds récoltés par l'opération brioches.

Plusieurs projets d'activités ont été mis en place sur l'année 2023 :

- **Atelier Musical** (en transversalité avec les autres unités).
- **Projet « Saveurs d'Ailleurs »** : tous les résidents ont pu participer de manière plus ou moins active à cette activité.
- **Atelier Couture** : a permis la réalisation de petits travaux de couture en individuel avec plusieurs résidents.
- **Projet jardin.**
- Mise en place de temps de **marche douce** deux fois par semaine à destination des personnes ayant des difficultés de mobilité.
- **Yoga sur chaise** avec une prestataire extérieure (l'activité est désormais transversale avec la participation d'une personne accueillie de la Challésienne).
- **Atelier Motricité avec l'ergothérapeute.**
- Arrivée de **Jojo** le chat dans le cadre du projet d'adoption d'un animal réalisé en lien avec l'ergothérapeute.

En matière de communication : des publications Facebook, le journal de l'hirondelle, la lettre de l'APEI, les infos de l'équipe de direction, les plannings d'activités paraissent encore largement en interne, par courrier ou email aux familles et sur les réseaux sociaux.

LES PRESTATIONS :

L'hébergement : chaque résident à sa chambre avec sa salle de bains et son cabinet de toilette.

La restauration : les déjeuners et dîners sont assurés par le prestataire ELIOR et livrés en liaison froide. Le petit-déjeuner est préparé via des commandes en interne, par les équipes. Les repas se partagent dans les espaces communs prévus à cet effet, voire dans les chambres en individuel selon les besoins.

Le transport : les résidents vivent sur le lieu de vie et les transports sont assurés pour les activités afférentes à l'hébergement, aux accompagnements vers des prestataires extérieurs et le soin. Les retours en week-end sont assurés par les familles.

L'accompagnement médico-social :

- En matière de santé :
 - Vigilance sur l'état de santé général.
 - Suivi régulier dans l'accompagnement à la santé et la prévention.
 - Accompagnement à l'hygiène.
- En matière d'autonomie :
 - Accompagner les besoins de réorientation si nécessaire, en anticipant au plus tôt, pour éviter toute rupture de parcours.

- Proposer un changement ou une adaptation du lieu de vie.
 - Favoriser la sociabilisation.
 - Proposer des accompagnements personnalisés et individualisés, via des locaux, des outils de communication et du matériel adaptés.
 - Proposer un environnement adapté, bienveillant et sécurisé.
- En matière de participation sociale :
- Promouvoir et favoriser les relations sociales et les liens familiaux.
 - Favoriser les activités ouvertes vers l'extérieur.
 - Proposer un choix d'activités variées (sportives, culturelles, manuelles, bien-être, ...).

Un projet personnalisé est réactualisé **chaque année** et à chaque fois que nécessaire à partir de l'expression des choix du résident. Le projet personnalisé est élaboré dans le respect des recommandations émises et traduites en communication adaptée pour faciliter leur appropriation par la personne concernée.

Le service de nuit : une aide-soignante de nuit est venue renforcer le service des surveillants de nuit pour répondre aux besoins des résidents, ainsi qu'un professionnel du pôle remplacement pour fortifier l'équipe face aux demandes croissantes de l'ensemble des résidents.

4. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

Les liens avec les familles et les membres élus au Conseil de la Vie Sociale sont de qualité. Le CVS du FAM les Parelles est associé à celui du Foyer de Vie et fonctionne en Site.

- **3 réunions CVS** : 15 février, 07 juin et 23 novembre 2023.

Les prochaines élections auront lieu en avril 2025.

- **Sujets principaux évoqués** :

- La réactualisation du règlement intérieur selon le nouveau décret n° n° 2022688 du 25 avril 2022.
- Les élections du Président au CVS suite à son admission dans un autre établissement.
- La formation des personnes accompagnées.
- Les évaluations HAS.
- Le traitement des évènements indésirables.
- Les bilans d'activité.
- La santé.
- Les travaux de rénovation de la terrasse de l'unité Arc en Ciel.
- Le suivi des projets de phases travaux de rénovations du site et le dépôt du permis de construire.
- Les investissements.

- La restauration.
- Les mini-séjours adaptés.
- Les activités organisées sur le site Les Parelles.
- L'écomobilité.
- Les mouvements des personnels.

- **Composition du CVS :**

- **Président** : M. RONCHET Pierre
- **Vice-Président** : M. JEANNEAU Michel
- **Représentants des familles** : M. JEANNEAU Michel (titulaire)
- **Représentants des personnes accueillies** :
 - Unité Arc-en-Ciel : M. TOINET Patrick et Mme ROMANET Corinne
 - Unité Challésienne : élu titulaire vacant et Mme JAGER Hélène suppléante
 - Unité Savoyarde : M. RONCHET Pierre et suppléant vacant
- **Représentants du Conseil d'Administration** : Mme MOLLIER-GRAND-CORPS Christiane et M. CAMELIO Pierre
- **Représentante des salariés** : Mme VIRGILE Vanessa
- **Représentant la direction** : Mme ABDERRAHIM Delphine

5. **LES RESSOURCES HUMAINES :**

L'organigramme compte 9,85 ETP (personnels ayant un contrat (CDI ou CDD) avec l'établissement, le 31/12/2023).

À noter :

- 0 ETP Contrat d'apprentissage.
- 1 ETP congé parental temps plein.

Le personnel intérimaire représente 404 contrats / 108 personnes / 3417,41 heures.
L'application BEETWEEN assure toujours la gestion des offres d'emploi et des candidatures APEI. Les postes vacants ou difficiles à remplacer concernent plus particulièrement les postes d'aides-soignants.

L'ancienneté du personnel présent au 31/12 et les départs en retraite :

Ancienneté	Effectif
<1 an	2
de 1 à 5 ans	5
de 6 à 10 ans	2
de 11 à 15 ans	2
de 16 à 20 ans	0
21 ans et +	0

La répartition selon les tranches d'ancienneté concerne l'ensemble des personnels ayant un contrat (CDI ou CDD) avec l'établissement le **31/12/2023 soit 11 personnes.**

Départ en retraite :
Aucun sur 2023.

6. LES FORMATIONS :

La Formation joue un rôle important également dans la motivation des équipes et la politique de bientraitance conduite aux Parelles envers les personnes accompagnées et le personnel.

269, 50 heures de formation ont été dispensées pour le personnel FAM Les Parelles.

- Formation soins palliatifs : 3 personnes.
- Formation Makaton : 1 personne.
- Formation « Nouveaux Embauchés » : 1 personne.

De manière plus globale, les formations sur l'ensemble du site portent principalement sur « les pratiques professionnelles en lien avec les besoins des personnes accompagnées », en matière de communication, vieillissement, autisme ainsi que pour tout ce qui touche à la sécurité des personnes et des bâtiments.

Les professionnels bénéficient toujours de séances d'analyse des pratiques tout au long de l'année ainsi que des formations sur site, en situation d'accompagnement, pour répondre aux difficultés rencontrées pour certaines situations complexes.

7. LES PARTENARIATS :

Afin de pallier à l'évolution des besoins des personnes accompagnées, plusieurs conventions ont été signées ou reconduites.

En matière de soins, un partenariat avec le SSIAD de la Croix Rouge est reconduit par convention depuis 2021 (une première convention avait été signée en 2015) pour les résidents du Foyer de Vie.

Un partenariat est aussi mis en place avec la pharmacie du Forum à Challes-les-Eaux pour la préparation des traitements médicamenteux.

Une convention HAD avec le CHMS est signée depuis août 2022.

Les résidents bénéficient de séances d'ostéopathie avec FORMOS'T.

Le site maintient et développe ses partenariats liés à ses missions, à savoir :

- Le déploiement et le maintien de ressources professionnelles sur le territoire en signant des conventions de stage pour les étudiants du secteur médico-social et sanitaire avec le lycée du Guiers au Val d'Ainan particulièrement.

Le Foyer de Vie développe son ouverture à et sur l'environnement en utilisant les ressources locales pour la mise en place d'activités.

8. LES FAITS MARQUANTS :

- Formation des personnes accueillies : prévention santé, vie affective et sexuelle...
- Préparation des résidents aux travaux de rénovation.
- Obtention du permis de construire dans le cadre de la rénovation du site.
- Poursuite du projet de rénovation et collaboration avec l'architecte pour démarrage des travaux.
- Amélioration du système d'information et de communication, installation de bornes WIFI.
- Visite de conformité ARS.
- Finalisation du projet de soins.

9. LES PERSPECTIVES :

- Prise de direction à temps plein de Mme ABDERRAHIM sur le Site des Parelles à compter du 01 janvier 2024, la direction du SAJ étant affectée à M. Guillaume WEPPE dans la réorganisation du DHVS.
- Projet de réaménagement du salon de la Savoyarde pour créer deux lieux de restauration distincts permettant d'améliorer l'organisation des temps de repas + achat de mobilier (canapés) plus adaptés.
- Nouvelle organisation de travail avec les coordinateurs permettant de décloisonner les unités et une meilleure transversalité.
- Développer des partenariats avec la MDPH pour favoriser la fluidité des parcours.
- Développer un projet vieillissement/santé.
- Amorcer la première phase des travaux de rénovation sur site occupé.
- Présenter la mise à jour du projet d'établissement au conseil d'administration et au CVS.



Rapport d'activité 2023, présenté par Madame Sylvaine GARAUD, Directrice

1. AGREMENT – EVOLUTION :

➤ Les agréments :

FAM : 38 places internat (dont 6 TSA) et 4 places accueil de jour. Fin 2020 : extension de 6 places localisées sur le site Parelles, indépendance des établissements en janvier 2023.

MAS : 20 places internat (10 Noiray, 10 Mésanges : cf rapport d'activité « Site Mésanges ») et 4 places accueil de jour TSA.

➤ L'évolution du « site Noiray » :

Il n'y a pas eu d'évolution d'agrément sur l'année 2023.

Une expérimentation d'hébergement temporaire est envisagée en lien avec le dernier CPOM. A ce jour, vu la conjoncture RH, le projet n'a pas encore été mis en place, mais est travaillé dans cet objectif.

➤ Les forces du Noiray, son projet d'établissement :

Le projet d'établissement a été élaboré pour la période 2020-2025, avec les grandes lignes suivantes :

- L'autodétermination des personnes accueillies, la valorisation de leurs capacités à faire des choix.
- L'équité de l'accompagnement, de l'entrée à la sortie de l'établissement, quel que soit le profil des personnes accueillies.
- La valorisation de la différence au regard de la multiplicité des profils accueillis : DI, TSA, dépendance, âge...
- L'accompagnement jusqu'à la fin de vie.

Afin de promouvoir la participation sociale des personnes accueillies, le site Noiray continue de travailler en faveur d'une accessibilité à tous et pour tout, en terme de qualité.

Le site poursuit ses efforts en matière d'empreinte écologique, ses projets vers le numérique, et sa communication interne et externe.

La variété des profils des personnes accompagnées (âge, degré d'autonomie, besoins spécifiques) apporte une réelle richesse au site, en termes de professionnalisation et d'adaptation des pratiques.

2. LA POPULATION ACCUEILLIE :

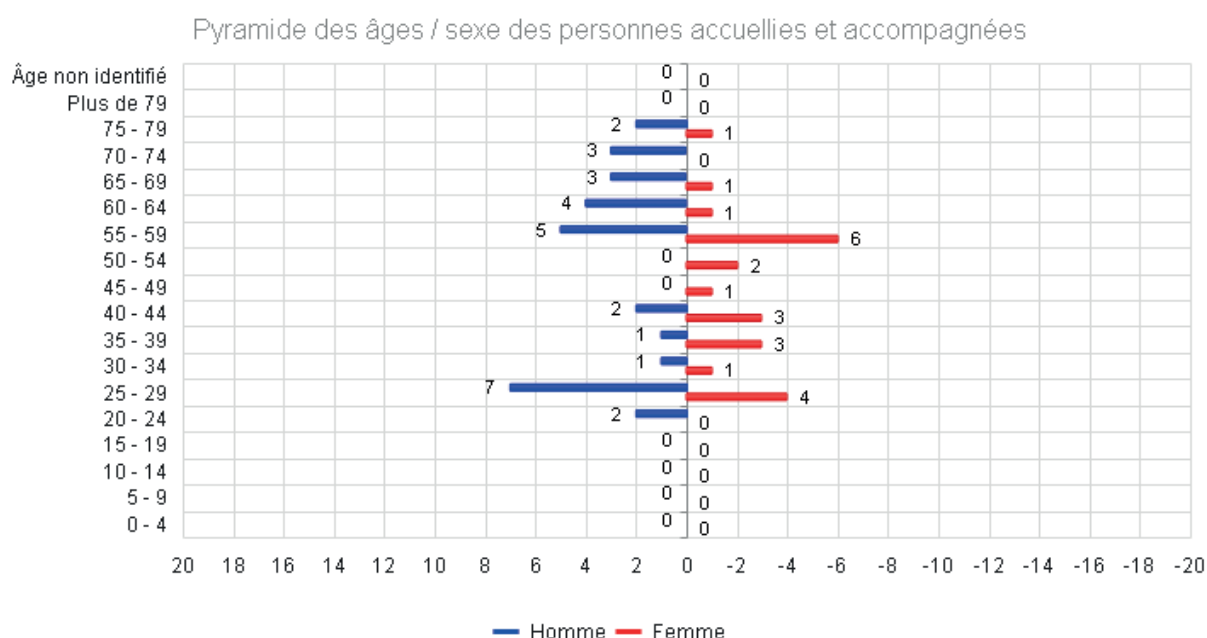
Au 31 décembre 2023, les personnes accueillies ont entre 24 et 78 ans, pour une moyenne d'âge de 48 ans.

Depuis quelques années, les écarts d'âge offrent une dynamique intergénérationnelle appréciée des uns et des autres, l'architecture des bâtiments et l'adaptation des pratiques professionnelles permettant le respect des différents rythmes de vie. Notons cependant que quasiment 50% des personnes accompagnées ont plus de 50 ans, sur la MAS uniquement la moyenne d'âge est de 63 ans. Cette thématique du vieillissement des personnes en situation de handicap interpelle déjà le site, et va devenir problématique dans les prochaines années. Le FAM n'a pas été pensé pour accueillir un public aussi âgé, tant au niveau des locaux, des effectifs de personnel que de leur acculturation à ces nouveaux accompagnements.

Nous recensons deux décès sur le FAM Noiray, deux décès sur la MAS, tous liés à l'âge.

Nous avons accueilli une nouvelle personne en accueil de jour TSA, un nouvel interne sur le FAM, et deux sur la MAS.

Un moratoire de quelques mois fut décidé sur ces places en lien avec la crise en ressources humaines qu'a connu le site, afin de pérenniser la qualité des accompagnements et soulager les équipes en souffrance.



3. LES ACTIVITES :

➤ Le FAM :

Le service d'accueil de jour (4 places) présente un taux d'occupation perfectible dû à des situations de santé se dégradant et complexifiant l'accueil. Il est annoncé à 43,10% pour 2023. Malgré un travail conséquent de la part des équipes pour pérenniser l'accueil d'une personne à la santé fragile, la famille a fait le choix de la garder à domicile. De plus, il n'a pas été possible au vu de la situation RH de proposer cette place non « utilisée » sans mettre en difficulté le groupe existant, ni d'accueillir un nouveau résident sur la place vacante du fait d'un passage en internat.

L'internat Noiray (moyenne d'âge : 46 ans) présente un taux d'occupation stable s'élevant à 97,42%. Ce taux s'explique par le gel de deux places sur quelques mois du fait de la pénurie de personnel.

L'internat TSA est en augmentation, à 81,19% contre 77,12% en 2022, du fait de l'augmentation du nombre de nuitées des personnes accompagnées en mode mixte (FAM internat TSA et MAS accueil de jour TSA).

Au global, l'addition de FAM Accueil de jour site Noiray, FAM internat site Noiray, FAM Internat TSA Noiray offre un résultat de 91,90% de taux de fréquentation, légère baisse en lien avec les causes précitées.

Le nombre de jours d'absence pour convenance personnelle pour le FAM est de 886 cette année, alors que la mutualisation en permet 1120 (35j x 32p). Huit personnes ont bénéficié du dispositif de mutualisation.

➤ La MAS (chiffres Noiray + Mésanges) :

L'externat représente les 4 places d'accueil de jour TSA, pour un taux d'occupation réalisé de 65,48% en légère hausse suite à l'arrivée d'une nouvelle personne.

Six personnes sont positionnées sur ces places, mais toutes à temps partiel. Le reste de la semaine, pour certaines personnes, conformément à leur projet individuel, et en accord avec la MDPH et le Conseil départemental, elles sont positionnées sur des places FAM TSA Internat (double notification).

Le taux d'occupation internat s'élève à 83,08% (MAS Noiray et MAS Mésanges), en baisse du fait du moratoire sur des places par manque de personnel et préservation des équipes affectées in fine. Il est toujours en lien avec les retours en famille des plus jeunes (MAS Mésanges).

Le taux d'occupation de la MAS AJ + internat est de 81,27%.

La moyenne d'âge des personnes accompagnées sur la MAS internat Noiray est de 63 ans au 31/12/23, sur la MAS internat Mésanges 38 ans, 26 ans sur l'accueil de jour TSA. Soit au global une moyenne d'âge de 42 ans.

La moyenne d'âge de la MAS du site Noiray est représentative des besoins de plus en plus prégnants en soins et accompagnements, le vieillissement et le handicap sont de plus en plus associés, les équipes peu acculturées. Ces éléments vont impacter l'avenir proche en termes de besoins, de moyens, de formations ainsi que le projet d'établissement à venir.

4. LES PRESTATIONS :

Au Noiray, le travail d'accompagnement se situe sur deux grands volets, celui des soins et celui de l'activité socio-éducative. Les temps du quotidien, souvent chronophages, complètent les journées.

Les modalités d'accompagnement sont individualisées, inscrites et évaluées dans les projets personnalisés.

➤ Les activités de soins :

En matière d'accompagnement aux soins, nous recensons sur l'année, 345 accompagnements médicaux dont 275 consultations extérieures (les autres accompagnements se réalisant sur site : pédicure, orthoprothésiste, orthophoniste, diététicien et ostéopathe). La gestion de l'accompagnement aux soins nécessite une organisation et la disponibilité de notre personnel, ce qui a été d'autant plus complexe au vu du contexte RH.

Le partenariat avec l'équipe des référentes handicap reste un soutien conséquent.

En plus de ces chiffres, l'établissement assure sur place, les consultations de médecine générale pour les internes du Noiray. Ainsi, 129 consultations médicales des généralistes ou du médecin rééducateur, de psychiatre et de soins palliatifs.

10 hospitalisations programmées et 45 non, ont eu lieu en 2023.

La MAS n'a toujours pas pu recruter de médecin généraliste, faute de candidature, nous avons dû avoir recours à un contrat de télémedecine, conjoint avec le site des Mésanges (le poste originel étant partagé). Un prestataire de service nous permet l'accès à un médecin généraliste et un psychiatre. Cette situation reste non satisfaisante, même si cette option permet une continuité médicale, un médecin en poste serait bien entendu plus pertinent pour la médecine générale. La possibilité d'avoir accès à un psychiatre est par contre très bénéfique, puisque nous n'avons toujours aucune candidature depuis 2019, malgré des stratégies de communication multiples.

Le rappel de vaccination contre la Covid-19 a été géré sur site, pour l'ensemble des personnes accueillies, ainsi que pour les professionnels.

Notre convention avec l'équipe mobile de soins palliatifs du CHMS est toujours très appréciée des équipes et des familles lorsque les situations le nécessitent.

Nous avons également conventionné avec le CHMS sur le principe d'HAD, hospitalisation à domicile, permettant des soins plus techniques et une collaboration en suite de soins.

Le partenariat avec l'EMAAS suite à la mesure 37 continue et permet échanges et temps de formation.

➤ Les activités socio-éducatives :

En 2023, les activités se sont multipliées, les professionnels se sont investis pour proposer un programme varié et festif.

La balnéothérapie a dû être fermée quelques semaines suite à des prélèvements non conformes.

La crise RH continue de complexifier considérablement la constance des activités, notamment sur une unité en particulier, mais malgré cela les personnes accueillies ont pu bénéficier d'un panel occupationnel, réalisé sur site : snoezelen, balnéothérapie, musique et contes, arts plastiques, ateliers de cuisine, de communication, ateliers sur tablettes numériques, marches, travail à la table, sport adapté et psychomotricité... Nous recensons 1806 activités organisées sur le FAM, 2522 sur la MAS (AJ TSA compris), soit 4328 activités annuelles : cela demande créativité, organisation et coordination !

De nombreuses autres activités extérieures ont été prévues autour de la neige (excursions, raquettes, tandem-ski) ou d'autres en environnements naturels (équithérapie, voile, balades...) mais aussi culturels (musées, spectacles, cinéma...) sans oublier les sorties restaurants / cafés terrasses, pique-niques et « cosy café » ! Ainsi que tous les moments détente et bien être, sans oublier l'accueil journalier de notre mascotte Pépito, le chien d'une de nos éducatrices spécialisées, qui grâce à la médiation animale donne de la joie et du bonheur à nos résidents !

5 camps ont été organisés et animés en entier par nos professionnels, cela a permis à 24 personnes accompagnées d'en profiter.

Nous avons terminé l'année 2023, comme chaque année maintenant, aux fourneaux et en ateliers créatifs, pour le marché de Noël avec ventes de douceurs sucrées, bijoux et cartes, le tout « fait maison » !

5. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

➤ Le fonctionnement par site :

Depuis 2019 et après élections, le CVS FAM et le CVS MAS ont fusionné en un CVS unique. Une personne accueillie en assure la présidence, assistée d'un professionnel médiateur et facilitateur, et d'un représentant des familles élu en qualité de co-président.

En 2023, le nouveau décret du 25 avril 2022, concernant les CVS est entré en vigueur, modifiant la composition et le règlement intérieur, au décours de nouvelles élections.

L'instance réunit une personne accueillie par unité, soit 6 élus, assistés par un professionnel porte-parole de l'ensemble du collectif des résidents, 5 représentants des familles, un administrateur de l'APEI, deux représentants du personnel, ainsi que ceux du pôle médical, de la mairie, des mandataires judiciaires, la secrétaire et la direction.

➤ Les sujets abordés :

En 2023, le CVS s'est réuni quatre fois. Nous avons abordé les modalités de fonctionnement liées au nouveau décret, les projets d'activités et de loisirs d'été et autres festivités, avec la planification de la venue des familles. Mais aussi des thématiques telles que la restauration, l'organisation globale du site et la télémedecine.

D'un point de vue institutionnel, ces situations ont été systématiquement abordées : la situation sanitaire en lien avec la Covid-19 ou la grippe, nos difficultés de recrutement, les projets de travaux en cours et à venir. Les difficultés à pouvoir commander des véhicules, en lien avec la tension sur les matières premières, toujours d'actualité, ainsi que la flambée des prix ahurissante.

Les problèmes de troubles du comportement et violences associées ayant abouti à des situations complexes modifiant les organisations furent expliqués. Chaque évènement indésirable grave déclaré à l'ARS est systématiquement évoqué.

6. LES RESSOURCES HUMAINES :

➤ Mouvements :

Pas de mouvements spécifiques en 2023.

Le poste de médecin psychiatre est toujours vacant (depuis juin 2019), tout comme celui de généraliste.

Nous comptons deux départs en retraite (Noiray + MAS Mésanges).

Sur le FAM-MAS (incluant MAS Mésanges), la moitié des professionnels ont entre 1 et 5 ans d'ancienneté sur l'établissement, 16 % ont entre 6 et 10 ans et plus de 14% n'ont qu'une année d'ancienneté.

➤ Créations de postes :

En 2023, nous avons poursuivi l'accompagnement en contrat de professionnalisation, ainsi que le financement d'un pôle remplacement, profil faisant fonction AES (3 postes sur le Noiray mais seulement 2 occupés, faute de candidature), dans l'optique de réduire partiellement le coût intérimaire, insuffisant au vu du besoin. Le site Noiray alterne toujours entre 15 et 20 postes vacants sur l'année.

➤ Investissement au travail :

Le COPIL Amélioration Continue n'est plus opérationnel depuis le début de la crise sanitaire (mouvements RH importants, pénurie de personnel), des points d'échanges ont pu être réalisés sous une autre forme que le COPIL, notamment sur le suivi des EI, la restauration, la QVT.

Il faut souligner la constance des titulaires face à la pénurie de personnel (quasi un tiers des effectifs sur une période de plusieurs mois, remplacé par des intérimaires, mais pas toujours à hauteur des besoins car manques aussi de ce côté-là) qui ont su poursuivre les accompagnements au mieux dans un contexte de tension et de fatigue intense, majorant les risques en lien avec la sécurité et la qualité des services. Une unité se voit sans plus aucun titulaire et fonctionne uniquement avec des intérimaires, ce qui n'est pas sans poser question.

A titre indicatif, l'intérim en 2023 représente :

- FAM : 550 contrats / 2 089 personnes / 28 357,33 heures
- MAS Noiray + Mésanges : 238 contrats / 1 103 personnes / 14 845,34 heures

➤ Qualité de vie au travail :

Thématique incontournable, le Noiray s'inscrit dans cette démarche afin de proposer aux professionnels qui s'investissent au quotidien, des temps dédiés à la détente, la convivialité et veille au confort de travail. En 2023, une journée « Bien-être » a ainsi été réalisée avec massages, sophrologie et café gourmand partagé. En 2024 des séances d'ostéopathie seront proposées sur la base du volontariat.

Les COL restent aussi des temps d'échange à ce sujet afin de répondre aux questions ou demandes des professionnels. Le Noiray en fait entre 3 et 4 par an.

7. LES FORMATIONS :

Noiray et Mésanges

INTITULE FORMATIONS	JOURS DE FORMATION
Iers Secours	3
AES	81
AGM Focat Planning	4
Autisme	10
CNV	3
Conduite de réunions	2
Déglutition	2
Makaton	4
Moniteur Educateur	30
Nouveaux embauchés	4
Prévention Incendie	3
Prévention risques infectieux	1
Snoezelen	9
Soins Palliatifs	17
SST	3
Tuteur référent	6
Yooz - Logiciel Facturation	1
Savoir vivre professionnel	1
Type non précisé	75

36 professionnels ont pu bénéficier de plus de 1700 heures de formations (contrats pro compris).

8. LES PARTENARIATS :

Le Noiray travaille depuis longtemps avec des partenaires des champs de la santé, du médico-social, de l'éducation, de la culture, des loisirs, du sport et de la formation.

L'établissement dispose d'infrastructures (salle de snoezelen, espace de balnéothérapie) mises à disposition d'autres établissements ou professionnels libéraux (kinésithérapeutes).

9. COTE EVENEMENTIEL / LES FAITS MARQUANTS :

➤ La situation en ressources humaines :

La situation en ressources humaines est toujours le point noir sur Le Noiray. Le site est particulièrement touché : la grande dépendance des personnes accueillies, les horaires et jours de travail (soirs, week-ends, jours fériés), ainsi que les congés, moins importants que dans le secteur enfant, sont des facteurs défavorisant. Tout comme le clivage financier entre le sanitaire et le médico-social qui n'a fait qu'accroître les disparités et difficultés.

Les postes vacants sont comblés par l'intérim. Cette réponse n'est pas satisfaisante. Elle permet de garantir – à minima – la sécurité des personnes accompagnées, mais n'apporte pas suffisamment la qualité attendue : connaissance des résidents et de leurs habitudes de vie, suivi du projet personnalisé, liens entretenus avec les familles, investissement dans les réunions d'équipes, les projets éducatifs ou institutionnels, fonctionnement global de l'établissement.

Le Noiray déploie plusieurs actions afin de rétablir une situation RH acceptable, notamment en matière de communication et de recrutement. Mais la conjoncture reste peu favorable et laisse perdurer une vingtaine de postes vacants.

➤ Les travaux et aménagements :

La rénovation de la cuisine de Cascade a été faite.

Le bâtiment de la MAS a pu se voir équiper de moteurs fixes dans chaque chambre pour le système de rails au plafond destiné à la manutention des personnes accompagnées.

Nous avons renouvelé certains investissements en matériels : canapés, télévisions, lave-vaisselle, véhicule.

Un fauteuil de relaxation sensorielle a pu être acheté.

Un trafic neuf est également arrivé.

➤ La télémédecine :

Du fait de l'absence de candidature médicale au poste de généraliste et psychiatre, en septembre, le Noiray et les Mésanges ont contractualisé avec un prestataire de service pour bénéficier de téléconsultations et d'un soutien en cas de besoin sur ces deux versants. Le généraliste se déplace tous les 3 mois pour voir les résidents. Les infirmières ont été équipées de matériel spécifique de télémédecine permettant le transfert des données et la visioconférence.

Si ce modèle permet la continuité du suivi, il présente certaines limites et ne remplace pas un médecin titulaire en présentiel.

➤ Tournage de Zone Interdite :

Le site Noiray a participé au tournage d'un numéro de Zone Interdite en septembre 2023, afin de mettre en lumière les difficultés du secteur notamment en ressources humaines. Il sera diffusé en mars 2024.

➤ Arrivée de FAMILÉO au Noiray :

Afin d'améliorer sa communication, notamment avec les familles, le site a fait le choix d'adhérer à l'application FAMILÉO. Ce qui permet un lien régulier et des infos partagées rapidement en les postant sur le mur soit du site Noiray, soit des personnes accompagnées de façon personnelle. Une activité, une photo, un post et le tour est joué ! La vie du site devient plus accessible et se partage sans modération.

10. LES PERSPECTIVES :

La pénurie de professionnels (entre 15 et 21 postes vacants sur l'ensemble de l'année) est un élément central à prendre en compte. Ce manquement, pallié par des ressources intérimaires, génère une forme d'insatisfaction, en termes de qualité et de sécurité des accompagnements.

Le projet d'établissement arrive bientôt à son terme, il devra être réécrit en 2025. Le vieillissement sera un des axes majeurs à prendre en compte pour ce projet, avec les aménagements de l'espace et une acculturation du personnel à prévoir, notamment sur le FAM.

L'augmentation des troubles du comportement pour certains en lien aussi avec le vieillissement va nécessiter aussi une organisation différente afin de poursuivre la qualité et garantir la sécurité de tous.

Le site s'engage aussi sur le versant écoresponsable : une professionnelle est devenue « référente » et fera des propositions pour améliorer nos pratiques.

Les prochaines évaluations du site auront lieu fin 2025.

Rapport d'activité 2023, présenté par Madame Maryline GAL, Directrice

La Plateforme Aidant Multiservices de Savoie (PAM73) accompagne les aidants non professionnels de personnes avec un handicap de tout âge. 6 places d'accueil de jour permettent le développement d'actions de répit.

Sa mission est départementale. Elle s'appuie sur de nombreux partenaires pour mettre en place ses actions et travail en réseau afin de chercher et partager des ressources au plus près des aidants.

1. LES AIDANTS :

Proches aidants ayant eu un contact avec PAM73 depuis 2016 : 500

Nouveaux proches aidants ayant pris contact en 2023 : 120

Proches aidants en lien avec PAM73 en 2023 : 213

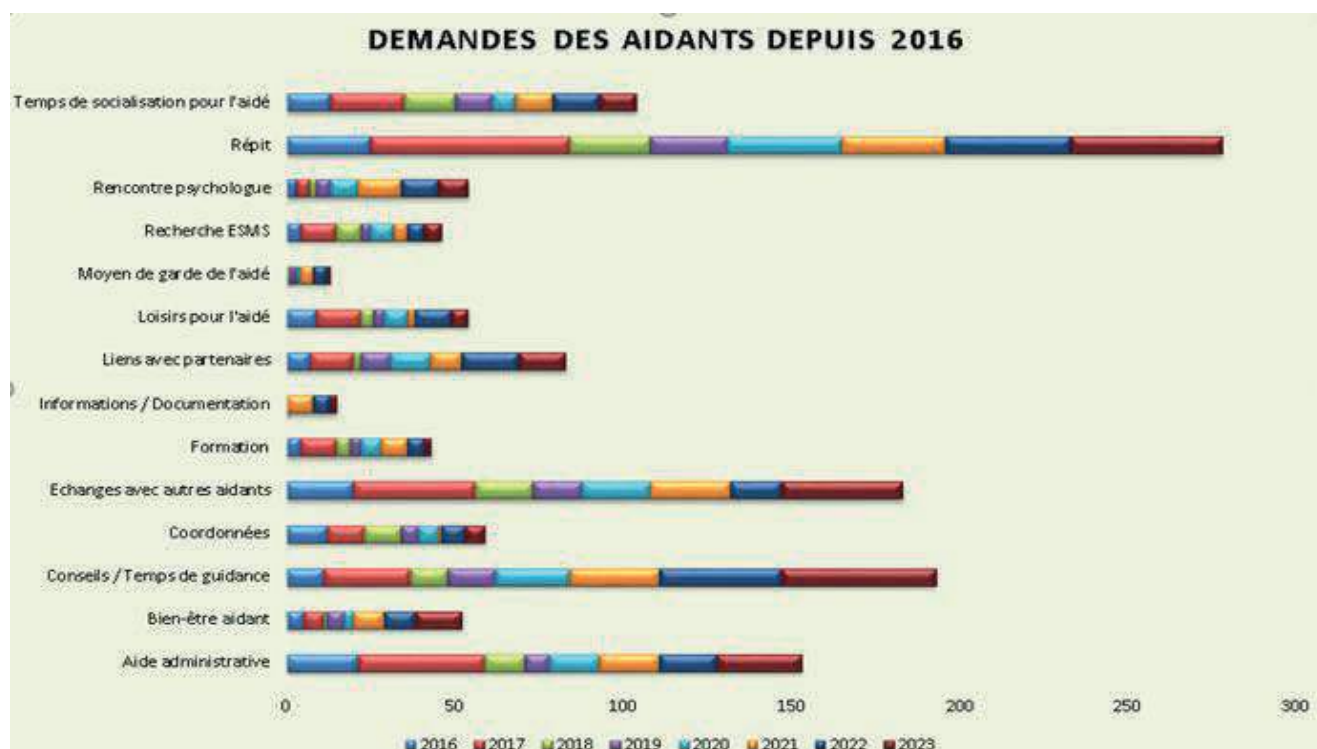
98 % des proches aidants sont des parents. De plus en plus de conjoint/conjointe.

Origine Géographique des aidants :

RÉPARTITION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

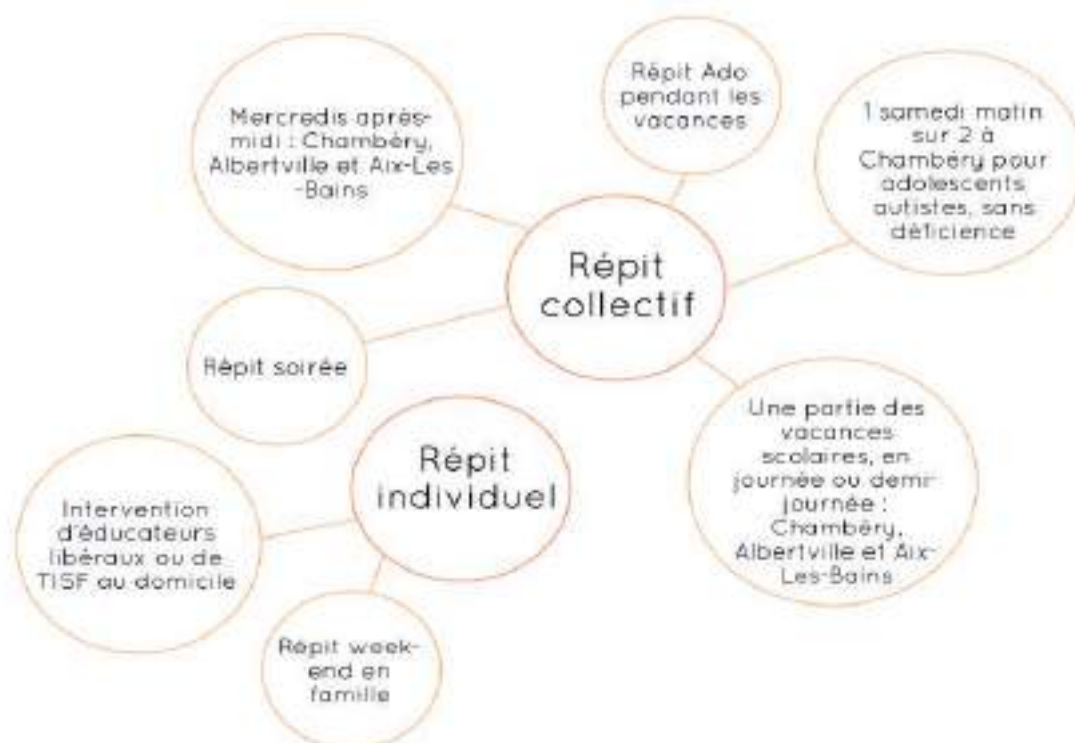


LES DEMANDES DES AIDANTS



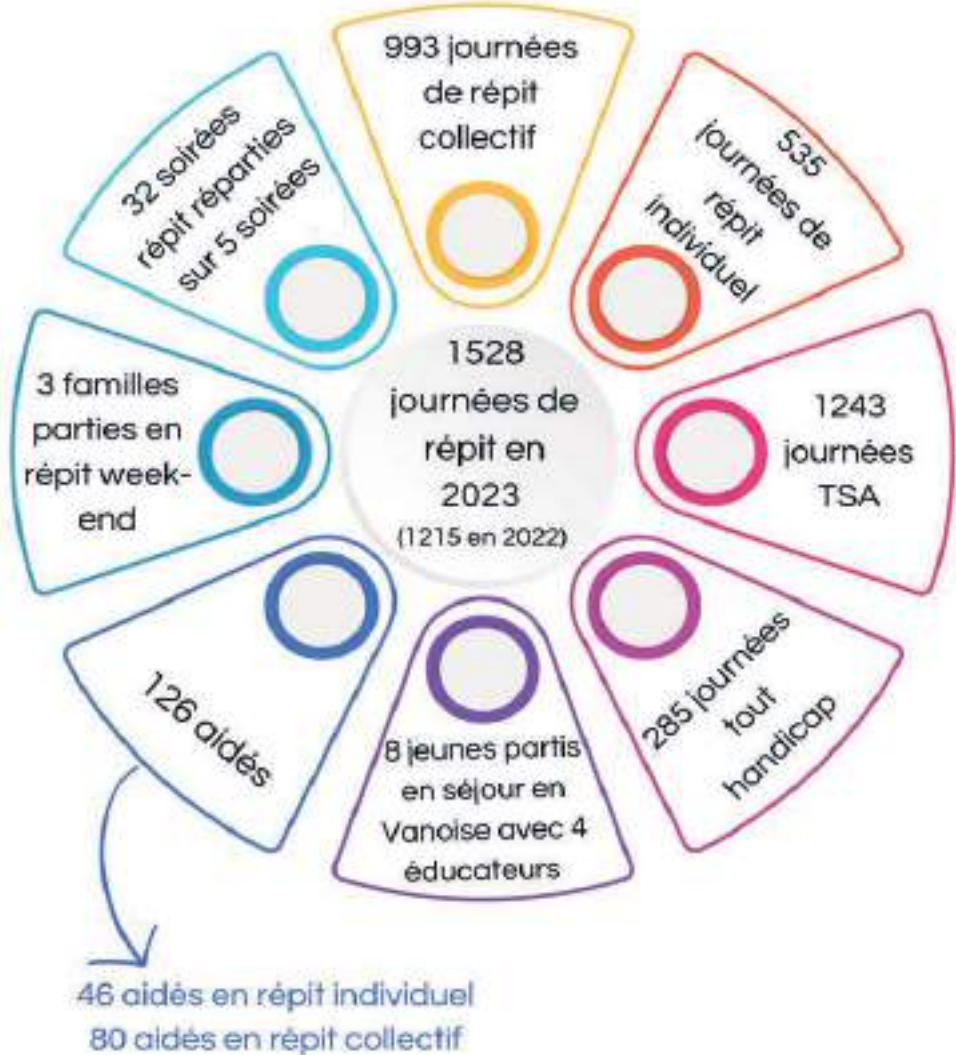
2. LES AIDÉS ET LE REPIT :

236 aidés ont été soutenus dans le cadre des actions (répit, guidance, activités partagées).
Nouveaux aidés : 57 % présentent un TSA, 26% un TND autre qu'un TSA, 10 % un handicap psychique.



Depuis juin 2023 à Chambéry, nous organisons une soirée répit mensuelle le vendredi de 18h30 à 22h, en proposant d'accueillir la fratrie. Cela offre une réelle soirée de répit pour les parents. Depuis janvier 2024, nous proposons cette modalité à Albertville, grâce au partenariat avec l'IME qui nous met à disposition ses locaux.

Le répit soirée est apprécié des parents. Le fait de pouvoir accueillir les frères et sœurs permet d'observer les interactions et de proposer un temps de loisirs partagé. Nous observons qu'il est parfois nécessaire de solliciter les parents pour qu'ils « s'autorisent » à s'accorder ce temps pour eux. Les troubles du sommeil subis par certains aidés peuvent également être un frein. Certains parents ont relaté qu'ils ne savaient pas quoi faire sur ce temps libéré.



3. LES ACTIONS COLLECTIVES POUR LES AIDANTS :

Les groupes de parole : Depuis septembre 2023, un 4ème groupe de parole a ouvert un jeudi soir par mois à Chambéry. En 2023, 34 séances ont été proposées à Albertville, Aix-Les-Bains et Chambéry.

Le théâtre : 17 séances de théâtre proposées à Chambéry en 2023 où les participants abordent les techniques d'improvisation. Une représentation en juillet 2023 pour partager leur savoir-faire face à leur public, soirée où nous avons bien ri et découvert de beaux talents !

La sophrologie : 33 séances de sophrologie à La Motte-Servolex.

Atelier art thérapie et création : En 2023, il y a eu 18 séances d'art-thérapie. L'intérêt porté pour cette activité, nous conduits à ouvrir un deuxième groupe en janvier 2024. En juin, les artistes en herbe ont exposé leurs œuvres au Brin de Zinc, avec une soirée de vernissage.

Activité sportive : 34 séances de gym douce à Chambéry.

2 soirées dégustations : thés et vins/fromages.

Les activités partagées :

- 1 après-midi au bowling et 1 après-midi voitures de sport.
- 1 Journée Land Art, 1 journée moto « La folle épopée » avec la FOL.
- 3 ateliers cuisine aidants-aidés « La Popotte des PAM'ettes ! » en collaboration avec un chef et le soutien du Fontanil qui met à disposition ses locaux et de la Fondation Métro qui finance ce projet. Merci à eux.

En complément, l'équipe a créé un kit cuisine afin de faciliter la vie quotidienne des familles. Il permet d'anticiper des menus, de choisir en famille, de faciliter la liste des courses et propose des recettes.

Les formations :

1 journée de sensibilisation aux applications numériques.

4. LES ACTIONS DE L'EQUIPE :

Accueillir les aidants : sur site, par téléphone et mails.

Rencontrer les aidants : sur site, à domicile, dans un lieu neutre ou de droit commun.

Accompagner les aidants : aide pour les démarches administratives, accès aux droits, information, coordination des intervenants.

Guidance : 110 séances auprès des proches aidants et/ou aidés.

Entretien psychologique : 29 entretiens réalisés.

Soutenir les aidants : proposer des actions, des entretiens personnalisés, des prestations de répit, faire du lien avec les partenaires.

Groupe « OSONS + » : Catherine (assistante sociale) et Sophie (monitrice éducatrice) ont créé un groupe de proches aidants. Il se réunit 1 fois/mois, pendant 8 mois, afin d'aider les proches aidants à prendre conscience de leurs forces, leurs compétences pour les développer, de valoriser leurs propres réussites, d'échanger et partager sur leurs expériences. Elles ont construit les outils et la progression de chaque séance en s'appuyant sur l'Approche Centrée Solution (ACS).

Les participants ont pu identifier leurs propres ressources et tout le chemin parcouru. Valorisés, ils ont gagné en confiance, retrouvé de l'assurance et changé de positionnement vis-à-vis de leur entourage et environnement. La dynamique du groupe a fait émerger une reconnaissance mutuelle et les prémices de pair-aidance. A renouveler...

Enquête de satisfaction : Nous avons réalisé une enquête de satisfaction auprès des proches aidants qui montre une forte satisfaction face aux propositions existantes et à la qualité de l'accompagnement. Elle permet aussi de recueillir des idées et propositions nouvelles afin d'ajuster notre offre de service.

5. LE TRAVAIL PARTENARIAL :

Poursuite de notre travail en réseau partenarial et sensibilisation de nouveaux partenaires (IFSI, Maison des Familles...), participation et co-construction de la Journée Nationale des Aidants (sous un nouveau format cette année) et de la Journée de l'Autisme en avril.

Lancement d'un groupe de travail avec divers partenaires institutionnels et libéraux sur la question des adolescents et jeunes adultes TSA sans déficience intellectuelle, pour lesquels peu de solutions existent.

6. LES RESSOURCES HUMAINES :

Après l'année 2022 qui a été la première année de fonctionnement en année pleine, nous avons ajusté l'organigramme en augmentant certains temps de travail. L'équipe au complet compte 6.77 ETP. Cette équipe organise son travail en autonomie, afin de répondre avec justesse à sa mission.

Une équipe engagée, qui connaît les besoins des proches aidants, recherche et co-construit avec eux des solutions personnalisées. Travail de proximité avec beaucoup d'intensité, une grande flexibilité et une adaptation. Notion de liberté, sans engagement pour les proches aidants, avec un respect de leur temporalité.

La mission de PAM73 induit la rencontre d'aidants vivant des situations difficiles. L'équipe bénéficie d'analyse des pratiques et de formations afin de la soutenir et de renforcer ses compétences professionnelles.

La formation :

Toute l'équipe a participé à une formation de 4 jours sur l'approche systémique et temps de travail sur diverses thématiques avec la psychologue. Chaque professionnelle a bénéficié de formations selon des thèmes pertinents pour elle, puis partagés en équipe.

L'équipe a accueilli une stagiaire monitrice éducatrice pour contribuer à la formation des futurs professionnels et promouvoir l'aide aux aidants et le travail avec les familles.

7. LES CONSTATS 2023 :

Activité exponentielle : comment continuer à répondre de manière qualitative et suffisante aux besoins des proches aidants ? Ressources humaines salariées et libérales limitées.

Manque de médecins pédopsychiatre et psychiatre et de professionnels de l'accompagnement spécialisé pour répondre aux adolescents et adultes avec TSA, sans déficience, et aux proches aidants diagnostiqués, nécessitant un accompagnement aidant/aidé particulier.

La communication est un sujet difficile à maîtriser : trop ? pas assez ? quels outils ?

Service de mieux en mieux identifié et reconnu : Travail collaboratif et échanges avec des partenaires, qui permettent d'avancer sur des situations communes, dans le respect des missions de chacun, de proposer des réponses adaptées, complémentaires, et qui vont dans le sens du répit au sens large, tel qu'il a été défini par les proches aidants.

Aide entre proches aidants : mise en lien sur des parcours similaires, valorisation des compétences des uns pour servir les autres.

8. LES PERSPECTIVES 2024 :

- Poursuivre la réflexion sur l'intégration d'un pair-aidant et le déploiement de la paire-aidance.
- Mise en place d'un logiciel pour la sécurisation des dossiers et le suivi de l'activité.
- Proposition d'activités nouvelles dont « Incroyables Aidants ».
- Renouveler l'atelier « Osons+ ».
- Rechercher de nouveaux locaux pour PAM73. Réflexion sur un « Tiers Lieu ». Interpellation du Conseil départemental pour envisager une Maison Départementale des Aidants, en partenariat avec d'autres acteurs.
- Proposer des activités pour les fratries avec la Pause Brindille.
- Engager les fiches actions du projet de service 2024-2029 et le renouvellement des outils afférents (livret d'accueil, contrat de répit...).
- Actualiser les outils de communication : flyer, carte de visite.



CONTRÔLE INTERNE

Rapport d'Activité 2023, présenté par

Madame Julie TURCHET, contrôleuse de gestion

En matière de contrôle interne et de gestion, l'année 2023 a été marquée par plusieurs sujets.

En lien avec les financeurs :

Le CPOM 2023 – 2027 a été signé courant 2023, et a permis un rebasage des établissements relevant du Conseil Départemental. Notre analyse du coût total des revalorisations salariales (« Ségur ») a bien été prise en compte par le CD, afin d'intégrer le coût des primes en elles-mêmes, mais aussi la diminution des réductions générales (anciennement réductions Fillon) et l'augmentation de nos factures d'intérim. Cela nous a permis d'être rebasé de 543 000 euros sur nos différents établissements.

Par ailleurs, le dossier de renouvellement des frais de siège a abouti favorablement. Notre siège social sera dorénavant financé en proportion de l'évolution de nos ESMS : à chaque création ou extension d'établissement, le siège social se verra déterminer une quote-part de financement (au maximum 6.72% du budget ESMS). Ce mécanisme permettra de mettre à niveau le travail des services supports du siège avec celui de plus en plus considérable nécessaire au fonctionnement des ESMS.

Enfin, le sous-financement majeur sur le budget FAM ARS (déficit comptable de l'ordre de - 380 000 euros en 2023) a fait l'objet d'un courrier au financeur. Nous espérions obtenir un CNR de fonctionnement pour « ESMS en difficulté » comme ce fut le cas en 2022. En vain ; cet appel au financeur n'a pas été entendu. Dans ce courrier, nous estimons que ce large déficit est généré par deux facteurs principaux :

- Le sous-financement des revalorisations salariales pour 150 000 euros environ.
- Le surcoût du remplacement (intérim et CDD) par rapport à un organigramme théorique construit avec des contrats en CDI uniquement, comme l'exige le financeur. Or, le remplacement est une réalité, parfois massive comme au FAM, et il a un coût.

En lien avec le service RH :

Nous avons également travaillé sur l'apurement des comptes IJSS, IJ prévoyance, qui présentaient un certain retard de traitement. Cela nous a amenés à diminuer significativement le montant des rémunérations brutes inscrites dans nos comptes.

En matière d'organisation interne :

Le logiciel YOOZ de dématérialisation des factures fournisseurs a été mis en place courant 2023, avec utilisation par tous les ESMS début février 2024. Le logiciel prend en charge le traitement administratif, la validation numérique des factures, l'incorporation en comptabilité, et l'archivage numérique. Dorénavant, les factures ne voyagent plus sur le bassin chambérien, ce qui à terme accélérera leur traitement et le paiement de nos fournisseurs. Elles sont directement consultables par tous, ce qui évite des pertes de temps et d'énergie. Enfin, tous les flux sont matérialisés, ce qui est bénéfique en terme d'audit interne. Ce projet a mobilisé de nombreux acteurs de l'APEI de Chambéry (secrétaires, chefs de service, directeurs/trices d'établissements, comptables, référents techniques).



**Rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
Présenté
par Monsieur Maurice CABUT, Trésorier
et Corine TEPPAZ, Responsable financière**

INTRODUCTION

L'année 2023 se traduit par un résultat comptable excédentaire (+1 194K€), mais principalement grâce à des éléments exceptionnels que nous détaillerons plus loin. Comme l'année dernière, le résultat est très contrasté selon les établissements ; il a été assuré partiellement par un rebasage de DGC par le Conseil départemental dans le cadre de la négociation de notre 3^{ème} CPOM (2023-2027).

Les éléments qui expliquent la fragilité des établissements en déficit sont les suivants :

- ⇒ Des revalorisations salariales (mesures Laforcade 1 puis 2) qui ne sont toujours pas intégralement financées par nos autorités de tarification.
- ⇒ Une inflation (énergie, alimentation, transport pour les postes les plus notables) ayant des incidences sur les charges générales et les dépenses de structure ; ces augmentations ont été en partie compensées, dans certaines structures, grâce à des mesures d'économie.
- ⇒ Des dépenses exceptionnelles liées à un contexte RH qui reste encore dégradé dans les structures FAM et MAS, où nous avons une vingtaine de postes vacants, ainsi qu'un absentéisme très important, ce qui provoque des incidences fortes en matière de dépenses d'intérim (surcoût d'environ 30% par rapport à un CDI pour les postes éducatifs et bien davantage sur les postes médicaux). Certains établissements ont aussi subi en 2023 des indemnités (départs retraite, inaptitudes) pesant fortement sur leur résultat.
- ⇒ Et enfin, des évolutions de dotation inférieures à l'inflation, avec une DGC de l'ARS en progression de 2,53%, et du Conseil départemental de 3,23% en 2023.

1. COMPTES CENTRALISES :

1.1 COMPTE DE RESULTAT :

Le compte de résultat est un état récapitulatif de l'activité de l'exercice avec les produits et les charges. La différence entre les 2 donne le résultat.

Le résultat comptable en 2023 est de **+1 194 k€** (contre + 49 k€ en 2022). Il est composé du résultat d'exploitation, du résultat financier et du résultat exceptionnel. Comme évoqué en

introduction, c'est le résultat exceptionnel de + 1 391k€ qui permet de présenter un tel excédent en 2023. Il est constitué par 3 éléments principaux : une indemnité de 229k€ à l'issue du litige avec le constructeur de la MAS Mésanges, une plus-value de 343k€ sur la vente d'une villa reçue en legs en 1997, et la prise en compte des 700k€ de recettes Creton de 2023. Depuis 2017, et jusqu'en 2022, ces recettes Creton étaient des produits constatés d'avance (PCA) et l'ARS minorait notre DGC N+1 de ces sommes déjà perçues de la part des Conseils départementaux. En 2023, la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes a précisé que ces recettes étaient acquises sur l'exercice en cours et ne devaient plus être comptabilisées en PCA.

Le résultat d'exploitation est quasiment équilibré (+39k€, soit 0,1% du total des produits d'exploitation). Les charges et les produits d'exploitation ont augmenté de 7% par rapport à 2022.

Les variations les plus importantes se trouvent sur l'augmentation des achats et services extérieurs en lien avec l'inflation et la hausse des charges d'intérim (+30%). Les charges de personnel sont en augmentation de +2.6%, principalement liée à la hausse du SMIC de +4.65% et du fait du GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Les produits sont principalement constitués des dotations globales de nos financeurs et des prix de journée facturés aux autres départements et au CD73 au titre des amendements Creton (recettes de 2022 en PCA dans les comptes 2022). Nous constatons une part plus importante des prix de journée du fait de la mise en place de la facturation Creton au CME en 2022, ainsi qu'une hausse de la part CD73 de dotation, du fait de la renégociation du CPOM et de financements supplémentaires.

La répartition du résultat comptable entre la gestion propre et la gestion contrôlée est la suivante :

- Gestion propre (ESAT BAPC, EA, association,...) + 1 309 k€.
- Gestion contrôlée (Etablissements) - 115 k€.

Le résultat de gestion propre inclut 256k€ de bénéfices de l'ESAT commercial ainsi que les éléments exceptionnels cités précédemment. Sans ces derniers, le résultat de gestion propre serait de +37k€ seulement, et le résultat global serait un déficit de -78k€. A noter que les 700k€ de recettes Creton seront retirés de la gestion propre en 2024 pour passer en gestion contrôlée.

- Gestion propre hors éléments exceptionnels.....+ 37 k€
- Résultat global hors éléments exceptionnels..... - 78 k€

Sur la gestion contrôlée, la situation est, comme nous le disions précédemment, très contrastée :

- En excédent sur la partie Conseil départemental (+328k€), grâce au rebasage CPOM et au rattrapage de 159k€ au titre des mesures salariales de 2022 non financées en 2022. Cet excédent est néanmoins grevé des déficits cumulés à fin 2022 de -288k€.
- La partie ARS est en déficit (-443K€), ce qui ne s'est pas produit depuis 2013.
- Les frais de personnels sont en dépassement surtout en FAM et MAS, dû aux surcoûts de l'intérim, le taux d'encadrement restreint nécessite le remplacement systématique des professionnels absents.
- A noter que le budget soin des FAM (Noiray et Parelles) inclut l'intégralité des primes Laforcade et indemnités des métiers socio-éducatifs du personnel émergeant sur le

budget hébergement, conformément à la réglementation. Cependant ces mesures salariales ne sont pas financées par l'ARS et représentent 183k€ en 2023.

- L'analyse des autres groupes de dépenses montre peu de surcoûts sur les charges à caractère général, grâce à une gestion rigoureuse mais qui atteint ses limites.

Nous allons maintenant commenter brièvement les indicateurs financiers du bilan de l'année.

1.2 BILAN :

Le bilan décrit la santé financière de l'Association. On fait l'inventaire de ce que l'on possède (l'actif ou emplois) et l'inventaire de ce que l'on doit (le passif ou ressources).

L'évolution de ce patrimoine résulte de l'exercice et détermine le résultat.

Les plus importantes variations des postes sont :

- A l'Actif :

1. La diminution des immobilisations nettes de 1 045k€ qui résulte de l'acquisition d'immobilisations pour 940 k€ et des amortissements pour 1 870 k€.
2. La diminution des créances de 266 k€, principalement due au montant d'aides aux postes de l'ESAT à recevoir au titre de décembre 2023 alors qu'en 2022 l'ASP nous devait novembre et décembre.
3. L'augmentation de la trésorerie de 1 913k€.

- Au Passif :

1. Les fonds propres ont augmenté de 1 119k€ du fait du résultat de l'exercice de +1 194k€.
2. Les provisions et fonds dédiés augmentent de 283k€ car les dotations sont supérieures aux reprises. Un fonds dédié de 380k€ a été doté grâce aux financements obtenus pour la création du parcours sensoriel et l'accès PMR sur le site Mésanges en 2024.
3. La baisse des emprunts est due aux remboursements de 568 k€ au cours de l'exercice.

1.3 EQUILIBRE FINANCIER :

La structure financière demeure solide avec **un fonds de roulement positif de 6 641 k€**, preuve d'une bonne gestion puisque les ressources à long terme sont supérieures aux emplois à long terme. Cette structure financière est garante de la sécurité de notre association.

La **trésorerie** au 31 décembre est disponible à hauteur de **7 863 k€**.

La situation financière de notre Association est stable et saine.

2. ASSOCIATION :

2.1 Evolution des adhérents :

Le nombre d'adhérents à l'APEI et au mouvement UNAPEI est de 194 (contre 192 en 2022) soit 183 familles et 11 amis. De plus, il faut préciser que 15 amis adhèrent uniquement à l'APEI de Chambéry.

2.2 Cotisations :

Le montant de la cotisation reste inchangé, soit **110 €** pour une famille et **49 €** pour les amis. Ces derniers peuvent aussi, s'ils le souhaitent, cotiser à hauteur de 110 € afin d'adhérer au mouvement UNAPEI.

2.3 Cuisine centrale :

La cuisine centrale dégage un déficit de **51 k€** du fait de l'augmentation des charges générales non répercutée sur le coût des repas des établissements à hauteur de l'inflation.

2.4 Dons et mécénats :

Le montant total de ces « ressources liées à la générosité du public » est de **232 k€** (contre 60k€ en 2022) dont 186k€ destinés au projet sensoriel des Mésanges.

2.5 Fonds propres :

La sécurité d'une association repose sur ses fonds propres. Il est donc important de les conforter par nos cotisations, dons, legs, ...

Aussi, je me permets de vous rappeler que trouver des moyens supplémentaires est l'affaire de tous et pas uniquement de quelques administrateurs. Nous sommes toutes et tous des ambassadeurs de l'Association.

2.6 Bénévolat :

Depuis 2020 la valorisation de ces heures est inscrite dans la comptabilité. Le nombre d'heures de bénévolat en 2023 est évalué à **1 697 heures** (contre 1 773 heures en 2022).

3. PERSPECTIVES 2024 :

L'année 2023 reste marquée par des tensions persistantes sur les ressources humaines : permanence d'un absentéisme (plus de 12%) et d'un turn-over importants (20 à 30%), et de postes durablement vacants sur FAM et MAS. Ces tensions se font sentir jusqu'au secteur enfant qui peine à recruter avec une latence parfois importante entre un départ et un recrutement réussi. Cette instabilité du personnel se traduit par un intérim massif.

L'année 2024 voit le retour à une activité plus normale, même si les difficultés de recrutement persistent sur les structures les plus médicalisées, générant des surcoûts d'intérim.
Sur cette deuxième année du CPOM 2023-2027, de nombreuses actions à mener :

- ⇒ Démarrage de la 1^{ère} phase de rénovation du site des Parelles ;
- ⇒ Extension du SAJ ;
- ⇒ Passage en dispositif avec redéploiement interne des ressources sur le dispositif Habitat et Vie Sociale (foyers d'hébergement, habitat inclusif, SAVS) afin de mieux répondre à l'évolution des besoins des personnes accompagnées, notamment l'avancée en âge ;
- ⇒ Le développement de l'habitat inclusif ;
- ⇒ L'adaptation de l'ESAT au plan de transformation national ;
- ⇒ Le co-portage avec ASH au sein d'un groupement de coopération, et de manière partenariale avec les organismes gestionnaires de Savoie, de la Communauté 360, tant sur la Réponse Accompagnée Pour tous (RAPT), que sur la problématique territoriale d'attractivité des métiers de l'autonomie.

L'APEI de Chambéry reste aussi mobilisée pour défendre la création, ou l'extension d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), pour répondre aux besoins des familles du territoire, en obtenant un prix à la place correct pour assurer un accompagnement de qualité.
Le CPOM n'a permis aucune avancée sur ce point qui reste une préoccupation majeure de l'APEI de Chambéry.

LE BILAN
ET
LE COMPTE
DE RESULTAT

APEI DE CHAMBERY

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	15 871,20	15 871,20	-	-
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	336 814,91	233 929,06	102 885,85	85 322,81
Autres immobilisations incorporelles	1 672,24	1 672,24	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	5 470,74	-	5 470,74	1 440,00
Avances et acomptes			-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 358 358,74	336 203,49	1 022 155,25	1 127 336,59
Constructions	25 333 714,12	9 897 720,74	15 435 993,38	16 360 686,99
Installations techniques, mat. et outillage	4 539 951,86	3 418 501,90	1 121 449,96	1 192 194,40
Autres immobilisations corporelles	7 906 707,56	5 151 668,97	2 755 038,59	2 934 147,63
Immobilisations corporelles en cours	111 860,40	-	111 860,40	48 345,96
Avances et acomptes	101 321,09	-	101 321,09	11 847,68
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	32 795,50	-	32 795,50	32 795,50
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	4 828 978,54	-	4 828 978,54	4 828 468,54
Prêts	731 441,00	-	731 441,00	671 715,00
Autres immobilisations financières	14 585,85	-	14 585,85	14 537,56
Total I	45 319 543,75	19 055 567,60	26 263 976,15	27 308 838,66
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	102 568,45	-	102 568,45	155 606,21
Avances et acomptes versés sur commandes	31 912,29	-	31 912,29	86 670,38
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 832 218,51	85 399,02	1 746 819,49	1 589 314,69
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>			-	-
Autres créances	802 603,13	-	802 603,13	1 130 997,29
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	7 862 758,93	-	7 862 758,93	5 950 468,71
Charges constatées d'avance	162 028,00	-	162 028,00	149 096,10
Total II	10 794 089,31	85 399,02	10 708 690,29	9 062 153,38
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	56 113 633,06	19 140 966,62	36 972 666,44	36 370 992,04

APEI DE CHAMBERY

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

PASSIF	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	535 962,58	535 962,58
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	6 109 446,52	6 010 481,86
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	4 863 441,11	4 764 476,45
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	7 878 349,65	7 927 951,77
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 250 306,99	- 34 804,83
Excédent ou déficit de l'exercice	1 194 350,62	49 362,54
Dont excédent ou déficit des activités sociales et et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 114 979,47	- 116 737,50
Situation nette (sous total)	15 718 109,37	14 523 758,75
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 396 312,53	1 503 836,67
Provisions réglementées	421 521,79	389 355,77
Total I	17 535 943,69	16 416 951,19
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	32 795,50	32 795,50
Fonds dédiés	3 260 560,37	3 090 028,09
Total II	3 293 355,87	3 122 823,59
PROVISIONS		
Provisions pour risques	523 200,00	411 000,00
Provisions pour charges		
Total III	523 200,00	411 000,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 551 793,27	12 120 549,21
Emprunts et dettes financières diverses	6 520,00	6 520,00
Avances et acomptes reçus sur commandes	18 062,22	31 815,36
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 846 854,18	1 255 154,73
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 617 091,45	1 713 076,55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	62 516,36	131 662,81
Autres dettes	320 284,18	336 589,98
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	197 045,22	824 848,62
Total IV	15 620 166,88	16 420 217,26
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	36 972 666,44	36 370 992,04

APEI DE CHAMBERY
COMPTE DE RESULTAT 2023

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	21 892,00	21 782,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	7 499,62	3 987,75
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales	7 499,62	3 987,75
Ventes de prestations de service	5 117 062,42	4 977 369,78
dont parrainages		
dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales	4 823 259,73	4 697 995,25
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	27 978 645,41	26 253 712,21
dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	27 759 249,84	26 066 994,27
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	45 801,90	54 145,14
Mécénats	185 971,00	6 090,49
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	81 363,77	29 628,30
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	44 573,51	65 746,79
Utilisations des fonds dédiés	341 601,16	299 359,05
Autres produits	3 071 200,88	2 902 400,51
Total I	36 895 611,67	34 614 222,02
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	253 432,98	387 051,20
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	354 473,26	352 033,27
Variation de matières premières et autres approvisionnements	53 037,76	- 14 991,95
Autres achats et charges externes	9 956 111,87	8 683 549,99
Aides financières	120 470,72	21 351,05
Impôts, taxes et versements assimilés	1 595 330,55	1 555 153,26
Salaires et traitements	16 153 513,62	15 590 878,85
Charges sociales	5 660 780,35	5 676 257,06
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 908 521,94	1 917 308,67
Dotations aux provisions	112 200,00	1 000,00
Reports en fonds dédiés	512 133,44	102 179,59
Autres charges	176 289,55	125 457,08
Total II	36 856 296,04	34 397 228,07
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	39 315,63	216 993,95
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières	3 142,72	3 120,16
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	132 549,74	11 115,92
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		943,71
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	135 692,46	15 179,79
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	372 147,81	351 021,04
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	372 147,81	351 021,04
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 236 455,35	- 335 841,25
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 197 139,72	- 118 847,30
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	941 726,21	21 319,58
Sur opérations en capital	640 408,21	146 385,50
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	26 449,09	42 235,71
Total V	1 608 583,51	209 940,79
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	5 561,13	6 200,79
Sur opérations en capital	142 333,15	1 962,16
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	35 291,89	30 500,00
Total VI	183 186,17	38 662,95
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 425 397,34	171 277,84
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les sociétés (VIII)	33 907,00	3 068,00
Total des produits (I + III + V)	38 639 887,64	34 839 342,60
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	37 445 537,02	34 789 980,06
EXCEDENT OU DEFICIT	1 194 350,62	49 362,54
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 114 979,47	- 116 737,50
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		180,00
Prestations en nature	10 491,00	1 546,00
Bénévolat	28 730,00	28 474,00
TOTAL	39 221,00	30 200,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	-	180,00
Prestations en nature	10 491,00	1 546,00
Personnel bénévole	28 730,00	28 474,00
TOTAL	39 221,00	30 200,00

AFFECTATION DU RESULTAT

PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS CUMULES

PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU RESULTAT EFFECTIF		2023
I	RESULTAT COMPTABLE	1 194 351 €
II	Utilisations des reports à nouveau pour mesures d'exploit.	60 039 €
III	Utilisations des réserves	195 974 €
IV	Variation provision congés payés	- 1 328 €
VI	Amortissements excédentaires différés	- 24 944 €
RESULTAT EFFECTIF		1 424 091 €

TOT I à VI

AFFECTATION PROPOSEE		2023
RESULTAT EFFECTIF		1 424 091 €
	Reprise excédents et déficits antérieurs	- 66 599 €
RESULTAT EFFECTIF CUMULE A AFFECTER		1 357 492 €
	Réserves d'excédents affectés à l'investissement	20 000 €
	Réserves de compensation des déficits	81 743 €
	Réserves de compensation des charges d'amortissement	40 000 €
Reports à nouveau (RAN)		1 215 749 €
TOTAL AFFECTE		1 357 492 €

sous réserve de validation des comptes par les autorités de tarification et de contrôle
arrondis de sommes avec des centimes



KPMG SA
51 Chemin de la Tallat
38240 Meylan

APEI DE CHAMBERY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
APEI DE CHAMBERY
127 rue du Larzac - 73000 CHAMBERY

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de
commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des
experts-comptables de Paris sous le n° H3000810801 et
affiliée à la Compagnie régionale des commissaires aux
comptes de Versailles et de Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de
membres indépendants affiliés à KPMG Network Limited,
une société de droit anglais (private company/limited by
guarantee).

Société à responsabilité limitée
d'administration
Siège social :
Tour ECF-40
2 avenue Gambetta
CS 50025
32966 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
TIS 728 417 RCS Nanterre



KPMG SA
51 Chemin de la Taillet
38240 Meylan

APEI DE CHAMBERY

127 rue du Larzac - 73000 CHAMBERY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association APEI DE CHAMBERY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APEI DE CHAMBERY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Comptabilisation des recettes afférentes à l'amendement Creton » du paragraphe « 1. Faits marquants de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la comptabilisation des recettes afférentes à l'amendement Creton.

KPMG SA, société d'exercice comptable et de conseil aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 1420881001 et attachée à la Compagnie algérienne des commissaires aux comptes de Versailles et de Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société européenne à responsabilité limitée
Siège social :
Tour DOW
2 avenue Staveland
CS 60005
92055 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 487 190 €
725 728 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 10 juin 2024

KPMG SA

Jean-Marc
Baumann

Signature
numérique de Jean-
Marc Baumann
Date : 2024.06.10
19:12:23 +02'00'

Jean-Marc BAUMANN

Associé

APEI DE CHAMBERY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023



KPMG SA
51 Chemin de la Taille
38240 Meylan

APEI DE CHAMBERY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

APEI DE CHAMBERY

127 rue du Larzac - 73000 CHAMBERY

KPMG S.A., société d'exercice simplifiée et de
commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des
experts-comptables de Paris sous le n° 11300009131 et
rattachée à la Commission régionale des commissaires aux
comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG, société de
cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited,
un entité de droit anglais (private company limited by
guarantee).
Cedex 600961 8 casert
d'administration
Siège social:
Taux EOPAD
2 avenue Clémence
01 60 055
92090 Paris La Défense Cedex
Capital social : 6 000 000 €
75 728 411 RCS Nanterre



KPMG SA
51 Chemin de la Taille
38240 Meylan

APEI DE CHAMBERY

127 rue du Larzac - 73000 CHAMBERY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association APEI DE CHAMBERY,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14308810001 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et de Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG Network et Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour ECHO
2 avenue Gustave
CS 60055
92008 Paris La Defense Cedex
Capital social : 5 487 100 €
775 728 817 RCS Nanterre



CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rémunérations versées aux directeurs

Le montant des rémunérations versées aux directeurs nommés avant 2023 et à leur famille se porte à 520.299 euros.

Location salle de réunion espace Ryvière

- Personne concernée : M. Jean François Girard,
- Objet et modalités :

Une salle de réunion à l'espace Ryvière est louée à compter du 7 janvier 2020 à la société SATM dont M. Girard est le président.

Le montant de la location s'élève sur l'exercice 2023 à un montant de 22.644 €.

Rémunération du président

- Personne concernée : M. Raymond Mieusset,
- Objet et modalités :

La rémunération de M. Mieusset pour ses fonctions de président s'élève sur l'exercice 2023 à un montant de 15.101 euros.

Participation dans le GIE SIM73

- Personne concernée : Mme Doreen Dugelay, administratrice de l'APEI et présidente du GIE SIM73
- Objet et modalités :

L'association est membre du GIE SIM73 à hauteur de 36,88 % du capital. Le montant de la participation comptabilisée en immobilisations financières s'élève à 387.277 euros.

Montant des facturations de l'année 2023 avec le GIE SMI73 : 60.655 euros.

APEI DE CHAMBERY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023



Meylan, le 10 juin 2024

KPMG SA

Jean-
Marc
Baumann

Signature
numérique de
Jean-Marc
Baumann
Date : 2024.06.10
19:15:36 +02'00'

Jean-Marc BAUMANN

Associé

APEI DE CHAMBERY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES



NOS PRINCIPAUX FINANCEURS

